initiales du maire
0335
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **28 janvier 2008** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Madame Louise Royer, représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 10 décembre 2007;

3.2 Séance spéciale « budget » du 10 décembre 2007;

4. Règlements

4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification - avis de motion;

4.2 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 7 849 000 $ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville - avis de motion;

5. Administration

5.1 Cour municipale - honoraires;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'une répartitrice temporaire - Service de police;

6.2 Embauche d'un préposé temporaire aux patinoires extérieures et aréna - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;

8. Urbanisme

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

28 janvier 2008

9. Travaux publics

9.1 Construction d'un garage municipal - travaux supplémentaires;

9.2 Complexe sportif multifonctionnel :

9.2.1 Demande de subvention;

9.2.2 Mandat;

9.3 Construction d'un hôtel de Ville :

9.3.1 Mandat de services professionnels en architecture - comité de sélection;

9.3.2 Mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection;

9.4 Signalisation - comité de sélection;

9.5 Chariot élévateur - attribution de contrat;

9.6 Candidature au Fonds d'habilitation municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités - étude de faisabilité pour l'introduction du biodiésel dans le parc de véhicules;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Place de la Gare - entente de service;

11.2 Exemption de coûts de location de salle;

12. Police

12.1 Soutien technique - renouvellement de contrat de service;

12.2 Programme PAIR - renouvellement de contrat;

13. Incendie

14. Rapports

14.1 Procès-verbal de corrections - règlement (2007)-A-17 établissant les taux de taxes pour l'année 2008;

14.2 Procès-verbal de corrections - règlement (2007)-A-18 de contrôle et de suivi budgétaires;

14.3 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 janvier 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0337
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

28 janvier 2008

CA08 01 001 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA08 01 002 **3.1 Séance du 10 décembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 décembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 003 **3.2 Séance spéciale « budget » du 10 décembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale « budget » du conseil d'agglomération tenue le 10 décembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA08 01 004 **4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jacques Saint-Louis à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification.

CA08 01 005 **4.2 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 7 849 000 $ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 7 849 000 $ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville.

5. Administration

CA08 01 006

5.1 Cour municipale - honoraires

CONSIDÉRANT QUE la firme Bélisle, Dubé, St-Jean, Guyot a été mandatée pour représenter les intérêts de la Ville devant la Cour municipale en vertu de la résolution CA06 01 020;

CONSIDÉRANT la demande de majoration des honoraires du procureur Me Denis Dubé et que le conseil accepte une augmentation de 2 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme Dubé, Guyot pour agir à titre de procureur de la Ville devant la Cour municipale de Mont-Tremblant selon les honoraires suivants :

- pour les séances de moins de 2 heures : 461 $
- pour les séances de plus de 2 heures : 620 $

Les honoraires professionnels incluent tous les actes nécessaires à la préparation et à la présentation de la cause devant la Cour, notamment l'analyse des dossiers, les pièces de procédure, la représentation à la Cour et les rencontres ou conversations téléphoniques avec les témoins et les divers intervenants municipaux ou judiciaires.

Les honoraires professionnels excluent les appels ainsi que les dossiers requérant une argumentation écrite de nature constitutionnelle. Le tarif horaire applicable dans ces cas sera de 160 $ pour les services de Me Denis Dubé et d'un montant moindre qui sera à déterminer pour les services rendus par des stagiaires ou des avocats juniors œuvrant au sein du cabinet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 01 007

6.1 Embauche d'une répartitrice temporaire - Service de police

CONSIDÉRANT le départ d'une répartitrice au Service de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Elisabeth Pagé à titre de répartitrice - préposée au module d'information policières (M.I.P.) temporaire pour le Service de police à compter du 29 janvier 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 008

6.2 Embauche d'un préposé temporaire aux patinoires extérieures et aréna - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Gilles Lecompte à titre de préposé temporaire aux patinoires extérieures et aréna pour le Service de la culture et

des loisirs à compter du 28 janvier 2008 et pour la saison hivernale, selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 01 009 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2007 au montant de 228 677,73 $ et pour le mois de janvier 2008 au montant de 42 174,31 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 010 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

CONSIDÉRANT les dispositions du 6e alinéa de l'annexe A du règlement 2006-A-09, relatif à l'écart de 5% pour un soumissionnaire local et que le conseil désire s'en prévaloir pour l'achat de certains articles;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 45 873,74 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 011 **7.3 Ordonnance de vente pour taxes et mandat**

CONSIDÉRANT l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière le 26 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes,* il soit ordonné à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 27 février 2008, à 10 heures, à la salle du conseil, les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE les frais encourus pour la publication de l'avis public dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 27 février 2008, pour la Ville;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes,* la greffière soit autorisée à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 01 012 **9.1 Construction d'un garage municipal - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Cogela inc. exécute les travaux de construction du garage municipal en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Construction Cogela inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification numéro 5, un montant de 5 726,97 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), à laquelle une retenue contractuelle de 1 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Complexe sportif multifonctionnel

CA08 01 013 **9.2.1 Demande de subvention**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la construction d'un complexe sportif communautaire comprenant une piscine, un gymnase et une salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert de l'aide financière pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

DE confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 014 **9.2.2 Mandat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la construction d'un complexe sportif communautaire comprenant une piscine, un gymnase et une salle communautaire et qu'une étude de faisabilité doit être effectuée en vue d'obtenir une aide financière;

CONSIDÉRANT l'expertise particulière requise à cette fin, la Ville a demandé à la firme Daniel Arbour et associés, une offre de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme Daniel Arbour et associés pour l'élaboration d'une étude de faisabilité, l'élaboration d'un programme fonctionnel et la préparation et présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, selon l'offre de service reçue et pour une somme de 24 268,13 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-50-411), remboursable par le règlement d'emprunt à être adopté s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Construction d'un hôtel de Ville

CA08 01 015 **9.3.1 Mandat de services professionnels en architecture - comité de sélection**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en architecture reliés à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un futur hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics et de former un comité de sélection composé de messieurs Gaston Marier, Pierre Bourget, Benoit Labrosse et de la greffière ou greffière adjointe agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 016 **9.3.2 Mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie reliée à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un futur hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics et forme un comité de sélection pour les fins décrites en préambule, composé de messieurs Gaston Marier, Pierre Bourget, Benoit Labrosse, et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 017 **9.4 Signalisation - comité de sélection**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels reliée à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la mise en place de la signalisation selon le plan directeur de signalisation de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics et de former un comité de sélection composé de messieurs Mario Richer, Louis-Martin Levac et Benoit Labrosse, et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 018 **9.5 Chariot élévateur - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un chariot élévateur pour le nouveau garage municipal situé au 60, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Chariot élévateur (taxes incluses)	Option 2 Mini-manette
Wajax	28 218,75 $	671,58 $
Liftow	29 096,92 $	844,31 $
Les Chariots Kirmar	29 610,50 $	n/d
Hewitt Equipement Limitée	32 095,85 $	n/d

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Wajax, pour l'achat d'un chariot élévateur et d'une mini-manette au montant de 28 890,33 $ (poste budgétaire 22-320-00-725), et d'acheter une garantie prolongée de 60 mois/ 8 000 heures au montant de 1 123,11 $ (poste budgétaire 02-320-526), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 019 **9.6 Candidature au Fonds d'habilitation municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités - étude de faisabilité pour l'introduction du biodiésel dans le parc de véhicules**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est très soucieuse de préserver la qualité de son environnement exceptionnel et travaille à privilégier les mesures qui auront un impact sur la réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et touristes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite évaluer la faisabilité d'introduire du biodiésel dans son parc de véhicules afin de réduire les gaz à effet de serre, les émissions polluantes et les matières particulaires (fumées noires);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé un projet auprès du Fonds d'habilitation municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour réaliser une étude de faisabilité d'une valeur estimée de 87 000 $, en collaboration avec des partenaires du milieu et de différents paliers gouvernementaux concernant un projet d'introduction de biodiésel dans les véhicules des partenaires contributeurs le tout, tel qu'adopté par la résolution CA06 04 107;

CONSIDÉRANT QUE la FCM accepte d'accorder une subvention de l'ordre de 50 % des coûts admissibles jusqu'à un montant de subvention maximal de 30 000 $, moyennant la condition que la Ville augmente sa contribution financière jusqu'à un minimum de 10 % des coûts admissibles de la demande;

CONSIDÉRANT QUE les coûts admissibles du projet sont évalués à 70 000 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE contribuer pour une somme de 10 % minimum des coûts admissibles du projet correspondant à une somme de 7 000 $ (poste budgétaire 02-320-00-411), et d'accepter d'agir à titre de mandataire principal, responsable de la partie financière;

DE mandater l'Institut du Transport Avancé du Québec pour coordonner et réaliser l'étude de faisabilité en partenariat avec les partenaires contributeurs;

DE mandater la greffière et le directeur du Services des travaux publics pour finaliser et signer la convention de subvention pour fins d'études de faisabilité du Fonds municipal vert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA08 01 020 **11.1 Place de la Gare - entente de service**

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare représente le cœur artistique du Secteur du Village par l'animation de ses ateliers en arts visuels et que la nomination de nouveaux responsables est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec mesdames Sylvie Legault et Lyn Beauclair ainsi que monsieur Normand McDuff pour la gestion et l'entretien de la Place de la Gare pour l'année 2008, pour un montant maximal de 9 900 $ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 021 **11.2 Exemption de coûts de location de salle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de frais de location faite par la Fondation Palliacco des Sommets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU de reconnaître la Fondation Palliacco des Sommets aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA08 01 022 **12.1 Soutien technique de logiciels - renouvellement de contrat**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la compagnie Logiciels Radar inc. pour le renouvellement du contrat de soutien technique de logiciels radar MCK et les mises à jour pour la synchronisation des appels téléphoniques reçus à la centrale 911 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2008 au montant de 1 350 $, plus taxes (poste budgétaire 02-210-00-529), et d'autoriser le directeur adjoint à signer le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 01 023 **12.2 Programme PAIR - renouvellement de contrat**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du contrat de service avec l'organisme de Prévoyance envers les aînés pour le programme PAIR pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2008 au montant de 2 522,17 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

28 janvier 2008

14. Rapports

14.1 Procès-verbal de corrections - règlement (2007)-A-17 établissant les taux de taxes pour l'année 2008

La greffière dépose le procès-verbal de corrections apportées au règlement (2007)-A-17 établissant les taux de taxes pour l'année 2008.

14.2 Procès-verbal de corrections - règlement (2007)-A-18 de contrôle et de suivi budgétaires

La greffière dépose le procès-verbal de corrections apportées au règlement (2007)-A-18 de contrôle et de suivi budgétaires.

14.3 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 janvier 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 28 janvier 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

CA08 01 024

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

001

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

28 janvier 2008

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **28 janvier 2008** à 19 h 55, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 10 décembre 2007;

3.2 Séance spéciale « budget » du 10 décembre 2007;

3.3 Séance spéciale du 17 décembre 2007;

4. Règlement

4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - avis de motion;

5. Administration

5.1 Mainlevée d'inscription d'hypothèque légale;

5.2 Participation au Comité d'action stratégique de Mont-Tremblant;

5.3 Impression du bulletin municipal - attribution de contrat;

5.4 Infographie du bulletin municipal - attribution de contrat;

5.5 Comité de candidature pour l'obtention des Jeux du Canada - été 2013 - appui;

5.6 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - mandat de services professionnels;

5.7 Fête du drapeau;

5.8 Comité d'embellissement - création;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Retiré;

7.3 Unité d'évaluation en ligne - entente;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

28 janvier 2008

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 367, route 117 - réduction de la bande aménagée en bordure de la route 117;

8.1.2 248, chemin Wheeler - empiètement en marge latérale;

8.1.3 2823, chemin du Village - empiètements d'un escalier et d'une galerie;

8.1.4 Chemin de Cassiopée - empiètement en marge avant;

8.1.5 520, chemin de la Réserve - réduction de l'espace naturel;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 19 décembre 2007;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 17 décembre 2007;

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1243 à 1249, rue de Saint-Jovite;

8.4 Acceptation provisoire de travaux municipaux;

8.5 Demande de changement à la réglementation - Développements Brookline;

9. Travaux publics

9.1 Sentier de la Boucle « C » :

9.1.1 Construction du pont de la rivière du Diable - acceptation finale des travaux;

9.1.2 Construction de la piste de ski de fond - acceptation provisoire des travaux;

9.2 Servitude pour aqueduc - lots 3 894 359 et 3 894 360;

9.3 Réfection du poste de pompage lac Mercier - services professionnels d'ingénierie - attribution de contrat;

9.4 Étangs Station Mont Tremblant - modification au système de ventilation - attribution de contrat;

9.5 Usine d'épuration des eaux usées - secteur Saint-Jovite - attributions de contrat :

9.5.1 Modification au système de régulation de débit du décanteur;

9.5.2 Nettoyage, analyse et modification du système de ventilation - services professionnels;

9.6 Bassin versant de la rivière de la Diable - station hydrométrique - appui au projet;

9.7 Véhicules hors routes - demande de la Conférence régionale des élus des Laurentides;

10. Environnement

10.1 AGIR pour la Diable - contribution annuelle;

10.2 Dépôt RDD - entente intermunicipale avec la municipalité de Brébeuf;

11. Culture & Loisirs

11.1 Folies d'hiver;

11.2 Subventions aux organismes;

11.3 Ententes de services avec des organismes;

12. Police

13. Incendie

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

28 janvier 2008

14. Rapport

14.1 Procès-verbal de corrections - règlement (2007)-99 établissant les taux de taxes pour l'année 2008;

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - règlement 224-2007 modifiant les dispositions du règlement numéro 222-2007 relatives aux dates des séances du comité administratif de la MRC des Laurentides;
15.2 MRC des Laurentides - règlement 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;
15.3 MRC des Laurentides - assemblée publique de consultation - modification au schéma d'aménagement révisé visant à identifier les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM08 01 001 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM08 01 002 **3.1 Séance du 10 décembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 décembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 003 **3.2 Séance spéciale « budget » du 10 décembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale « budget » du conseil municipal tenue le 10 décembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 004 **3.3 Séance spéciale du 17 décembre 2007**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 17 décembre 2007, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM08 01 005 **4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jacques Saint-Louis à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification.

5. Administration

CM08 01 006 **5.1 Mainlevée d'inscription d'hypothèque légale**

CONSIDÉRANT QU' un acte d'hypothèque légale a été enregistré par la Ville sous le numéro 1 188 504 afin de garantir le paiement de droits de mutations;

CONSIDÉRANT la déclaration de satisfaction de jugement confirmant que toutes les sommes dues ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer une quittance aux fins de radier l'hypothèque légale enregistrée sous le numéro 1 188 504.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 007 **5.2 Participation au Comité d'action stratégique de Mont-Tremblant**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE verser à la Chambre de commerce de Mont-Tremblant, pour les activités du Comité d'action stratégique de Mont-Tremblant, un montant de 30 000 $, taxes incluses, représentant la participation financière de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année 2008 (poste budgétaire 02-110-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 008 **5.3 Impression du bulletin municipal - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels reliés à l'impression du bulletin municipal;

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Imprimerie Léonard	11 626,12 $
Imprimerie Sainte-Adèle	11 779,60 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Léonard au montant de 11 626,12 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-130-00-346), pour l'impression des quatre parutions du bulletin municipal de 12 pages avec papier Rolland Enviro 100 pour l'année 2008, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 009 **5.4 Infographie du bulletin municipal - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services reliés à l'infographie des quatre parutions du bulletin municipal pour l'année 2008;

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Metaphor Communications	3 521,86 $
OTL Communication et Design	6 772,80 $
Alpha Omega	12 010,43 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Metaphor Communications inc. au montant de 3 525,86 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-00-419), pour l'infographie des quatre parutions du bulletin municipal pour l'année 2008, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 010

5.5 Comité de candidature pour l'obtention des Jeux du Canada - été 2013 - appui

CONSIDÉRANT la volonté des intervenants de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Canada constituent une occasion unique de mobiliser la population des Laurentides autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une chance de passer au 2e tour de sélection, le Comité de candidature a besoin de l'appui de 100% des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la ville hôtesse désignée et les villes partenaires pour représenter les Laurentides auront besoin de l'appui inconditionnel de toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité sera appelée à jouer un rôle primordial lors de ces jeux (exemple : soutien logistique de leur service des loisirs, mobilisation de leur milieu associatif/bénévoles et du milieu des affaires);

CONSIDÉRANT les impacts positifs qu'apporteront les Jeux du Canada sur le plan sportif, culturel, économique, communautaire et touristique et sur les jeunes de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Canada contribueront à la promotion du sport, de l'activité physique et de saines habitudes de vie auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE la participation de 6 000 bénévoles sera nécessaire lors du déroulement de ces jeux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'appuyer la candidature de la région des Laurentides pour l'obtention des Jeux du Canada, été 2013 et que la Ville de Mont-Tremblant s'engage à soutenir la ville hôtesse et les villes partenaires dans la mobilisation de bénévoles lors du déroulement de cet événement sportif d'envergure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 011

5.6 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la réserve foncière imposée par la résolution 2004-113 et renouvelée par la résolution CM06 02 060 pour le prolongement du boulevard du Docteur-Gervais jusqu'à la montée Kavanagh arrive à son terme;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de confirmer cette réserve selon les pouvoirs en matière d'expropriation conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins de prolonger le boulevard du Docteur-Gervais jusqu'à la montée Kavanagh sur une largeur de 20,12 mètres, des lots suivants selon le plan 47 736-D de monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre, lequel devra être revu en fonction de la rénovation cadastrale :

Lot rénové	Ancienne désignation	Propriétaire
3 280 964	493-3	Jéronard Lté
3 279 497	495-22	Jéronard Lté
3 280 650 (partie)	partie 496-4	Claude Forget 1979 inc.
3 801 477	partie 496-21	Claude Forget 1979 inc.
3 844 052 (partie)	partie 496	Claude Forget 1979 inc.
3 280 159 (partie)	partie 497-11	Les immeubles Gagné et Lauzon
3 280 222 (partie)	partie 499-11 et partie 499	Marc Dumais
3 280 229 (partie)	partie 499-87	France Racine
3 764 110 (partie)	partie 499-11 et partie 499	Susan Gordon
3 280 218 (partie)	partie 499-98	Susan Gordon

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot pour effectuer les procédures nécessaires à cette expropriation (poste budgétaire 02-140-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 012 **5.7 Fête du drapeau**

CONSIDÉRANT QUE la Société nationale régionale invite les municipalités à souligner le 60e anniversaire du fleurdelisé;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE souligner cet évènement et de saluer le drapeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 013 **5.8 Comité d'embellissement - création**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un comité d'embellissement pour améliorer la richesse et la qualité de l'aménagement horticole sur son territoire dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT le règlement 2003-42 édictant les règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE créer un comité d'embellissement dont les enjeux et les projets toucheront l'embellissement horticole du territoire;

DE nommer comme membre et responsable de la création du comité, monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis, et comme secrétaire, monsieur Jean-Benoit Crosnier, responsable des parcs et des immeubles pour la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM08 01 014 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2007 au montant de 145 847,29 $ et pour le mois de janvier 2008 au montant de 10 454,02 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA08 01 015 **7.3 Unité d'évaluation en ligne - entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé en 2003 une entente de partenariat avec la firme PG Systèmes d'Information Inc. et par le fait même avec l'entreprise Carris pour concevoir, développer et importer un portail municipal intégré pour les professionnels;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se terminait le 31 décembre 2007 et qu'une ristourne de 12 621,06 $ est à recevoir en vertu de cette entente;

CONSIDÉRANT les changements technologiques ainsi que le non renouvellement de l'entente de partenariat entre PG et Carris, qu'une nouvelle plate-forme AccèsCité a été développée par PG Govern;

CONSIDÉRANT la proposition de PG Govern du 15 janvier 2008 visant la migration vers sa nouvelle plate-forme pour le service unité d'évaluation en ligne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser la migration vers la nouvelle plate-forme développée par PG Govern, sans inclure le transfert des données des utilisateurs tel que recommandé par la trésorière adjointe, et d'autoriser la conclusion de la nouvelle entente de partenariat pour une somme de 11 085 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 367, route 117 - réduction de la bande aménagée en bordure de la route 117

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-65) vise à autoriser que la largeur de la bande aménagée sur la route 117 soit de 8 mètres alors qu'elle devrait être de 15 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2007-147)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 248, chemin Wheeler - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-72) vise à régulariser l'implantation d'un pavillon d'accueil à 5,18 mètres de la marge latérale alors qu'il devrait être à 6 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2007-119)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 2823, chemin du Village - empiètement d'un escalier et d'une galerie

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-73) vise à régulariser l'implantation d'une galerie à 0,44 mètre et d'un escalier à 0,46 mètre d'une ligne de propriété alors qu'ils devraient être à 2 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2007-124)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Chemin de Cassiopée - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-74) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à 7,08 mètres de la ligne avant alors qu'il devrait être à 8 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande conditionnellement. (CT2007-118)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 520, chemin de la Réserve - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2007-DM-75) vise à autoriser que l'espace naturel du lot soit de 73,87 % alors qu'au moins 80 % de la superficie d'un terrain doit être préservée à l'état naturel.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2007-120)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

CM08 01 016 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 19 décembre 2007**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 367, route 117 pour laquelle une consultation publique a été tenue séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 910, rue de l'École, aux 367 et 420, route 117 ainsi qu'aux 507, 960, 963, 1055 et 1072, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 19 décembre 2007 portant les numéros CV2007-140 à CV2007-148.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 017 **8.2.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 17 décembre 2007**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 248, chemin Wheeler, au 520, chemin de la Réserve, au 2823, chemin du Village ainsi que sur le chemin de Cassiopée, pour lesquelles des consultations publiques ont été tenues séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 520, chemin de la Réserve, au 2823, chemin du Village ainsi que sur les chemins des Skieurs, des Légendes et des Voyageurs;

CONSIDÉRANT l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin d'attribuer l'odonyme « chemin Killarney » et un odonyme dans le projet Sommet du Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 17 décembre 2007 portant les numéros CT2007-117 à CT2007-126;

D' entériner la recommandation CT2007-127 en supprimant le dernier paragraphe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 018

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 1243 à 1249, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT la demande d'occupation du domaine public afin de construire des cases de stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 1243 à 1249, rue de Saint-Jovite, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées, et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 019

8.4 Acceptation provisoire de travaux municipaux

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur des projets ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux suivants :

Travaux	Conditions de retour des garanties
Entreprises M.D.M. Prolongement de la rue Dessureault - niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie du niveau II.
Claude Forget inc. Prolongement de la rue Alcide-Forget avec les réseaux d'aqueduc et d'égout - niveaux I et II	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 020

8.5 Demande de changement à la réglementation d'urbanisme - Développements Brookline

CONSIDÉRANT QUE Développements Brookline a déposé une demande à l'effet de modifier la réglementation d'urbanisme actuellement applicable sur les propriétés constituées du 415, route 117 et d'une partie du lot 3 278 320 (en bordure de la route 117);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre un projet commercial comprenant 3 bâtiments occupés, entre autres usages, à des fins de restauration avec service complet et de station-service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite concentrer les commerces de restauration, à l'intérieur du noyau urbain, du côté nord de la route 117 ainsi que sur la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT la localisation stratégique des terrains concernés à côté du futur viaduc « Vaillancourt » amenant ainsi un certain débit de circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une station-service est généralement associée à celle d'un commerce relié à la restauration rapide et que ce type de restaurant n'aura pas d'impact sur la stratégie commerciale mise en place découlant de l'étude de positionnement commerciale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' accepter de modifier la réglementation d'urbanisme afin de permettre l'implantation d'un restaurant rapide avec la station-service et ce, sous réserve des dispositions législatives relatives à la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme;

DE refuser la demande à l'effet de permettre l'implantation de commerce de type restauration avec service complet;

D' inclure les modifications à la révision de la réglementation d'urbanisme présentement en cours de procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

9.1 Sentier de la Boucle «C»

CM08 01 021

9.1.1 Construction du pont de la rivière du Diable - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du pont de la rivière du Diable - boucle « C » ont été réalisés par l'entreprise G-Civil inc. en conformité avec les clauses des documents contractuels préparés par la firme Axor Experts-Conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 43 027,25 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise G-Civil inc;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM08 01 022

9.1.2 Construction de la piste de ski de fond - travaux supplémentaires et acceptation provisoire

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la piste de la boucle « C » ont été réalisés par l'entreprise Multiservices M.D. inc. en conformité avec les clauses des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Multiservices M.D. inc., et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification numéro 2, un montant de 1 865,81 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-721), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 5 193,45 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise Multiservices M.D. inc., duquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM08 01 023 **9.2 Servitude pour aqueduc - lots 3 894 359 et 3 894 360**

CONSIDÉRANT QU' une conduite d'aqueduc de la Ville de Mont-Tremblant traverse la rivière Cachée afin de permettre un bouclage du réseau d'aqueduc du secteur Village en passant par les lots 3 894 359 et 3 894 360, propriétés de monsieur Jean-Pierre Dion et de madame Danielle Courtemanche;

CONSIDÉRANT QU' afin de confirmer le maintien et l'entretien de cette conduite d'aqueduc, il est nécessaire d'obtenir une servitude sur ces propriétés;

CONSIDÉRANT l'accord avec les propriétaires relativement aux modalités d'acquisition de cette servitude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser aux frais de la Ville et pour un montant de 18 000 $ (poste budgétaire 02-413-01-444 provenant de la réserve d'aqueduc de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant), la conclusion d'un acte de servitude avec monsieur Jean-Pierre Dion et madame Danielle Courtemanche pour le maintien et l'entretien d'une conduite d'aqueduc sur les lots 3 894 359 et 3 894 360.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 024 **9.3 Réfection du poste de pompage lac Mercier - services professionnels d'ingénierie - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection du poste de pompage localisé près du lac Mercier;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Marchandhoule et associés	19 188,75 $
Axor experts-conseils inc.	20 124,48 $
Génivar	22 485,82 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Marchandhoule et associés pour l'élaboration des plans et devis préliminaires et définitifs de réfection du poste de pompage localisé près du lac Mercier, pour une somme de 19 188,75 $, taxes incluses (payable par le poste budgétaire 02-415-01-445 et pouvant être remboursable par un éventuel règlement d'emprunt);

DE mandater la firme également pour les services de surveillance des travaux pendant la construction pour une somme de 3 386,25 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-411). Cette portion du mandat est cependant conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 025

9.4 Étangs Station Mont Tremblant - modification au système de ventilation - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des modifications au système de ventilation au bâtiment des étangs Station Mont Tremblant selon les documents d'appel d'offres préparés par le Service des travaux publics et les plans et devis préparés par Axor Experts-Conseils inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Plomberie Brébeuf inc.	9 594,38 $
Nordmec Construction Inc.	46 837,48 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Plomberie Brébeuf inc., pour les travaux de modification au système de ventilation, au montant de 9 594,38 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-414-02-722), payable par la réserve d'égouts - secteur Village, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Usine d'épuration des eaux usées - secteur Saint-Jovite - attributions de contrat

CM08 01 026

9.5.1 Modification au système de régulation de débit du décanteur

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des modifications au système de régulation de débit du décanteur à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé une offre de services à la firme Axor Experts-conseils seulement étant donné que cette dernière a fourni les services d'ingénierie pour l'agrandissement de l'usine et par conséquent, possède l'expertise particulière pour réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater la firme Axor Experts-Conseils pour l'étude des alternatives pour des modifications au système de régulation de débit du décanteur, pour une somme de 3 623,29 $, taxes incluses (payable par le poste budgétaire 22-415-00-411), payable par la réserve d'égouts secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 027 **9.5.2 Nettoyage, analyse et modification du système de ventilation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de nettoyage, d'analyse et de modification au système de ventilation à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé une offre de services à la firme Axor Experts-conseils étant donné que cette dernière a fourni les services d'ingénierie pour l'agrandissement de l'usine et par conséquent, possède l'expertise particulière pour réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater la firme Axor Experts-Conseils pour l'analyse du fonctionnement du système de ventilation et la préparation de plans et devis pour les modifications, pour une somme de 12 077,63 $, taxes incluses, et de mandater la firme Hydrauliques R&O Services inc. pour le nettoyage du système de ventilation, pour une somme de 15 802,50 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-415-00-411), payable par la réserve d'égouts secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 028 **9.6 Bassin versant de la rivière du Diable - station hydrométrique - appui au projet**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de l'Alliance pour une Gestion Intégrée et Responsable du bassin versant de la rivière du Diable (AGIR pour la Diable) pour installer une station de mesures hydrométriques automatisées sur la rivière du Diable;

CONSIDÉRANT QUE la rivière est une source importante d'alimentation en eau potable pour la ville de Mont-Tremblant et que la mesure automatisée et continue des débits permettrait un meilleur suivi des conditions hydriques affectant l'ensemble des usages et usagers;

CONSIDÉRANT l'évaluation technique et financière d'implantation et d'entretien annuel d'une station hydrométrique préparée par monsieur François Godin du Centre d'expertise hydrique du Québec le 8 juin 2007 à la demande de monsieur Francis Barbe d'AGIR pour la Diable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'appuyer le projet d'implantation et de maintien annuel d'une station hydrométrique sur la rivière du Diable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 029 **9.7 Véhicules hors route - demande de la Conférence régionale des élus des Laurentides**

CONSIDÉRANT une demande de la Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ) pour obtenir des informations sur la règlementation de la Ville en matière de véhicules hors route afin de dresser un portrait pour la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE des sentiers de véhicules hors route sont déjà existants sur le territoire et que le plan directeur des parcs identifie des sentiers de véhicules hors route «projetés»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'informer la Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ) que la Ville est favorable à offrir des sentiers de véhicules hors route et de motoneige en conformité avec le plan directeur des parcs et le règlement (2002)-19 sur les véhicules hors route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM08 01 030 **10.1 AGIR pour la Diable - contribution annuelle**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est à l'origine de la création de l'AGIR pour la Diable, organisme sans but lucratif voué à la protection de la rivière du Diable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère importants les travaux de cet organisme afin de protéger les ressources en eau pour les besoins actuels et futurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 20 000 $ (poste budgétaire 02-470-00-419), pour l'année 2008 à AGIR pour la Diable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 031 **10.2 Dépôt de résidus domestiques dangereux - entente intermunicipale avec la municipalité de Brébeuf**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Pascal Caron, directeur général adjoint de la municipalité de Brébeuf pour la conclusion d'une entente intermunicipale entre la ville de Mont-Tremblant et cette dernière concernant le dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD);

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts d'implantation et de gestion du dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD) préparés par le Service des travaux publics et les commentaires reçus de la municipalité de Brébeuf;

CONSIDÉRANT la proposition de partage des coûts moitié-moitié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater la greffière et le directeur du Services des travaux publics pour négocier, rédiger et finaliser une entente intermunicipale avec la municipalité de Brébeuf concernant le dépôt de résidus domestiques dangereux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM08 01 032

11.1 Folies d'hiver

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise depuis plusieurs années un festival hivernal « Folies d'hiver » et que les activités se dérouleront le samedi 16 février prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la programmation des « Folies d'hiver » de même qu'un budget de 11 290 $, pour l'organisation de l'évènement (postes budgétaires 02-701-60-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 033

11.2 Subventions aux associations et organismes

CONSIDÉRANT les demandes de subventions adressées au conseil par plusieurs organismes et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de contribuer à diverses œuvres, organismes et initiatives visant le bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'encourager les organismes locaux mentionnés ci-dessous en autorisant le versement des subventions suivantes :

POSTE BUDGÉTAIRE 02-110-00-970

Association des personnes handicapées Clair-Soleil	1 000 $
Escadron 716 Laurentien	500 $
Fabrique de la Paroisse Saint-Jovite	1 350 $
Groupe Jad	250 $
L'Ombre-Elle	250 $
Maison de la Famille du Nord	500 $
Maison de Jeunes Tornade Jeunesse	9 000 $
Polyvalente Curé-Mercure	1 000 $

POSTE BUDGÉTAIRE 02-702-90-970

Carrefour Bois Chantant	5 000 $
Chœur Tremblant	4 500 $
L'Harmonie Vents du Nord	4 500 $
Société des Arts visuels de Mont-Tremblant	2 000 $
SOPABIC	1 000 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 01 034

11.3 Ententes de subventions avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités de loisirs, de promotion commerciale et touristique et, qu'à cette fin, elle verse des subventions, à différents organismes afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention avec les organismes ci-après mentionnés. La trésorière est autorisée à verser les sommes concernées après la signature des ententes:

Organismes	Activités subventionnées	Subvention
Centre de ski de fond Mont-Tremblant	Offrir l'accès à des sentiers de ski de fond	75 000 $
Club de hockey junior "AA" Mont-Tremblant	Hockey	3 000 $
Club de Patinage Artistique de Mont-Tremblant inc.	Patinage	2 000 $
Club de ski de fond Junior Richelieu inc.	Ski de fond pour les jeunes	2 500 $
Comité Organisateur du Championnat Canadien de Pêche à la Mouche	Organisation du championnat et d'un symposium sur la conservation	500 $
Chambre de commerce de Mont-Tremblant et Mont-Tremblant en Fête	Organisation de la Jovi-Fête et d'activités entourant le Champ car	5 000 $
LRS Organisation	Concerts de musique	2 000 $
Fédération canadienne de snowboard	Publicité de la ville	2 000 $
FADOQ - Région des Laurentides	Jeux d'hiver pour les personnes de 50 ans et plus	5 000 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Procès-verbal de corrections - règlement (2007)-99 établissant les taux de taxes pour l'année 2008

La greffière dépose le procès-verbal de corrections apportées au règlement (2007)-99 établissant les taux de taxes pour l'année 2008.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

28 janvier 2008

CM08 01 035 **15. Acceptation de la correspondance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte les correspondances suivantes :

15.1 MRC des Laurentides - 4 décembre 2007 - règlement 224-2007 modifiant les dispositions du règlement numéro 222-2007 relatives aux dates des séances du comité administratif de la MRC des Laurentides;

15.2 MRC des Laurentides - 4 décembre 2007 - règlement 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

15.3 MRC des Laurentides - assemblée publique de consultation - Projet de règlement de modification au schéma d'aménagement révisé visant à identifier les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Pierre Lange, Domaine de la Montagne**
  Il représente les propriétaires du Domaine de la Montagne et fait part au conseil de la problématique de stationnement à cet endroit.

- **Monsieur Stéphane Coderre, Chambre de commerce de Mont-Tremblant**
  Il demande au conseil s'il y a un échéancier afin de connaître la décision quant à la vocation du Château Beauvallon.

- **Monsieur Jim Iredale, 178, des Eaux vives**
  Il demande au conseil le lien entre la Chambre de commerce de Mont-Tremblant et le développement durable.

CM08 01 036 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 41.

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0014

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 février 2008

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **11 février 2008** à 19 h 42, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 28 janvier 2008;

4. Règlement

4.1 Règlement concernant la division du territoire en districts électoraux - avis de motion;

5. Administration

5.1 Proclamation - « Février, mois du cœur »;

5.2 Sondage de satisfaction sur les services municipaux - mandat;

5.3 Plan municipal de sécurité civile;

6. Ressources humaines

6.1 Abrogation de la résolution CM07 09 324;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Équipements informatiques - achat;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 1239-1241, rue de Saint-Jovite - empiètements et réduction du nombre de cases de stationnement;

8.1.2 90, chemin du Tour-du-Lac - empiètements en marge latérale;

8.1.3 Terrain sur le chemin O'Reilly - construction sur un sommet de montagne désigné;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 février 2008

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 janvier 2008;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 21 janvier 2008;

9. Travaux publics

9.1 Sentier récréatif du ruisseau Clair :

9.1.1 Acceptation finale des travaux;

9.1.2 Servitudes;

9.2 Acquisition d'un lot sur la rue Saint-Roch;

9.3 Quais flottants municipaux - modification du bail;

9.4 Usine de filtration - Secteur Village - essais pilotes - attribution de contrats;

9.5 Implantation d'un sens unique - rue Lauzon - approbation de l'aménagement géométrique;

10. Environnement

10.1 Comité consultatif en environnement - nomination;

10.2 Comité consultatif en environnement - mandat;

11. Culture & Loisirs

11.1 Fête nationale 2008;

11.2 Festival du Film de Tremblant 2008.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0016
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 février 2008

CM08 02 037

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM08 02 038

3.1 Séance du 28 janvier 2008

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 28 janvier 2008, tel que déposé avec la modification suivante :

Au tableau des organismes, inséré dans la résolution CM08 01 034, la ligne contenant ce qui suit est retirée :

«Chambre de commerce de Mont-Tremblant et Mont-Tremblant en Fête	Organisation de la Jovi-Fête et d'activités entourant le Champ car	5 000 $ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM08 02 039

4.1 Règlement concernant la division du territoire en districts électoraux - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la division du territoire en districts électoraux.

5. Administration

CM08 02 040

5.1 Proclamation - « Février, mois du cœur »

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur du Québec recueille des fonds afin d'appuyer la recherche et la prévention des maladies cardiaques et contribue à améliorer la qualité de vie de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE proclamer « Février, mois du cœur » et d'inviter la population à appuyer généreusement la Fondation des maladies du cœur à l'occasion de sa campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 041 **5.2 Sondage de satisfaction sur les services municipaux - mandat**

CONSIDÉRANT QU' en juillet 2003, la Ville a effectué un sondage sur la satisfaction des citoyens à l'égard des principaux services municipaux et qu'il convient maintenant d'actualiser ces données et d'examiner les variations dans le temps;

CONSIDÉRANT QU' une offre de service a été demandée à monsieur Michel Lemieux, consultant en recherche, puisqu'il possède l'expertise particulière pour réaliser ce mandat, l'ayant réalisé antérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater monsieur Michel Lemieux, consultant en recherche, pour concevoir et réaliser un sondage sur la satisfaction des citoyens de la Ville à l'égard des services municipaux pour une somme de 15 576,75 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-00-419 dont 10 576,75 $ provenant du surplus libre accumulé).

Monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis demande que sa dissidence soit notée au livre des procès-verbaux.

ADOPTÉE

CM08 02 042 **5.3 Plan municipal de sécurité civile**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public lancé par le directeur du Service de la sécurité incendie et chargé du projet de mesures d'urgence, la firme Multirisques International a été mandatée pour la production et la diffusion d'un plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de direction de la Ville et les consultants ont travaillé sur une période d'une année entière à l'élaboration d'un tel plan visant à accroître la préparation de la municipalité face aux différents risques naturels, technologiques et sociaux sur son territoire et à intervenir lors de sinistres;

CONSIDÉRANT le projet de plan soumis aux élus en vue de son approbation lors d'un exercice de simulation auquel le consultant et le directeur de la sécurité civile pour les régions de Montréal, Laval, Lanaudière et les Laurentides ont assisté le 21 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le plan municipal de sécurité civile et d'inviter les citoyens, organismes et entreprises tremblantois à se renseigner sur les mesures individuelles à prendre dans le but d'accroître leur préparation respective et notamment que chaque famille s'assure d'une autonomie de 72 heures tel que recommandé par les gouvernements fédéral et provincial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM08 02 043

6.1 Abrogation de la résolution CM07 09 324

CONSIDÉRANT le désistement de madame Marie-France Chalifoux à titre d'opératrice en assainissement des eaux pour le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CM07 09 324.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM08 02 044

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2007 au montant de 20 629,90 $ et pour le mois de janvier 2008 au montant de 33 477,58 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 045

7.2 Approbation de la liste des engagements

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 4 875,42 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 046 **7.3 Équipements informatiques - achat**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de remplacer certains postes informatiques devenus désuets et qui ne suffisent plus aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE l'uniformisation des ordinateurs nécessite l'achat de postes de travail fixes chez un revendeur autorisé IBM/Lenovo, et l'achat de postes portables chez le fabricant DELL Canada Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a procédé à une recherche de prix auprès de deux fournisseurs IBM/Lenovo, pour ce projet d'acquisition et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Houde.NET	3 823,55 $
Central Microsystems	3 653,00 $

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du 6e alinéa de l'annexe A du règlement 2006-A-09, relatif à l'écart de 5 % pour un soumissionnaire local, le conseil municipal désire s'en prévaloir pour l'achat de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées afin de s'assurer que DELL Canada Inc. est le seul dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens à fournir les postes portables de cette marque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'acheter trois postes de travail fixes IBM/Lenovo de la firme Houde.NET au coût de 3 823,55 $, taxes en sus (postes budgétaires 22-470-00-727 et 22-610-00-727), et d'acheter de DELL Canada inc. un poste portable DELL Latitude D830 au coût de 2 100 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-610-00-727).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 1239-1241, rue de Saint-Jovite - empiètements et réduction du nombre de cases de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-003) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un usage commercial à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel (usage mixte) :

- la réduction de trois cases de stationnement;
- l'implantation d'un bâtiment existant à 5,38 mètres de la rue de Saint-Jovite, à 5,88 mètres de la rue Boivin alors qu'il devrait être à 7,38 mètres de ces emprises de rue, et à 1,4 mètre de la ligne latérale alors qu'il devrait être à 2 mètres.

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 90, chemin du Tour-du-Lac - empiètements en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-005) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal et de son garage attenant situés respectivement à 4,41 mètres et 4,47 mètres de la ligne latérale alors qu'ils devraient être à 5 mètres.

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin O'Reilly - construction sur un sommet de montagne désigné

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-006) vise à autoriser l'implantation d'une résidence projetée sur un sommet de montagne désigné.

Questions du public : Monsieur Gabriel Plante s'informe sur l'emplacement de la maison.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 02 047 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 janvier 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 90, chemin du Tour-du-Lac et au 1239-1241, rue de Saint-Jovite pour lesquelles des consultations publiques a eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT la demande relative à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 386, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 23 janvier 2008 portant les numéros CV2008-003 à CV2008-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 048 **8.2.2 Comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 21 janvier 2008**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété située sur le chemin O'Reilly pour laquelle des consultations publiques a eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 223, chemin des Cerfs et pour des propriétés situées sur le chemin des Voyageurs et sur le chemin Duplessis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 21 janvier 2008 portant les numéros CT2008-002 et CT2008-006 à CT2008-007;

D' accepter la demande de dérogation mineure 2008-DM-006 faisant l'objet de la recommandation CT2008-005, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe, portant le numéro 54599-C-5, minute 17 253, daté du 30 janvier 2008 et reçu le 4 février 2008, le tout aux conditions suivantes :

- que l'aire de déboisement soit piquetée en conformité avec le plan ci-haut cité et ce, avant l'émission du permis;
- que l'aire de déboisement soit respectée tant en phases construction que post-construction;
- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 13 du règlement (2001)-04 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

9.1 Sentier récréatif du ruisseau Clair

CM08 02 049

9.1.1 Acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du sentier récréatif en bordure du ruisseau Clair ont été réalisés par l'entreprise Construction Telmosse en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Labelle-Ryan Génipro maintenant fusionnée avec la firme Génivar et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 16 484,91 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise Construction Telmosse et sous réserve de l'émission par l'entrepreneur, d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 050 **9.1.2 Servitudes**

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du sentier récréatif en bordure du ruisseau Clair nécessite l'enregistrement de servitudes avec deux propriétaires voisins, lesquels ont déjà donné leur consentement par écrit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'actes de servitude de passage, aux frais de la Ville, avec les propriétaires des lots 3 280 346 et 3 280 347 pour l'empiétement du sentier récréatif du ruisseau Clair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 051 **9.2 Acquisition d'un lot sur la rue Saint-Roch**

CONSIDÉRANT l'offre de vente de madame Lucie Dubé Plourde, datée du 21 août 2007, pour un terrain, situé sur la rue Saint-Roch, adjacent à l'usine de filtration d'eau potable du secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE la maison érigée sur ce terrain fut entièrement détruite par le feu il y a trois ans et que la nouvelle réglementation concernant les zones inondables ne permet pas de rebâtir;

CONSIDÉRANT QU' il serait profitable pour la Ville d'en faire l'acquisition advenant des travaux d'agrandissement ou autre à l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un acte de vente avec madame Lucie Dubé Plourde pour l'achat du lot 3 278 084 (anciennement parties des lots 448 et 449), pour un montant de 20 000 $, (poste budgétaire 22-412-00-723 - provenant pour moitié de la réserve d'aqueduc et pour moitié de la réserve d'égouts - secteur Saint-Jovite), les frais pour l'établissement et l'enregistrement de l'acte étant à la charge du vendeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 052 **9.3 Quais flottants municipaux - modification du bail**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède vingt-quatre emplacements aux quais flottants du lac Tremblant qui sont offerts en location aux résidents;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le bail afin de le clarifier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter les conditions du bail et en autoriser la signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 053 **9.4 Usine de filtration secteur Village - essais pilotes - attribution de contrats**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village afin de pouvoir traiter les cyanobactéries;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Axor Experts-conseils par la résolution CM07 10 363 pour procéder à l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'essais pilotes avec filtration membranaire pour la production d'eau potable constitue une nécessité technique ainsi qu'une assurance pour la Ville afin d'établir et de valider la filière membranaire à retenir pour la conception définitive de l'usine;

CONSIDÉRANT QUE la firme Axor Experts-conseils a demandé et reçu plusieurs propositions et qu'après analyse de celles-ci, elle recommande d'effectuer des d'essais pilotes auprès des deux fournisseurs ayant soumis les plus bas prix;

CONSIDÉRANT QU' Axor Experts-conseils certifie avoir effectué, pour la Ville, des vérifications documentées et sérieuses pour s'assurer de l'unicité des deux fournisseurs dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens comme étant les seuls à être en mesure de fournir respectivement les matériaux et les services visés par les présentes;

CONSIDÉRANT QUE les essais pilotes sont admissibles aux subventions du programme FIRM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater les entreprises Mabarex et John Meunier inc., pour procéder à la tenue d'essais pilotes de filtration membranaire pour l'usine de filtration secteur village conformément aux propositions soumises à la firme Axor Experts-conseils, pour des sommes respectives de 50 786,97 $, et 43 928,69 $, taxes incluses, ainsi que des dépenses d'une valeur maximale de 7 000 $, pour réaliser les travaux non inclus dans les propositions de Mabarex et John Meunier inc. mais nécessaires à la tenue des essais pilotes (poste budgétaire 22-412-01-722), payable par la réserve d'aqueduc du secteur Mont-Tremblant et remboursable par le règlement d'emprunt à être adopté s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 054 **9.5 Implantation d'un sens unique - rue Lauzon - approbation de l'aménagement géométrique**

CONSIDÉRANT QUE les services des travaux publics et de police ont procédé à une étude afin de modifier la circulation sur les rues Lauzon et Charbonneau pour les rendre plus sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec, à la demande de la Ville, a procédé à une étude de circulation sur la rue de Saint-Jovite (route 327) entre les rues Léonard et Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'approuver le concept d'aménagement géométrique préparé par le Service des travaux publics pour modifier la circulation sur la rue Lauzon qui deviendra sens unique entre les rues Charbonneau et Léonard, et pour implanter des interdits de virage à gauche à l'intersection des rues Charbonneau et de Saint-Jovite, et d'autoriser le Service des travaux publics à procéder aux modifications requises pour implanter le concept.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM08 02 055 **10.1 Comité consultatif en environnement - nomination**

CONSIDÉRANT QU' un poste est disponible au comité consultatif en environnement et que la Ville a reçu une lettre d'intention de la part de madame Linda Butler qui souhaite participer aux travaux de ce comité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE nommer madame Linda Butler, à titre de membre du comité consultatif en environnement pour une période de deux ans, soit jusqu'en février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 056 **10.2 Comité consultatif en environnement - mandat**

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur en environnement de la Ville recommande la conservation et l'amélioration des arbres d'ornement public des secteurs urbains du centre-ville et du village;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement (CCE) de la Ville a comme mission principale d'éclairer et de seconder le conseil municipal dans tout questionnement en rapport avec les enjeux environnementaux de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le comité consultatif en environnement (CCE) afin d'élaborer un programme de conservation, d'amélioration et de mise en valeur des arbres d'ornement public pour les périmètres d'urbanisation du centre-ville et du village afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens, et que ce programme soit remis au conseil au cours de l'été 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM08 02 057

11.1 Fête nationale 2008

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organisera des activités pour la Fête nationale du Québec le 24 juin prochain au parc *Au fil de l'eau* et à la plage du lac Mercier;

CONSIDÉRANT QU' un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

DE consentir à la planification et à la réalisation de la Fête nationale du Québec et d'accepter le budget d'opération proposé de 46 450 $, pour l'organisation de l'évènement (postes budgétaires 02-701-60-xxx);

DE permettre la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin sur le site du lac Mercier dans le cadre de cette programmation;

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière 2008 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 02 058

11.2 Festival du Film de Tremblant 2008 - protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend participer au Festival du Film de Tremblant en 2008;

CONSIDÉRANT QUE trois films seront présentés sur le site du parc *Au Fil de l'Eau* en juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE des films pour enfants seront également projetés dans la salle Alphonse-Desjardins à la même période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec le Festival du Film de Tremblant et le versement d'une subvention de 80 000 $ (poste budgétaire 02-702-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Des citoyens de la montée Tassée**
  Ils questionnent le conseil sur les travaux prévus au cours de l'année 2008.

- **Monsieur Gabriel Plante,**
  Il demande des informations relativement au point 9.4.

CM08 02 059 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0347

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 février 2008** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 28 janvier 2008;

4. Règlement

4.1 Règlement (2008)-A-19 décrétant un emprunt et une dépense de 7 849 000 $ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville - adoption;

5. Administration

5.1 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2008;

5.2 Opération TPS - financement des infrastructures municipales;

5.3 Sécurité Incendie - assouplissements requis;

5.4 Déchiquetage - entente de service;

5.5 Absence d'un membre du conseil;

5.6 Office de tourisme région Mont-Tremblant - nominations;

5.7 Entente Telus mobilité - tour de communication;

5.8 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - autorisation de versements de subventions;

5.9 Retiré;

5.10 Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres - adoption;

5.11 Les Habitations du Ruisseau Noir - remerciements à madame Céline Danis Lauzon;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 février 2008

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires - Service des travaux publics;

6.2 Embauche d'une répartitrice temporaire - Service de police;

6.3 Embauche d'une préposée aux prêts - Service de la culture et des loisirs;

6.4 Embauche d'un commis de bureau temporaire - Service des finances;

6.5 Augmentation salariale du personnel cadre;

6.6 Embauche d'un commis de bureau temporaire - Service du greffe;

6.7 Embauche d'une technicienne en ressources humaines temporaire - Service des ressources humaines;

6.8 Nomination au poste de lieutenant - service d'incendie;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Équipements informatiques - achat;

7.4 Transport Adapté et Collectif des Laurentides - entente et quote-part 2008;

7.5 Acquisition de logiciels informatiques;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Acquisition d'un appareil de levage - attribution de contrat;

9.2 Aménagement du site pour la construction d'un garage municipal - acceptation finale des travaux;

9.3 Modification de la toiture de l'aréna - acceptation finale des travaux;

9.4 Étude sur l'état des bâtiments du Domaine St-Bernard - mandat de services professionnels - attribution de contrat;

9.5 Construction d'un garage municipal - cautionnement et retenue contractuelle;

9.6 Construction d'un nouvel hôtel de ville - approbation du programme fonctionnel et technique;

9.7 Location de balais de rue - attribution de contrat;

9.8 Surfaceuse - contrat de publicité;

9.9 Demande d'aide financière - Politique nationale de la ruralité;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Exemption de coûts de location de salle;

12. Police

12.1 Achat de véhicules de patrouille - Service de police - attribution de contrats;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 février 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA08 02 025 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA08 02 026 **3.1 Séance du 28 janvier 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 28 janvier 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA08 02 027 **4.1 Règlement (2008)-A-19 décrétant un emprunt et une dépense de 7 849 000 $ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

La greffière indique les modifications au projet de règlement effectuées dans les deux jours juridiques précédant la séance.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Réjean Doré à la séance du 28 janvier 2008;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2008)-A-19 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 7 849 000 $ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HÔTEL DE VILLE.

Le vote est demandé :

Ont voté pour : Monsieur Réjean Doré
Madame Thérèse Barrette
Monsieur André David
Monsieur Jean-Pierre Fortin
Monsieur Yvon Meilleur

A voté contre : Monsieur Jean Grégoire

Pour : (5) Contre : (1)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Administration

CA08 02 028 **5.1 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2008**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Réjean Doré soit autorisé à représenter la Ville au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2008 qui aura lieu le mercredi 19 mars 2008 au Théâtre Saint-Sauveur et d'acheter un billet au coût de 60 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 029 **5.2 Opération TPS - financement des infrastructures municipales**

CONSIDÉRANT QUE des études démontrent de façon claire et non équivoque qu'à la grandeur du pays, les infrastructures municipales ont dépassé de près de 79 % leur durée de vie utile, qu'elles se dégradent très rapidement, et que le prix de l'élimination du déficit auquel les municipalités québécoises font face à cet égard dépasse maintenant 18 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité appelle des mesures draconiennes afin de laisser aux prochaines générations des infrastructures de qualité et, surtout, éviter d'hypothéquer lourdement leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé des investissements 3,15 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans la réhabilitation des infrastructures municipales. Si les municipalités veulent participer à ce vaste programme, elles devront investir le tiers de ce montant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU qu'au nom des principes élémentaires de gestion responsable, de développement durable et d'équité intergénérationnelle, la Ville de Mont-Tremblant demande au gouvernement du Québec :

- d'occuper le champ fiscal libéré par la baisse de 1 % de la TPS;
- de consacrer cet argent à la constitution d'un fonds dédié exclusivement au financement des travaux requis pour remettre en état les infrastructures routières et environnementales des municipalités québécoises.

Concrètement, cette mesure représenterait des revenus minimums additionnels de 1 500 000 $ pour la Ville et permettrait de procéder rapidement à plusieurs travaux importants pour la communauté tel que décrétés dans le programme triennal en immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 030 **5.3 Sécurité Incendie - assouplissements requis**

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec sollicite l'opinion de ses membres, dont celle de la Ville de Mont-Tremblant, sur le projet de résolution visant à obtenir des assouplissements aux exigences du nombre d'effectifs à déployer en matière de lutte aux incendies;

CONSIDÉRANT QUE les rapports du Service de sécurité incendie de la Ville démontrent que les alarmes incendie représentent, en 2005, 58 % des appels du service, 55 % en 2006 et 50 % en 2007 et que parmi ces appels, les alarmes non-fondées constituent l'essentiel des sorties;

CONSIDÉRANT QUE les sorties de véhicules d'urgence en sécurité incendie constituent une situation préoccupante relativement aux risques inhérents à ce genre d'intervention et que chacune de ces sorties est évaluée à quelques milliers de dollars;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs prévus aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie prévoient notamment que les organisations municipales doivent structurer leur service de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir les modalités d'intervention de manière à viser le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales, dans la continuité d'assumer leur responsabilité en matière de sécurité incendie et de leurs efforts de se conformer aux exigences de la *Loi sur la sécurité incendie* et des objectifs prévus aux orientations du ministre de la Sécurité publique, connaissent des problèmes majeurs de coûts et de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE les exigences imposées en matière de temps de réponse et du nombre de pompiers pour une première frappe risquent de compromettre l'exonération de responsabilité tel que prévue par la *Loi sur la sécurité incendie* alors que la sécurité des citoyens et de leurs biens ne sont pas pour autant compromises;

CONSIDÉRANT QU' il devient nécessaire de revoir les exigences du rapport temps de réponse et ressources d'intervention prescrites par les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie afin d'obtenir des assouplissements qui permettent de réduire les coûts d'organisation et d'opération tout en maintenant une protection optimale des citoyens et de leurs biens;

CONSIDÉRANT QUE vraisemblablement il serait possible de diviser les ressources en deux groupes respectant ainsi globalement le rapport temps de réponse et ressources d'intervention pour un périmètre d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'informer l'Union des municipalités du Québec que la Ville de Mont-Tremblant est en accord avec sa démarche qui vise à exiger du ministre de la Sécurité publique du Québec des assouplissements aux exigences du rapport temps de réponse et ressources d'intervention, notamment pour les périmètres d'urbanisation et que des mesures d'assouplissement pourraient également être recherchées pour les territoires situés à l'extérieur de ceux-ci. À moins que l'alerte donnée n'ait spécifiquement déclaré l'existence de flammes, de requérir du Ministre que soit acceptée, pour les périmètres d'urbanisation et dans un délai de dix minutes suivant l'alerte, une première intervention composée de quatre pompiers avec possibilité d'attaque, suivi, si nécessaire et selon l'ampleur du sinistre, d'un deuxième groupe de six pompiers pour circonscrire l'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 031 **5.4 Déchiquetage - entente de service**

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise les services de déchiquetage de la compagnie Iron Mountain depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une entente de service afin de s'assurer que la Ville soit protégée par une couverture contractuelle adéquate;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de service avec la compagnie Iron Mountain pour le déchiquetage selon les conditions actuelles du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 032 **5.5 Absence d'un membre du conseil**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 317 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* relative à la fin du mandat d'un membre du conseil qui s'absente aux séances pour une période de 90 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Luc Brisebois a été dans l'impossibilité d'assister aux séances des conseils depuis le 26 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE décréter que l'absence du conseiller monsieur Luc Brisebois n'entraîne pas la fin de son mandat de membre du conseil pour défaut d'assister aux séances du conseil dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de son district électoral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 033 **5.6 Office de tourisme région Mont-Tremblant - nominations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Office de tourisme région Mont-Tremblant et que monsieur le conseiller Réjean Doré a été nommé pour la représenter au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'Office entend modifier la constitution de son conseil d'administration et que la Ville souhaite y nommer ses représentants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE confirmer la nomination de monsieur le conseiller Réjean Doré à titre d'administrateur de l'Office de tourisme région Mont-Tremblant et de nommer également mesdames Thérèse Barrette, conseillère, et Lise Julien, directrice générale, pour y siéger dès que les règlements modifiés de l'Office le permettront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 034 **5.7 Entente Telus mobilité - tour de communication**

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Telus mobilité ont une entente relativement à l'utilisation de la tour de communication pour les équipements de télécommunication des services d'urgence de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 035 **5.8 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - autorisation de versements de subventions**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard ont conclu une entente telle qu'autorisée par la résolution CA07 10 243 pour les années 2008 et 2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 4 relatives aux versements de la subvention annuelle le 1er avril et le 1er juillet de chaque année;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE, malgré les dispositions de l'article 4 du protocole, le conseil d'agglomération autorise la trésorière à verser la première moitié des subventions le ou vers le 1er mars de chaque année sous réserve des disponibilités budgétaires requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Retiré

CA08 02 036 **5.10 Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres - adoption**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir une politique officielle en matière de rémunération d'intérim des cadres de la ville;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique de rémunération d'intérim des cadres* de la Ville afin de compenser les cadres tenus d'exercer pour une période visée, l'ensemble des fonctions et responsabilités majeures d'un poste de direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 037 **5.11 Les Habitations du Ruisseau Noir - remerciements à madame Céline Danis Lauzon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville, de concert avec les employeurs du milieu, est à l'origine de la création d'un organisme sans but lucratif destiné à fournir des logements abordables pour les travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été effectué dans le cadre du volet social et communautaire du programme *Logement abordable Québec* en collaboration avec la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 104 logements situés à l'extrémité de la rue Proulx, en bordure du ruisseau Noir, sont loués à nos travailleurs, par l'organisme, et que 21 locataires peuvent, de plus, profiter d'un programme de supplément au revenu;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à terme un projet de cet envergure, plusieurs personnes ont investi énergie et temps considérable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération désire souligner publiquement l'apport significatif de la première gestionnaire de l'organisme, madame Céline Danis Lauzon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE remercier madame Céline Danis Lauzon pour sa généreuse contribution au succès du démarrage du projet de location des 104 logements des Habitations du Ruisseau Noir, et pour son dévouement et sa détermination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 02 038 **6.1 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Francis Ouellette et de Dave Pelletier à titre journalier/chauffeur/opérateur temporaire pour le Service des travaux publics à compter du 26 février 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 039 **6.2 Embauche d'une répartitrice temporaire - Service de police**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Maude Paquette à titre de répartitrice temporaire - préposée au module d'information policières (M.I.P.) pour le Service de police à compter du 3 mars 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 040 **6.3 Embauche d'une préposée aux prêts - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Michel Lévesque et l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Angélique Bélanger à titre de préposée aux prêts pour le Service de la culture et des loisirs à compter du 28 février 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 041 **6.4 Embauche d'un commis de bureau temporaire - Service des finances**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Nancy Émond à titre de commis de bureau temporaire pour le Service des finances en raison d'un surcroît de travail et ce, à compter du 17 mars 2008 pour une période de 910 heures et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 042 **6.5 Augmentation salariale du personnel cadre**

CONSIDÉRANT QUE la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation (I.P.C.) en 2007 pour la province de Québec est de 1,6 %;

CONSIDÉRANT le rapport du comité des ressources humaines daté du 11 février 2008 et la structure salariale adoptée le 24 avril 2006 par la résolution CA06 04 120 telle que modifiée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser, rétroactivement au 1er janvier 2007, les augmentations salariales du personnel cadre comme suit :

- 1,6 % correspondant à la moyenne de l'I.P.C. pour l'année 2007; et
- 0,6 à 1,8%; sur la base du rendement de chacun; plus
- une somme de 3 932,76 $ à la trésorière adjointe en guise de compensation pour l'exercice continu des fonctions et responsabilités majeures qui lui ont été confiées durant l'absence de la trésorière et ce, pour une période de neuf mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 043 **6.6 Embauche d'un commis de bureau temporaire - Service du greffe**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Isabelle Charbonneau à titre de commis de bureau pour le Service du greffe en raison d'un surcroît de travail et ce, à compter du 26 février 2008 pour une période de 910 heures et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 044 **6.7 Embauche d'une technicienne en ressources humaines temporaire - Service des ressources humaines**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail au service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la départ imminent du directeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Nancy Émond à titre de technicienne en ressources humaines temporaire pour le Service des ressources humaines en raison d'un surcroît de travail pour un contrat à durée déterminée de 910 heures à compter du 17 mars 2008 ou de la date indiquée au contrat que le maire et le directeur des ressources humaines ou la directrice générale sont autorisés à signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 045 **6.8 Nomination au poste de lieutenant - Service d'incendie**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Éric Fournelle à titre de lieutenant à compter du 26 février 2008 et selon les conditions de l'entente collective de travail applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 02 046 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2007 au montant de 95 307,95 $ et pour le mois de janvier 2008 au montant de 116 864,82 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 047 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 34 003,68 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 048 **7.3 Équipements informatiques - achat**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer cinq postes informatiques devenus désuets et qui ne suffisent plus aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE l'uniformisation des ordinateurs nécessite l'achat de postes de travail chez un revendeur autorisé IBM/Lenovo;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a procédé à une recherche de prix auprès de deux fournisseurs, pour cette acquisition et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Houde.NET	6 672,32 $
Central Microsystems	6 373,00 $

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du 6e alinéa de l'annexe A du règlement 2006-A-09, relatif à l'écart de 5 % pour un soumissionnaire local, le conseil d'agglomération désire s'en prévaloir pour l'achat de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'acheter cinq postes de travail IBM/Lenovo de la firme Houde.NET au coût de 6 672,32 $, taxes en sus (postes budgétaires 22-130-00-727, 22-221-00-727 et 22-320-00-727).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 049 **7.4 Transport Adapté et Collectif des Laurentides - entente et quote-part 2008**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le protocole d'entente avec le Transport Adapté et Collectif des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler le protocole d'entente avec le Transport Adapté et Collectif des Laurentides pour 2008 et de verser la somme de 18 063,23 $, représentant la quote-part de la Ville calculée au prorata de la population de l'agglomération établie à 9 077 habitants, le taux étant de 1,99 $ par habitant (poste budgétaire 02-370-00-964).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 050 **7.5 Acquisition de logiciels informatiques**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Ville a amorcée le changement du logiciel comptable par l'acquisition de modules de paie, de comptabilité, de comptes fournisseurs, d'approvisionnements et de réquisitions;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'utilisation optimale du logiciel, il serait avantageux d'acquérir les modules de taxation, dette et immobilisations;

CONSIDÉRANT la proposition de PG Govern du 15 janvier 2008;

CONSIDÉRANT les dispositions du 6e alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les dispositions des articles 573 et 573.1 relatives aux règles d'adjudication des contrats par soumission et invitation ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'acquisition des modules de taxation, dette et immobilisations de la Suite Financière Mensys auprès de PG Govern au coût de 69 240,58 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-130-00-727);

D' autoriser la conversion et le transfert de données ainsi qu'une banque d'heures de formation et d'implantation au coût de 21 491,40 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-130-00-414);

D' autoriser le contrat d'entretien annuel au coût de 20 261,06 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-130-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 02 051 **9.1 Acquisition d'un appareil de levage - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'un appareil de levage Girolift HT - 4 40000 pour les besoins du nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Pièces d'autos J. Presseault Inc.	70 461,09 $
Pièces d'autos P et B Gareau	72 420,06 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pièces d'autos J. Presseault Inc., au montant de 70 461,09 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-722), pour l'achat d'un appareil de levage Girolift HT - 4 40000, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 052 **9.2 Aménagement du site pour la construction d'un garage municipal - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du site pour la construction du garage municipal ont été réalisés par l'entreprise Géopac Tech inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle soit 5 % au montant de 2 181,04 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise Géopac Tech inc;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 053 **9.3 Modification de la toiture de l'aréna - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modification de la toiture de l'aréna ont été réalisés par l'entreprise Construction Telmosse & fils inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par les firmes J.-F. Parent, Architecte et Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 1 % au montant de 25 164,35 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise Construction Telmosse & fils inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 054 **9.4 Étude sur l'état des bâtiments du Domaine St-Bernard - mandat de services professionnels - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'acte de fiducie, la fiducie du Domaine St-Bernard doit constituer un fonds de prévoyance dans le but notamment de parer aux éventualités néfastes, aux travaux de rénovation ou de réparations majeurs du patrimoine d'affectation fiduciaire;

CONSIDÉRANT l'article 9 du protocole d'entente 2008-2009 concernant le Domaine Saint-Bernard, la Ville s'est engagée à mandater un professionnel aux fins de déterminer les sommes qui seront éventuellement nécessaires pour maintenir en bon état les immeubles faisant actuellement partie du patrimoine d'affectation fiduciaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels pour procéder à une étude sur l'état des bâtiments du Domaine Saint-Bernard et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Cossette et Touchette inc	13 977,59 $
Génivar s.e.c.	15 238,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater la firme Cossette et Touchette inc., pour la préparation d'une étude sur l'état des bâtiments du Domaine Saint-Bernard pour une somme de 13 977,59 $, taxes incluses, payable par le fonds d'administration (poste budgétaire 22-701-51-411) le tout conformément au document d'appel d'offres numéro 2008-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 055 **9.5 Construction d'un garage municipal - cautionnement et retenue contractuelle**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Cogela inc. a exécuté les travaux de construction du garage municipal en conformité avec les documents contractuels préparés par J.-F. Parent, Architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation d'un cautionnement d'entretien d'une valeur de 30 291,46 $, afin de procéder à la libération de la retenue contractuelle de 1 % au montant de 30 005,70 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise Construction Cogela inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 056 **9.6 Construction d'un nouvel hôtel de ville - approbation du programme fonctionnel et technique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté le Consortium ACLP pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT) et des esquisses incluant l'estimation du coût de réalisation d'un hôtel de ville, par résolution CA07 06 163;

CONSIDÉRANT QUE le consortium ALCP a présenté aux membres du conseil, le 19 novembre 2007, le détail du programme fonctionnel et technique, des esquisses incluant l'estimation du coût de réalisation pour le futur hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'adopter le programme fonctionnel et technique pour la construction d'un nouvel hôtel de ville tel que présenté par le consortium ACLP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 057 **9.7 Location de balais de rue - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont une bonne partie avec bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes de prix par invitation et que les résultats sont les suivants;

Avec opérateur (150 à 250 heures)

Soumissionnaires	Tarif / heure (taxes incluses)
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	108,36 $
Balaye Pro	141,09 $

Sans opérateur (150 à 250 heures)

Soumissionnaires	Tarif / heure (taxes incluses)
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	55,31 $
Balaye Pro	N/A

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Entretien J.R. Villeneuve Inc., deux balais de rues de type convoyeur (sans opérateur) pour une période approximative de 200 heures par unité, à un taux de 55,31 $/heure, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-516), selon l'offre reçue le 18 février 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 058 **9.8 Surfaceuse - contrat de publicité**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a fait paraître deux avis d'appels d'offres dans les journaux pour un contrat relatif à l'affichage d'une publicité sur la nouvelle surfaceuse;

CONSIDÉRANT QU' aucune proposition n'a été reçue dans les délais de ces appels d'offres;

CONSIDÉRANT la réception d'une proposition de la Caisse Populaire de Mont-Tremblant, par la suite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la Caisse Populaire de Mont-Tremblant de verser à la Ville un montant annuel de 1 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 01-234-73-001), pour un terme de 5 ans, soit du 1er juillet 2008 au 30 juin 2013, pour afficher sa publicité sur la nouvelle surfaceuse de l'aréna, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et sujet à l'approbation préalable du concept publicitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 02 059 **9.9 Demande d'aide financière - Politique nationale de la ruralité**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité pour l'installation de la *Signalisation pour la piste multifonctionnelle*;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention de 5 000 $, représente 50 % du coût du projet de 10 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention 2008 de la MRC des Laurentides dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité est de 10 342 $, représentant 50 % de la valeur des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fiducie du Domaine Saint-Bernard désire créer un jardin ornithologique adjacent au centre de la nature et sollicite le soutien de la Ville pour ce projet dans le cadre de la politique nationale de la ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'un protocole d'entente pour la piste multifonctionnelle avec la MRC des Laurentides dans le cadre du programme « Pacte rural » de la Politique nationale de la ruralité;

D' appuyer la Fiducie du Domaine Saint-Bernard dans son projet de création d'un jardin ornithologique adjacent au centre de la nature dans le cadre de la politique nationale de la ruralité et d'autoriser le versement à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard d'une somme représentant 50 % de la valeur de son projet à partir du solde de 5 342 $ de la subvention du programme « Pacte rural ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA08 02 060 **11.1 Exemption de coûts de location de salle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT les demande d'exemption de frais de location faites par le Centre prévention suicide le Faubourg ainsi que par le groupe Narcotiques Anonymes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE reconnaître le Centre prévention suicide le Faubourg et le groupe Narcotiques Anonymes aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA08 02 061 **12.1 Achat de véhicules de patrouille - Service de police - attribution de contrats**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour trois véhicules de patrouille de marque Chevrolet Impala 2008 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Vaillancourt Chevrolet	78 790 $
Accent Chevrolet	78 513 $

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour un véhicule de patrouille de marque Ford Crown Victoria 2008 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Auto Desrosiers Ford	30 854 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Accent Chevrolet pour l'achat de trois véhicules de patrouille, de marque Chevrolet Impala 2008 au montant total de 78 513 $, plus les taxes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D' accepter la soumission de Auto Desrosiers Ford pour l'achat d'un véhicule de patrouille, de marque Ford Crown Victoria 2008 au montant total de 30 854 $, plus les taxes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le coût des acquisitions soit financé par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans;

D' autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer les documents relatifs à ces achats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 février 2008

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 février 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 25 février 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 02 062 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0033

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **10 mars 2008** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2 et maire suppléant
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 11 février 2008;

4. Règlement

4.1 Règlement (2008)-110 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - adoption du projet;

5. Administration

5.1 Nomination du maire suppléant;

5.2 Candidature des Jeux du Canada, été 2013 - contribution financière des villes partenaires;

5.3 Chemin des Palissades - échanges et cessions de terrains;

5.4 Encan de la Fondation Tremblant - participation;

5.5 Ski de fond Mont-Tremblant - nomination;

5.6 Fondation médicale des Laurentides - participation;

5.7 Hydro-Québec - programme *Diagnostic résidentiel Mieux Consommer*;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Agence de développement Station Mont Tremblant - versement annuel;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 mars 2008

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 3035, de la Chapelle - réduction de la cour avant - empiètements en marge avant;

8.1.2 385, chemin de la Réserve - réduction de l'espace naturel - augmentation de superficie de déboisement;

8.1.3 2351, rue Labelle - empiètement en marge avant;

8.1.4 715, chemin Paquette - réduction de profondeur minimale;

8.1.5 Chemin de la Réserve - réduction de l'espace naturel - augmentation de superficie de déboisement;

8.1.6 Chemin Napoléon - réduction de frontage minimal;

8.1.7 Rue Latreille - réduction de superficie minimale de plancher d'établissements;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 février 2008;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 février 2008;

8.3 Demande de changement à la réglementation d'urbanisme - Développements Brookline;

8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Sérénité Mont-Tremblant inc. - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - phase I;

8.5 Acceptation provisoire de travaux municipaux;

8.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report;

9. Travaux publics

9.1 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2008 - attribution de contrat;

9.2 Amélioration du réseau routier municipal - subvention;

9.3 Retiré;

9.4 Échange de terrain - chemin Paquette;

9.5 Amélioration du réseau routier municipal - aide financière;

10. Environnement

10.1 Programme de distribution de composteurs domestiques;

10.2 Programme Bleu Laurentides - contrat;

11. Culture & Loisirs

11.1 Camp d'été 2008 - budget des opérations;

11.2 Préservation Lac-Tremblant-Nord - protocole d'entente;

11.3 Commission culturelle - nomination des membres;

11.4 Club de vélo de montagne de Mont-Tremblant - entente;

11.5 Programme d'aide à l'élite sportive - entente de publicité;

12. Police

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 mars 2008

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - règlement 227-2008 modifiant le schéma d'aménagement révisé des la MRC des Laurentides visant à identifier les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM08 03 060

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture avec l'ajout du point suivant : « 5.7 Hydro-Québec - programme *Diagnostic résidentiel Mieux Consommer*; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- **Madame Danielle Adam, 2351 rue Labelle**
  Elle explique au conseil les difficultés reliées à la recommandation du CCU de refaire la façade de sa résidence en bois.

- **Monsieur Patrick O'Hara, président d'Environnement Mont-Tremblant**
  Il pose des questions relativement aux points 8.3 et 8.4 de l'ordre du jour.

3. Procès-verbal

CM08 03 061

3.1 Séance du 11 février 2008

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 février 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM08 03 062

4.1 Règlement (2008)-110 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - adoption du projet

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement (2008)-110 concernant la division du territoire en huit districts électoraux.

Monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis demande que sa dissidence soit notée au livre des procès-verbaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Administration

CM08 03 063

5.1 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'« en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette soit désignée comme mairesse suppléante de la Ville et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides à partir du 11 mars 2008 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 064

5.2 Candidature des Jeux du Canada, été 2013 - contribution financière des villes partenaires

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite agir à titre de partenaire du comité de candidature des Jeux du Canada 2013 dans le but que ceux-ci puissent se tenir dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence Régionale des Élus des Laurentides (CRÉ) a sélectionné la Ville de Blainville comme ville hôtesse pour représenter la région lors du processus de mise en candidature;

CONSIDÉRANT QUE le ministre responsable de la région des Laurentides, monsieur David Whissell, contribue pour un montant de 40 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence Régionale des Élus des Laurentides (CRÉ) contribue pour un montant de 50 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Blainville contribue pour un montant de 175 000 $ à titre de ville hôtesse;

CONSIDÉRANT QUE le comité de candidature sollicite les villes partenaires pour une somme de 25 000 $;

CONSIDÉRANT QU' une proposition de répartition est élaborée à partir des critères suivants : nombre de compétition dans la ville partenaire, population résidante et richesse foncière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la Ville devienne ville partenaire à la candidature des Jeux du Canada, été 2013 pour les compétitions en natation, en eau libre et en aviron et que sa contribution pour la phase I soit de 3 500 $ payable en mars 2008 et pour la phase II de 3 500 $ payable en juin 2008, que ces sommes soient prises dans le surplus libre accumulé et que leur versement soit conditionnel à la présélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 065

Modifié par la résolution CM15 03 085

5.3 Chemin des Palissades - échanges et cessions de terrains

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis des parties de terrains dans le secteur des Palissades aux fins, notamment de régulariser la situation du chemin public;

CONSIDÉRANT les demandes de certains propriétaires à l'effet de régulariser la situation de leur emplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

DE céder pour 1 $ au propriétaire du lot 3 647 712, la partie du lot 3 648 015 entre le chemin existant et sa propriété et d'acquérir de ce même propriétaire et pour 1 $ ou par voie d'expropriation, la partie du lot 3 647 712 étant le chemin des Palissades, les frais d'arpentage et de notaire étant partagés à parts égales;

DE céder pour 1 $ et à leurs frais, aux propriétaires des lots 3 956 453 et 3 647 716, 3 647 711, 3 647 708, 3 926 454, riverains du chemin des Palissades, des parties du lot 3 648 015 entre le chemin existant et leur propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 066

5.4 Encan de la Fondation Tremblant - participation

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, messieurs les conseillers Réjean Doré, Vincent Perreault et Jean-Pierre Fortin représentent la Ville à l'encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le samedi 22 mars 2008, au Fairmont Tremblant et d'acheter 4 billets au coût unitaire de 75 $ (taxes non applicables), soit un total de 300 $ (poste budgétaire 02-110-01-339), pour la participation à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 067 **5.5 Ski de fond Mont-Tremblant - nomination**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ski de fond Mont-Tremblant est un organisme à but non lucratif qui offre à la communauté locale et touristique un réseau de ski de fond de grande qualité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller André David a été nommé pour représenter la Ville au conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif Centre de ski de fond Mont-Tremblant, par la résolution CM06 01 023 et qu'il y a lieu de nommer également un fonctionnaire;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le responsable des parcs et immeubles soit nommé pour représenter la Ville au conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif Centre de ski de fond Mont-Tremblant en remplacement de la responsable des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 068 **5.6 Fondation médicale des Laurentides - participation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à la levée de fonds de la Fondation médicale des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire Pierre Pilon de même que messieurs les conseillers Jean-Pierre Fortin, Jacques Saint-Louis et Réjean Doré à représenter la Ville lors de la journée de ski au profit de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui aura lieu le 22 mars au Mont-Blanc et qu'un budget de 100 $ (taxes non applicables) soit autorisé à cette fin (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 069 **5.7 Hydro-Québec - programme *Diagnostic résidentiel Mieux Consommer***

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec, dans le cadre de sa nouvelle campagne pour le *Diagnostic résidentiel Mieux Consommer* propose un partenariat aux municipalités de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec projette de remettre à la collectivité pour soutien des réalisations locales, dans le cadre de cette campagne, un montant d'argent relié au nombre de rapports de recommandations qui seront émis dans un certain délai;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette promotion la Ville doit choisir un projet mobilisateur et désigner un coordonnateur ainsi qu'un substitut;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna, situé au cœur de la ville est une infrastructure destinée à la pratique sportive pour des personnes de tous âges et qu'elle est fréquentée par plusieurs clubs sportifs ainsi que par un grand nombre de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires afin de répondre aux diverses demandes d'amélioration de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

QUE les sommes reçues dans le cadre de ce programme soient affectées au projet d'amélioration de l'aréna de la ville;

QUE l'adjointe administrative à la direction générale soit nommée coordonnatrice pour ce programme et la greffière, à titre de substitut et que ces personnes soient autorisées à signer tout document relatif au programme *Soutien aux réalisations locales.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM08 03 070 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2007 au montant de 8 997,44 $ et pour le mois de février 2008 au montant de 43 594,03 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 071 **7.2 Agence de développement Station Mont Tremblant - versement annuel**

CONSIDÉRANT QU' en application de la *Loi sur l'Agence de développement Station Mont Tremblant* et de la lettre d'entente en faisant partie, la contribution annuelle de la Ville doit être le moindre des obligations financières de l'Agence et de la richesse foncière générée par la phase II du projet de Station Mont Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre d'entente, la Ville s'engage à verser sa contribution annuelle pour les obligations financières de l'année en cours de l'Agence;

CONSIDÉRANT QUE les obligations financières de l'Agence pour l'exercice 2008 seront de 1 551 792 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE verser la somme de 1 551 792 $ pour l'exercice 2008 soit 50% payable immédiatement et 50% payable le 30 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 3035, de la Chapelle - réduction de la cour avant - empiètements en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-016) vise à autoriser :

- la construction projetée d'une piscine creusée et d'un spa :
    - à l'intérieur d'une cour avant qui a une profondeur de 9,17 mètres dans sa portion la plus étroite, alors qu'elle devrait être de 15 mètres minimum;
    - à 0,81 mètre de la ligne avant alors qu'elle devrait être à 8 mètres;
- l'implantation d'un muret de soutènement à 0 mètre de la ligne avant alors qu'il devrait être à 2 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec des conditions. (CT2008-011)

Questions du public : Madame Sylvia Orlando demande à connaître les conditions.

8.1.2 385, chemin de la Réserve - réduction de l'espace naturel - augmentation de superficie de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-017) vise à autoriser l'agrandissement projeté d'un bâtiment principal et d'une terrasse ainsi que la construction d'un terrain de tennis qui résulteraient en :

- un pourcentage d'espace naturel sur la propriété de 70,6 % alors qu'il devrait être de 80 %;
- un déboisement d'un seul tenant de 1 850 mètres carrés plutôt que les 900 mètres carrés prescrits.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec des conditions. (CT2008-016)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 2351, rue Labelle - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-018) vise à autoriser l'implantation d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment principal à 4,38 mètres de la ligne avant alors qu'il devrait être à 8 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-013)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 715, chemin Paquette - réduction de profondeur minimale

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-019) vise à autoriser la création d'un lot dont la profondeur serait de 14,53 mètres alors qu'elle devrait être minimalement de 60 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-009)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Chemin de la Réserve - réduction de l'espace naturel - augmentation de superficie de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-022) vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale projetée qui résulterait en :

- un pourcentage d'espace naturel sur la propriété de 70,2 % alors qu'il devrait être de 80 %;
- un déboisement d'un seul tenant de 1 060 mètres carrés plutôt que les 900 mètres carrés prescrits.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec des conditions. (CT2008-018)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin Napoléon - réduction de frontage minimal

Cette demande de dérogation mineure (2006-DM-023) vise à autoriser la création de 2 lots qui auraient chacun un frontage de 36,97 mètres alors qu'il devrait être au minimum de 50 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande avec des conditions. (CV2008-010)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue Latreille - réduction de superficie minimale de plancher d'établissements

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-026) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'un projet commercial, que la superficie de plancher de certains établissements soit de 100 mètres carrés alors qu'elle devrait être de 400 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-011)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 03 072 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 février 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 715, chemin Paquette ainsi que pour des terrains sur la rue Napoléon et à l'intersection de la rue Latreille et de la route 117, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour une propriété située à l'intersection de la rue Latreille et de la route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 février 2008 portant les numéros CV2008-009 à CV2008-012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 073

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 février 2008

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 3035, chemin de la Chapelle, 2351, rue Labelle, 385, chemin de la Réserve et pour une propriété non construite sur le chemin de la Réserve, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 3035, chemin de la Chapelle, 2351, rue Labelle, 388, chemin Desmarais, 385, chemin de la Réserve, 1963, chemin du Village et pour une propriété non construite sur le chemin de la Réserve;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 18 février 2008 portant les numéros CT2008-011 à CT2008-013 et CT2008-015 à CT2008-020;

D' accepter la demande d'agrandissement faisant l'objet de la recommandation CT2008-014, conformément aux plans qui y sont décrits et aux conditions suivantes :

- que le matériau du revêtement extérieur de l'agrandissement soit du bois, tel que prescrit au PIIA;
- que le vinyle du revêtement extérieur de la façade avant de la maison existante soit remplacé par du bois. Cependant cette exigence est retirée si un rapport écrit d'un expert en la matière est déposé à la ville attestant qu'il est impossible de réutiliser les boiseries sur le nouveau revêtement extérieur;
- que l'arbre qui doit être abattu pour permettre la réalisation du projet soit remplacé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 074

8.3 Demande de changement à la réglementation d'urbanisme - Développements Brookline

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter certaines précisions à la résolution CM08 01 020 relativement à la notion de restaurant rapide;

CONSIDÉRANT QU' une lettre datée du 26 février 2008 a été déposée précisant les usages commerciaux souhaités dans le cadre de la refonte pour le site visé par la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

QUE la résolution CM08 01 020 soit modifiée en remplaçant, au 1er paragraphe, le terme « restaurant rapide avec » par les mots « restaurant routier sans service aux tables dans le même bâtiment que »;

QUE soient autorisés, en plus des usages de la résolution CM08 01 020, les usages suivants :

- les usages de la classe Commerce artériel léger (C-3);
- l'usage « Magasin de location d'outils et équipements similaire » de la classe Commerce artériel lourd (C-4);
- les usages « Magasin de meubles ou d'appareils ménagés », « Vente d'ordinateurs ou d'autres appareils électroniques », « Centre de rénovation (similaire à quincaillerie sans cour à matériaux) », « Magasin de vente de fournitures pour la maison et l'auto, revêtement de sols, garniture de fenêtre, de matériaux de décoration et produits connexes » de la classe Commerce de détail et services (C-1);
- les usages de la classe Industrie légère (I-1).

QUE l'entreposage extérieur ne soit pas autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 075

8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Sérénité Mont-Tremblant inc. - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - phase I

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 20 février 2008 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant un projet intégré;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par l'ingénieur Robert Laurin et conformément au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la requête déposée par monsieur Daniel Saint-Jean, de Sérénité Mont-Tremblant inc., relative au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout de la phase I des travaux conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout dès l'acceptation provisoire des travaux et à les municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 076

8.5 Acceptation provisoire de travaux municipaux

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur des projets ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE d'accepter provisoirement les travaux suivants :

Travaux	Conditions de retour des garanties
Station Mont Tremblant - projet Boréalis - niveau I Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
3245799 Canada inc. - route 117 - niveau I Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
4234316 Canada inc. - projet Pointe-Héron - niveau II Construction de chemins	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner, à l'exception d'un montant de 18 624 $ représentant les coûts pour les déficiences de la fondation, le pavage, la borne incendie sèche et l'éclairage public, après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
Yvon Labonté et als - niveau I Construction d'un chemin	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner, à l'exception d'un montant de 2 500 $ représentant les coûts pour travaux à être effectués, après réception de la garantie du niveau II.
Rabaska Mont-Tremblant ltée - niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.
L'Aiglon de Tremblant phase II inc. - projet Oasis - niveau I Prolongement du réseau d'aqueduc	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner, à l'exception d'un montant de 17 028 $ représentant les coûts pour les travaux manquants, après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 077

8.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, comprenant le projet de lotissement de Corporation de Développement Immobilier Intersite inc.;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Corporation de Développement Immobilier Intersite inc. a déposé, le 5 mars 2008, une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Dany Maltais, en date du 28 février 2008, portant les numéros de plan 15462 et de minute 3994;

CONSIDÉRANT QUE trois lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la demande déposée par Corporation de Développement Immobilier Intersite inc. et d'autoriser la conclusion d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots 4 177 881 à 4 177 883, du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM08 03 078

9.1 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2008 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la protection incendie constitue un service fondamental en regard de la protection des biens et des citoyens sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Code national de prévention des incendies exige que les bornes d'incendie soient inspectées et maintenues en bon état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse des bornes d'incendie pour l'inspection printanière annuelle et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant
Aqua Data Rive Nord	26 891,53 $
Kelly Sani-Vac Inc.	28 578,98 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit l'offre d'Aqua Data Rive Nord au montant de 26 891,53 $, taxes incluses (postes budgétaires 02-413-00-419 et 02-413-01-419), pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse des bornes d'incendie conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 079

9.2 Amélioration du réseau routier municipal - subvention

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vue attribuer pour l'exercice financier 2007 une subvention de 55 000 $ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration des rues Mont-du-Daim, Maisonneuve, Magloire-Gosselin, Emond, sur les chemins du Lac-Gauthier, de la Paroi, des Bourons, Champagne, du Domaine-Millette et du 7e rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 55 000 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CM08 03 080 **9.4 Échange de terrains - chemin Paquette**

CONSIDÉRANT QU' une partie du chemin des Cèdres empiète sur la propriété de monsieur Gilles Paquette, au 315, chemin Paquette;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable de régulariser cet empiètement en procédant à un échange de terrains de dimensions équivalentes (environ 75 m²) tel que proposé par monsieur Paquette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'actes de cession et d'acquisition à intervenir entre la Ville et monsieur Gilles Paquette relativement à un échange de terrain concernant une parcelle du lot 193-4 faisant partie du chemin des Cèdres et une parcelle du lot P-193 faisant partie de la propriété du 315, chemin Paquette;

DE mandater un arpenteur et un notaire pour procéder à la préparation des documents nécessaires à la conclusion de cet échange. Les frais étant répartis à parts égales entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 081 **9.5 Aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire aux municipalités qui en font la demande pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU' il existe plusieurs chemins ou rues dans la Ville de Mont-Tremblant où il serait requis d'effectuer des travaux de réfection dont en voici une liste non exhaustive décrivant les travaux et les coûts y étant reliés :

Montée Tassé et chemin du Poste-des-Grands-Brûlés (1 500 m) **25 000 $**
- Rechargement de gravier;

Rue Lefebvre (surdimensionnement) **48 000 $**
- Trottoir
- Éclairage de rue
- Pavage;

Rue des Pionniers (250 m) **125 000 $**
- Pulvérisation du pavage
- Rechargement de gravier
- Remplacement de ponceaux
- Reprofilage de fossés
- Pavage;

Chemin du Lac-Mercier (700 m) **100 000 $**
- Pulvérisation du pavage
- Rechargement de gravier
- Remplacement de ponceaux
- Reprofilage de fossés
- Pavage;

Montée Kavanagh (800 m) **200 000 $**
- Enlèvement du pavage existant
- Rehaussement
- Rechargement de gravier
- Pavage;

Chemin du Lac-Gauthier (800 m) **100 000 $**
- Rechargement de gravier
- Pavage;

Chemin Champagne (400 m) **50 000 $**
- Enlèvement du pavage existant
- Rechargement de gravier
- Reprofilage de fossés
- Pavage;

Rang 8 (550 m) **90 000 $**
- Pulvérisation du pavage existant
- Rechargement de gravier
- Remplacement de ponceaux
- Reprofilage de fossés
- Pavage;

Chemin Jean-Robert (400 m) **60 000 $**
- Rechargement de gravier
- Reprofilage de fossés
- Pavage;

Chemin des Lilas (240 m) **35 000 $**
- Rechargement de gravier
- Reprofilage de fossés
- Pavage;

Chemin de l'Orée de la Montagne (500 m) **75 000 $**
- Rechargement de gravier
- Reprofilage de fossés
- Pavage;

Chemin des Outardes (250 m) **40 000 $**
- Rechargement de gravier
- Reprofilage de fossés
- Pavage;

Chemin de Courchevel (350 m) **50 000 $**
- Remplacement de ponceaux
- Reprofilage de fossés
- Rehaussement et élargissement
- Rechargement de gravier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM08 03 082 **10.1 Programme de distribution de composteurs domestiques**

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important de réduire le plus rapidement possible la quantité de déchets à enfouir au site d'enfouissement sanitaire régional de Rivière-Rouge tel que prévu au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides, et que pour ce faire, la distribution de composteurs domestiques aux citoyens qui en font la demande est considérée comme un excellent moyen;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important qu'une formation gratuite soit donnée aux citoyens afin de leur permettre de retirer le maximum de leur effort de compostage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

DE retenir les services de NOVA ENVIROCOM afin d'offrir une formation aux citoyens sur le compostage domestique le 23 mai 2008;

D' autoriser l'acquisition de 100 composteurs de modèle « Machine à terre » pour une somme maximale de 5 418 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-451-10-695), la subvention de la Ville pour le citoyen s'élevant à 50 % du coût du composteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 083 **10.2 Programme Bleu Laurentides - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer au programme Bleu Laurentides, du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE), pour la saison estivale 2008 afin de mettre sur pied des plans d'action avec les associations de lacs du territoire pour faire face aux différents problèmes environnementaux dont les cyanobactéries;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer le contrat avec le conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE) pour une période de 19 semaines, soit du 28 avril au 5 septembre 2008 au coût de 21 446,25 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM08 03 084 **11.1 Camp d'été 2008 - budget des opérations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre un camp d'été aux jeunes de 5 à 13 ans pour une période de 7 semaines débutant au mois de juillet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser un budget de 45 450 $ (postes budgétaires 02-701-55-xxx), et de consentir à la planification et à la réalisation du camp d'été 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 085 **11.2 Préservation Lac-Tremblant-Nord - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler l'entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina pour la saison 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina pendant la saison de navigation 2008, et de verser une subvention de 30 000 $ (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 086 **11.3 Commission culturelle - nomination des membres**

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend assurer le suivi de la *Politique culturelle*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes, membres de la Commission culturelle :

- Madame Monique Chênevert
- Madame Collette Légaré, présidente
- Madame Claudette Beaudoin
- Madame Danièle Jasmin
- Madame Marie Robin
- Monsieur Michel Chevalier
- Monsieur Yvon Meilleur, conseiller municipal
- Madame Christiane Langlois, personne ressource et secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 087 **11.4 Club de Vélo Mont-Tremblant - entente**

CONSIDÉRANT la demande de subvention adressée au conseil municipal par le Club de vélo Mont-Tremblant afin de l'aider à effectuer l'entretien et le développement des sentiers de vélo de montagne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de cette activité et, qu'à cette fin, il convient de conclure une entente avec le Club de Vélo Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'une entente de subvention et de services avec le Club de Vélo Mont-Tremblant et d'autoriser le versement d'une somme de 7 500 $ provenant du surplus libre accumulé (poste budgétaire 02-701-90-970);

QUE monsieur le conseiller André David soit nommé pour représenter la ville au conseil d'administration du Club de Vélo Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 03 088 **11.5 Programme d'aide à l'élite sportive - entente de publicité**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire encourager les sportifs qui ont atteint le niveau international, tel que mentionné dans la résolution 2003-749;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Reid remplit toutes les conditions d'admissibilité et est reconnu dans sa discipline sportive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de publicité avec la Fédération Canadienne de Snowboard et le versement d'une somme de 2 000 $ (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

CM08 03 089 **15. Acceptation de la correspondance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - règlement 227-2008 modifiant le schéma d'aménagement révisé des la MRC des Laurentides visant à identifier les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 mars 2008

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Patrick O'Hara, président d'Environnement Mont-Tremblant**
  Il demande quels sont les lacs visés par le programme Bleu Laurentides et félicite le conseil pour sa participation au programme.

- **Monsieur Patrick O'Hara, résident du lac Gélinas**
  Il demande la procédure pour s'opposer au projet de règlement sur les districts électoraux.

- **Monsieur Jacques O'Keefe, rue Prévost**
  Il demande au conseil de reconsidérer le choix de faire des travaux sur la rue des Outardes plutôt que sur le chemin Prévost.

  Il demande si un compte rendu sera disponible et si des suivis seront effectués suite à la rencontre avec les citoyens du 26 janvier 2008.

  Il indique son mécontentement en regard des délais de traitement des demandes d'accès à l'information et suggère au conseil de mettre en place un institut des archives pour faciliter la consultation.

- **Monsieur Michel Joly, 430, chemin des Palissades**
  Il demande s'il y aura une réunion pour les informer des suites de la résolution du conseil au point 5.3 et, avec sa voisine madame Chartrand, ils demandent au conseil de reconsidérer sa décision de leur céder, à leurs frais, des portions de terrains.

- **Madame Stéphanie Carle, municipalité d'Huberdeau**
  Elle demande au conseil si sa proposition de publicité pour sa participation au championnat du monde de technique de randonnées équestre de compétition (Trec) a été acceptée.

- **Madame Annette Pankrac, association des propriétaires du lac Tremblant**
  Elle dépose une pétition de 272 signatures en désaccord avec le projet Franchescini et demande au conseil de suspendre la modification de zonage en regard de ce projet.

- **Madame Sylvia Orlando, rue du Couvent**
  Elle demande si les membres du conseil et, plus particulièrement monsieur le conseiller Réjean Doré, considéreront la demande précédente.

CM08 03 090 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 mars 2008** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant
de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 25 février 2008;

4. Règlements

4.1 Règlement (2008)-A-19 décrétant un emprunt et une dépense de 7 849 000 $ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville - dépôt du certificat de la greffière;

4.2 Règlement modifiant le règlement (2008)-A-03 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - avis de motion;

4.3 Règlement (2006)-A-06-1 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption;

4.4 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats ou d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion;

5. Administration

5.1 Retiré;

5.2 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

5.3 Visite de monsieur Hubert Reeves - vin d'honneur;

6. Ressources humaines

6.1 Affectation intérimaire d'un cadre;

6.2 Augmentation du taux horaire - Service de sécurité incendie;

6.3 Retiré;

6.4 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires - Service des travaux publics;

6.5 Embauche d'un préposé temporaire aux événements et activités - Service de la culture et des loisirs;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 mars 2008

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

7.3 Achat d'un photocopieur;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Peinture de lignes de rues - attribution de contrat;

9.2 Location de camions pour parcs - attribution de contrat;

9.3 Transport en commun des personnes - horaires;

9.4 Ministère des ressources naturelles Canada - accord de contribution non remboursable - étude de faisabilité biodiésel;

9.5 Parc au fil de l'eau - aménagement d'estrades pour spectateurs - mandat de services professionnels;

9.6 Mise en place d'abribus - demande de subvention;

9.7 Commission sur le transport des personnes - nomination;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 mars 2008;

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - Règlement numéro 226-2008 décrétant la répartition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0368
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 mars 2008

CA08 03 063

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture en ajoutant les points suivants :

- 4.4 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats ou d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion;

- 5.3 Visite de monsieur Hubert Reeves - vin d'honneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA08 03 064

3.1 Séance du 25 février 2008

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 25 février 2008, avec les modifications suivantes à la résolution CA08 02 059 :

- en remplaçant au 3e considérant les mots « du Centre Local de Développement des Laurentides » par ce qui suit « de la MRC des Laurentides ».

- en remplaçant dans le 1er paragraphe les mots « le CLD Laurentides » par ce qui suit « la MRC des Laurentides ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA08 03 065

4.1 Règlement (2008)-A-19 décrétant un emprunt et une dépense de 7 849 000 $ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville - dépôt du certificat de la greffière

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2008)-A-19 décrétant un emprunt et une dépense de 7 849 000 $ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu que 49 demandes. En conséquence, le règlement (2008)-A-19 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CA08 03 066

4.2 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-03 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-03 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération.

CA08 03 067

4.3 Règlement (2008)-A-06-1 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jacques Saint-Louis à la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2008;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2008)-A-06-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 068

4.4 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats ou d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats ou d'engager des employés au nom de la ville.

5. Administration

5.1 Retiré

CA08 03 069

5.2 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

QUE monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Jacques Saint-Louis, Vincent Perreault, André David, Jean-Pierre Fortin, Yvon Meilleur et monsieur le maire de Lac-Tremblant-Nord Jean Grégoire soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 24, 25 et 26 avril 2008 au Centre des congrès de Québec;

DE payer par le surplus libre accumulé les frais d'inscription pour les membres du conseil d'agglomération au coût de 7 205,92 $, taxes incluses, les frais d'hébergement au montant de 4 785,92 $, taxes incluses et les autres dépenses inhérentes à ce congrès (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 070 **5.3 Visite de monsieur Hubert Reeves - vin d'honneur**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 500 $ pour un vin d'honneur à l'occasion de la visite de monsieur Hubert Reeves (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 03 071 **6.1 Affectation intérimaire d'un cadre**

CONSIDÉRANT la politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres adoptée le 25 février 2008 par sa résolution CA08 02 036;

CONSIDÉRANT l'absence de la trésorière pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de permettre à un cadre d'occuper la fonction de trésorière à titre intérimaire pour la durée d'absence de la trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la trésorière adjointe soit affectée au poste de trésorière à titre intérimaire et qu'une rémunération lui soit versée pour l'ensemble des fonctions et responsabilités majeures attribués à ce poste ce qui se traduit par une augmentation salariale temporaire de dix pour cent de son salaire actuel et ce à compter du 1er janvier 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 072 **6.2 Augmentation du taux horaire - Service de sécurité incendie**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

DE majorer le taux horaire des capitaines du Service de sécurité incendie en intervention (combat) à 27,09 $ pour l'année 2008 rétroactivement au 1er janvier;

QUE le taux soit, par la suite, majoré annuellement de 2,5 % en conformité l'entente collective de travail des pompiers présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Retiré

CA08 03 073 **6.4 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Francis Ouellette et de Dave Pelletier à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au taux horaire de 16,48 $ à partir du 21 avril 2008 pour une période maximale totale de 64 semaines et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 074 **6.5 Embauche d'un préposé temporaire aux événements et activités - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean-Denis Perreault à titre de préposé temporaire aux événements et activités en raison d'un surcroît de travail au taux horaire de 16,48 $ à partir du 21 avril 2008 pour période maximale totale de 26 semaines et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 03 075 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de février 2008 au montant de 325 668,89 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 076 **7.2 Approbation de la liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 12 974,18 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 077 **7.3 Achat d'un photocopieur**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines et la direction générale doivent remplacer leur photocopieur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet auprès de 2 fournisseurs et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Option achat-location paiement semi-annuel** (taxes en sus)	**Valeur achat fin du contrat** (taxes en sus)	**Coût entretien** Noir/copie	**Coût entretien** Couleur/copie
Juteau Ruel Inc.	1 644,00 $	701,25 $	0,011 $	0,10 $
Xérox Canada Ltée	2 144,18 $	0,00 $	0,010 $	0,10 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Juteau Ruel Inc., pour l'option achat-location de 60 mois d'un photocopieur de type Canon IRC 4080i, (postes budgétaires 02-130-00-517 et 02-160-00-517), conformément aux documents d'appels d'offres aux conditions suivantes :

Services	**Coûts**
Coût semi-annuel de location :	1 644,00 $ taxes en sus
Coût d'entretien :	0,011 $ la copie en noir et blanc
	0,10 $ la copie en couleur
Coût d'achat à la fin du contrat :	701,25 $ taxes en sus
Coût d'entretien au moment du rachat :	0,013 $ la copie en noir et blanc 0,12 $ la copie en couleur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 03 078 **9.1 Peinture de lignes de rues - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au marquage de ligne de rues sur une distance approximative de 105 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Prix (taxes incluses)**
Dura-Lignes inc	23 948,91 $
Entreprise T.R.A.	28 892,84 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Dura-Lignes inc., au montant de 23 948,91 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-355-00-521), pour le marquage de lignes de rues, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 079 **9.2 Location de camions pour parcs - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la location de trois véhicules de service attribués au département des parcs et espaces verts pendant la période estivale 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix / mois (taxes incluses)
Discount location d'autos et de camions	1 123,11 $
Performance Laurentides inc (Budget)	1 348,86 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Discount location d'autos et de camions, pour la location de trois camions pour une période pouvant s'échelonner du 1er mai au 1er octobre 2008 au montant de 1 123,11 $ par mois, taxes incluses, par camion (poste budgétaire 02-701-50-515), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 080 **9.3 Transport en commun des personnes - horaires**

CONSIDÉRANT les horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes pour être mis en application le 1er mai 2008;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire du trajet « orange » pour la période du 5 mai au 12 décembre 2008 et l'horaire du trajet « vert » pour la période du 16 juin au 24 août 2008, ce dernier trajet étant prolongé les samedis et dimanches du 30 août au 5 octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 081

9.4 Ministère des ressources naturelles du Canada - accord de contribution non remboursable - étude de faisabilité biodiésel

CONSIDÉRANT QUE la Ville est très soucieuse de préserver la qualité de son environnement exceptionnel et qu'elle travaille à privilégier les mesures qui auront un impact sur la réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des touristes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite évaluer la faisabilité d'introduire du biodiesel dans son parc de véhicules afin de réduire les gaz à effet de serre, les émissions polluantes et les matières particulaires (fumées noires);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des ressources naturelles du Canada pour l'évaluation technique de l'introduction du biodiésel dans son parc de véhicules dans des conditions hivernales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des ressources naturelles du Canada est disposé à participer au financement des coûts admissibles du projet jusqu'à une somme maximale de 10 000 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la greffière et le directeur du Service des travaux publics à finaliser et signer l'accord de contribution non remboursable avec le Ministre des Ressources naturelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 082

9.5 Parc au fil de l'eau - aménagement d'estrades pour spectateurs - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder rapidement à la mise en place d'estrades pour spectateurs au parc au fil de l'eau;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce la firme a réalisé les plans du parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme Daniel Arbour et Associés pour l'élaboration des plans et devis préliminaires et de construction pour l'aménagement d'estrades pour spectateurs au parc au fil de l'eau, pour un montant de 16 931,25 $, taxes incluses, payable par le fonds de parc (poste budgétaire 22-701-50-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 083 **9.6 Mise en place d'abribus - demande de subvention**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de six nouveaux abribus sur son territoire afin d'améliorer son service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec offre un volet immobilisation à son programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la subvention couvre 75 % des frais de fourniture et d'installation de nouveaux abribus pour un montant maximal de 7 500 $ par abribus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du volet immobilisation du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes pour l'installation de six nouveaux abribus sur le territoire de la Ville, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010 adopté par la résolution CA07 12 294 et de mandater le directeur du Service des travaux publics pour représenter la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 03 084 **9.7 Commission sur le transport des personnes - nomination**

CONSIDÉRANT la résolution CA07 12 310 adoptée le 10 décembre 2007 qui nommait monsieur Jean-François Parent à titre de membre de la Commission sur le transport des personnes;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de monsieur Parent, il y a lieu de nommer une autre personne;

CONSIDÉRANT QU' un appel de candidature par avis a été publié pour combler ce poste et que monsieur Richard Boivin a manifesté le désir de faire partie de la commission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Richard Boivin, membre de la Commission sur le transport des personnes pour un mandat se terminant le 31 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 mars 2008

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 mars 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 25 mars 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

CA08 03 085

15. Acceptation de la correspondance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - Règlement numéro 226-2008 décrétant la répartition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 03 086

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

3 avril 2008

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **3 avril 2008** à 16 h 37, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

5. Deuxième période de questions;

6. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM08 04 091

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM08 04 092

4. Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Vincent Perreault et Jean-Pierre Fortin représentent la Ville au souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le jeudi 3 avril 2008, à l'Hôtel du Lac au montant total de 203,19 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-00-342), pour la participation à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM08 04 093

6. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 16 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0048

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 avril 2008** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 10 mars 2008;

3.2 Séance spéciale du 3 avril 2008;

4. Règlements

4.1 Règlement modifiant le règlement (2002)-15 afin d'instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;

4.2 Projet de règlement (2008)-110 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - date de la consultation publique;

4.3 Règlement (2008)-94-1 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption;

5. Administration

5.1 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - correction à la résolution CM08 01 011;

5.2 Circuit Mont-Tremblant - approbation du calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais - saison 2008;

5.3 Les Montagnards Bantam et Pee-Wee CC - appui;

5.4 Expropriation des lots désignés comme rue dans le secteur des Palissades - mandat de services professionnels;

5.5 Marche de l'eSPoir - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de coordonnateurs - Service de la culture et des loisirs;

6.2 Embauche d'un responsable - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer;

7.2 Approbation de la liste des engagements;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 avril 2008

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 355, chemin du Domaine-Millette - empiètement en marge latérale;

8.1.2 302, rue de Saint-Jovite - réduction de la largeur de la bande aménagée - réduction de la superficie d'aménagement de la cour avant - augmentation de la largeur de l'entrée sur la rue du Ruisseau;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 18 octobre 2006;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 25 mars 2008;

8.3 Plan image - partie du lot 4 119 561, cadastre du Québec;

8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - projet Eidelstein - phase II;

8.5 Contribution pour fins de parcs - Les Cascades du Rocher inc.;

8.6 Collecte de sang Héma-Québec - approbation de l'affichage;

8.7 Programme de réhabilitation des terrains contaminés - demande d'admissibilité à l'aide financière - lot 3278734 du cadastre du Québec;

8.8 Plan des rues - rejet de soumission;

8.9 Réaménagement de la route 117 - entrée Est - collectrice Latreille-Vaillancourt;

8.10 Construction des chemins de la Muraille et de la Moraine - Domaine de la Muraille - acceptation provisoire de niveau I ;

9. Travaux publics

9.1 Abat-poussière - attribution de contrat;

9.2 Transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise;

9.3 Réfection de chemins - décret des travaux et appropriation de fonds;

9.4 Réservoir d'eau potable rue des Pionniers - services professionnels d'ingénierie - mandat;

9.5 Comité d'embellissement - nominations;

9.6 Usine de traitement d'eau potable - secteur Village - mandat de services professionnels;

9.7 Réfection du quai du lac Tremblant - demande de travaux supplémentaires;

10. Environnement

10.1 Laboratoire sur l'eau - appui au projet;

10.2 Bacs pour la collecte sélective - achat;

10.3 Politique de l'eau - adoption;

11. Culture & Loisirs

11.1 Programmes de golf et de tennis - Gray Rocks;

11.2 Triathlon Mont-Tremblant - entente de subvention;

11.3 Cégep de St-Jérôme - entente;

11.4 Jeux du Canada - nomination sur le comité de candidature;

11.5 Chambre de Commerce de Mont-Tremblant - entente;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 avril 2008

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

15.1 Demande d'appui - 13 mars 2008 - madame Stéphanie Carle;

15.2 Pétition concernant le Domaine Franceschini - 25 mars 2008.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM08 04 094 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- **Monsieur Michel Joly, 430, chemin des Palissades**
  Il demande si le point 5.4 est en lien avec leur demande antérieure et le suivi qui en a été fait.

3. Procès-verbaux

CM08 04 095 **3.1 Séance du 10 mars 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 mars 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 096 **3.2 Séance spéciale du 3 avril 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 avril 2008

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 3 avril 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM08 04 097 **4.1 Règlement modifiant le règlement (2002)-15 afin d'instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2002)-15 afin d'instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

CM08 04 098 **4.2 Projet de règlement (2008)-110 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - date de la consultation publique**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis publié le 21 mars 2008 conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, plus de 100 oppositions écrites ont été reçues dans le délai fixé afin qu'une assemblée publique soit tenue sur le projet de règlement adopté par le conseil lors de la séance du 10 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil tienne une assemblée publique sur le projet de règlement (2008)-110 concernant la division du territoire en huit districts électoraux à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant le 28 avril 2008 à compter de 20 heures aux fins d'entendre les représentations verbales des personnes présentes et de recevoir les documents qu'elles déposeront à cette occasion. Un avis public paraîtra dans le journal L'information du Nord du 18 avril à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 099 **4.3 Règlement (2008)-94-1 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jacques Saint-Louis à la séance du conseil municipal du 28 janvier 2008;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-94-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM08 04 100

5.1 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - correction à la résolution CM08 01 011

CONSIDÉRANT QU' une partie de lot nécessaire pour le prolongement du boulevard du Docteur-Gervais a été omise dans la résolution CM08 01 011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE corriger la résolution CM08 01 011 en ajoutant la ligne suivante dans le tableau :

Lot rénové	Ancienne désignation	Propriétaire
3 900 095 (partie)	partie 497	Claude Forget 1979 inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 101

5.2 Circuit Mont-Tremblant - approbation du calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais - saison 2008

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 9.3.9 du Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville tel que modifiées et obligeant tout exploitant d'un circuit de course automobile à communiquer à la Ville, au plus tard le 1er avril de chaque année, le calendrier des événements spéciaux et des essais pour la saison débutant le 20 avril suivant;

CONSIDÉRANT QUE Circuit Mont-Tremblant a déposé, le 31 mars 2008, son calendrier des activités spéciales de course automobile et des essais qui se tiendront au cours de la saison 2008;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du même article, l'exploitant peut modifier, par préavis de 3 jours minimum, les journées d'essai déterminées en vertu du calendrier soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU de prendre acte du dépôt du calendrier des activités prévues au Circuit Mont-Tremblant tel que présenté pour la période du 20 avril au 31 octobre 2008 lequel respecte le nombre d'activités spéciales de course automobile et d'essai permis au règlement soit, 5 activités spéciales de course automobile (sur un maximum de 6) d'un maximum de 4 jours chacune et 16 journées d'essai (sur un maximum de 28) comme suit :

Activités spéciales de course automobile :
- Classique de printemps (12-15 juin)
- Sommet des Légendes (26 au 29 juin)
- Festival Ferrari (18-20 juillet)
- Festival Bavarois (8-10 août)
- Classique d'Automne (18-21 septembre)

Essais (fins de semaines) :
- 10-11 mai
- 17-18 mai
- 24-25 mai
- 21-22 juin

- 12-13 juillet
- 30-31 août

Essais (semaine) :
- 10, 23 et 30 juin
- 2 juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 102 **5.3 Les Montagnards Bantam et Pee-Wee CC - publicité**

CONSIDÉRANT QUE les équipes de hockey Les Montagnards Bantam et Pee-Wee CC de la Ligue Intercité ont tous deux remporté le titre de champions des Laurentides et qu'elles participent aux championnats provinciaux qui se déroulent respectivement à Baie Comeau et à Jonquière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la Ville octroie une somme de 1 000 $ (poste budgétaire 02-110-00-970) à chacune des équipes afin qu'elles représentent la Ville aux championnats provinciaux, cette contribution devant être publicisée par les équipes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 103 **5.4 Expropriation des lots désignés comme rue dans le secteur des Palissades - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT la résolution CM07 05 177 mandatant un cabinet d'avocats pour l'acquisition des subdivisions du lot 208 du canton De Salaberry désignées à titre de rue sur les plans de cadastre;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un évaluateur sont requis pour la présentation du dossier devant le Tribunal administratif du Québec dans le cadre de la procédure d'expropriation;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service du 9 avril 2008 de Évaluation André Charbonneau pour un montant de 7 000 $, plus taxes (poste budgétaire 02-140-00-419), comprenant la préparation du rapport d'évaluation ainsi que la représentation au tribunal administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 104 **5.5 Marche de l'eSPoir - participation**

CONSIDÉRANT QUE la 2e édition de la Marche de l'eSPoir de la Société canadienne de la sclérose en plaques section des Laurentides aura lieu le 27 avril prochain à Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la Ville participe à la campagne de financement de la Société canadienne de la Sclérose en plaques section des Laurentides par la remise d'un don de 500 $ (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Luc Brisebois déclare que par souci de transparence, étant donné que sa fille est concernée, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM08 04 105 **6.1 Embauche de coordonnateurs - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de 5 coordonnateurs pour le camp d'été 2008, soit monsieur Danny Jacob au taux de 13 $, madame Mélissa Galipeau et monsieur Éric Cimon au taux de 12,50 $ et mesdames Véronique Leduc et Lizanne Brisebois au taux de 12,25 $ pour une période de 11 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Luc Brisebois reprend part aux délibérations.

CM08 04 106 **6.2 Embauche d'un responsable - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT QU' il convient de procéder à l'embauche d'un responsable pour le camp d'été 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs est satisfait du travail effectué par madame Véronique Melançon lors de la saison 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Véronique Melançon à titre de responsable du camp d'été 2008 au taux horaire de 15,91 $ à compter du 19 mai pour une période de 14 semaines et selon les conditions de la convention collective applicables aux employés temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM08 04 107

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2008 au montant de 54 100,20 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 108

7.2 Approbation de la liste des engagements

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 15 984,38 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 355, chemin du Domaine-Millette - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0029) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment existant qui, suite à un agrandissement, est localisé à 4,84 mètres de la ligne latérale droite alors qu'il devrait être à 5 mètres de cette ligne.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CV2008-016).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 302, rue de Saint-Jovite - réduction de la largeur de la bande aménagée - réduction de la superficie d'aménagement de la cour avant - augmentation de la largeur de l'entrée sur la rue du Ruisseau

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0030) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de réaménagement d'aires de stationnement :

- que la largeur de la bande aménagée adjacente à l'emprise de la rue de Saint-Jovite soit de 1 mètre alors qu'elle devrait être de 2,5 mètres;
- que la superficie d'aménagement de la cour avant représente 8,6 % alors qu'elle devrait être de 15 %;
- que la largeur de l'entrée pour la réception de la marchandise sur la rue du Ruisseau soit de 21,73 mètres alors qu'elle devrait être d'un maximum de 9 mètres.

Les voix des membres du CCU étant également partagées sur la proposition de refus de cette demande, cette recommandation du CCU est considérée comme rendue à la négative (art.13.1.5.3 du règlement (2003)-42) (CV2008-017).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 04 109 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 26 mars 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 355, chemin du Domaine-Millette et au 302, rue de Saint-Jovite, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 302, 818-b et 1014, rue de Saint-Jovite, ainsi qu'au 910, rue de l'École et 992, rue Lauzon;

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin d'attribuer trois odonymes dans le projet résidentiel « Le Méandre » sur le golf « Le Maître »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville incluses au procès-verbal du 26 mars 2008 portant les numéros CV2008-016 et CV2008-019 à CV2008-022;

DE refuser les demandes de dérogation mineure et de PIIA faisant l'objet des recommandations CV2008-017 et CV2008-018 pour l'aménagement de stationnement au 302, rue de Saint-Jovite;

D' accepter l'attribution de deux des trois odonymes proposés par la recommandation CV2008-023, soit « allée du Méandre » et « allée du Héron ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 110 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 25 mars 2008**

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1908 et 1963, chemin du Village;

CONSIDÉRANT l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin d'attribuer l'odonyme « chemin des Sources », ainsi que trois voies de circulation dans le projet résidentiel G7 Développement au lac Desmarais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 25 mars 2008 portant les numéros CT2008-024, CT2008-025 et CT2008-027;

DE nommer « chemin Cochrane », une voie de communication du projet résidentiel de G7 Développement au lac Desmarais, située à l'intersection du chemin des Franciscains en l'honneur de Lady Cochrane, épouse de monsieur James Cochrane, politicien de Montréal, qui devient propriétaire du lac Desmarais avant que celui-ci n'acquière ce nom. D'ailleurs, le lac Desmarais est également connu comme étant le lac Cochrane. Catholique irlandaise, Lady Cochrane a participé à la mise sur pied du Camp Killarney, qui a occupé une place importante dans l'histoire locale et dont une voie de circulation à l'est du chemin des Franciscains porte le nom;

D' accepter l'attribution des odonymes « chemin des Amérindiens » situé à l'intersection du chemin Cochrane et « chemin des Frères-Lamoureux » situé à l'extrémité est du chemin Cochrane, proposé dans par la recommandation CT2008-026 et faisant état de leur historique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 111 **8.3 Plan image - partie du lot 4 119 561, cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 5 février 2008, a été déposée par les propriétaires d'une partie du lot 4 119 561, du cadastre du Québec, par l'entremise de leur mandataire Millette et Légaré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le plan image qui consiste à la création de 13 lots à des fins d'habitations unifamiliales isolées ainsi que l'ouverture d'un chemin d'une longueur approximative de 300 mètres, le tout conformément au projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Dominic Fecteau, portant le numéro 00-067, minute 2183, et daté du 28 février 2008 et à la condition suivante :

- que la contribution pour fins de parcs soit versée en argent, au gré des demandes d'opérations cadastrales.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 112 **8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - projet Eidelstein - phase II**

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 29 janvier 2008 par monsieur Gary Eidelstein pour la construction de 750 mètres de chemin;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par monsieur Daniel Houle et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la requête déposée par monsieur Gary Eidelstein, de la compagnie 3208156 Nova Scotia Company, relative à la construction de 750 mètres de chemin pour la phase II du projet conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 113 **8.5 Contribution pour fins de parcs, d'espaces naturels et de terrains de jeux - Les Cascades du Rocher inc.**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Cascades du Rocher inc. désire procéder à une opération cadastrale de son terrain (lot actuel 3 278 016, du cadastre du Québec) situé en bordure de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs, d'espaces naturels et de terrains de jeux prévue au plan d'aménagement d'ensemble, accepté le 6 mars 2006 et amendé le 10 avril 2006 par les résolutions CM06 03 125 et CM06 04 168, diffère de ce qui est proposé à l'intérieur du plan directeur des parcs et sentiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que le lien récréatif motorisé situé dans ce secteur doit demeurer fonctionnel et que les politiques et orientations du ministère des Transports du Québec ne favorisent pas l'aménagement de ce sentier dans l'emprise de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre en valeur le ruisseau Clair et le rendre accessible à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'exiger du promoteur comme contribution pour fins de parcs, d'espaces naturels et de terrains de jeux :

- la cession d'une servitude de 6 mètres de large sur la totalité de la largueur du terrain en bordure de la route 117;
- la cession de deux servitudes de 6 mètres de large en bordure du ruisseau Clair dans l'axe est-ouest telles qu'elles apparaissent sur un plan préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe en date du 16 novembre 2005, numéro de ses minutes 16 591.
- le solde, payable en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 114 **8.6 Collecte de sang Héma-Québec - approbation de l'affichage**

CONSIDÉRANT QU' Héma-Québec a procédé à une collecte de sang le 11 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaitait afficher l'événement à 4 endroits différents dans la ville, soit à l'intersection de la montée Ryan et du chemin du Village, à la gare de Mont-Tremblant, à l'intersection de la Route 117 et de la rue de Saint-Jovite ainsi qu'à l'église située au 940, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 4.3.5.2.17 du règlement de zonage numéro (87)-02 ainsi que l'article 13.2.2 17) du règlement de zonage numéro (1999)-207 relativement à l'affichage hors site;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner l'acceptation de la demande telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 115 **8.7 Programme de réhabilitation des terrains contaminés - demande d'admissibilité à l'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3278734 du cadastre du Québec, souhaite déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'admissibilité à l'aide financière dans le cadre du programme ClimatSol portant sur la réhabilitation des terrains contaminés;

CONSIDÉRANT QU' un promoteur privé doit déposer sa demande d'aide financière au ministère par l'entremise de la ville où doit se réaliser le projet de réhabilitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit statuer sur la recevabilité des demandes d'aide financière déposées;

CONSIDÉRANT QU' avant de débuter les travaux de réhabilitation, le propriétaire du lot 3 278 734 du cadastre du Québec procèdera à une caractérisation environnementale complémentaire afin de déterminer l'étendue verticale et horizontale de la contamination;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande d'admissibilité à l'aide financière déposée par le propriétaire du lot 3 278 734 du cadastre du Québec dans le cadre du programme ClimatSol du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs portant sur la réhabilitation des terrains contaminés;

D' autoriser la coordonnatrice - construction*, inspection et services aux citoyens* du Service d'urbanisme à signer les documents inhérents à cette demande;

QUE le propriétaire respecte intégralement la réglementation applicable lors de l'obtention du permis pour la réalisation de son projet;

QUE les bâtiments de ce projet respectent la norme Novoclimat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 116 **8.8 Plan des rues - rejet de soumission**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite refaire le plan des rues et que le Service d'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été déposée laquelle ne correspond pas aux attentes de la ville et comporte une irrégularité dans le prix;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est réservé le droit de n'accepter aucune des soumissions et qu'elle compte ajouter au nouveau devis des exigences additionnelles en matière de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE rejeter la soumission reçue et de procéder à un nouvel appel d'offres pour la confection du plan des rues de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 117 **8.9 Réaménagement de la route 117 - entrée Est - collectrice Latreille-Vaillancourt**

CONSIDÉRANT la résolution CM06 11 507 du 13 novembre 2006, acceptant le concept de réaménagement de la route 117, comprenant entre autres, l'élément de la collectrice situé entre la rue Latreille et la rue Vaillancourt projetée;

CONSIDÉRANT la résolution CM07 05 192 du 14 mai 2007 acceptant des modifications au concept demandées par certains propriétaires;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle proposition du ministère des Transports du Québec tenant compte en partie des demandes des propriétaires concernés et déposée le 5 juillet 2007, a fait l'objet de discussions entre les parties concernées afin d'en arriver à une alternative optimale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a déposé, le 18 février 2008, une nouvelle proposition sur laquelle il désire avoir l'avis de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est d'avis que cette proposition, bien que présentant certains éléments devant faire l'objet d'une dérogation mineure, est celle permettant la meilleure mise en valeur des terrains avoisinants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' accueillir favorablement la proposition du ministère des Transports du Québec, déposée le 18 février 2008, nommée l'option 3, relativement à la localisation de la collectrice Latreille-Vaillancourt, plus précisément à l'intersection de la rue Vaillancourt projetée;

D' informer le ministère des Transports du Québec que cette collectrice devra faire l'objet de demandes de dérogations mineures sur certains éléments règlementaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 118 **8.10 Construction des chemins de la Muraille et de la Moraine - Domaine de la Muraille - acceptation provisoire de niveau I**

CONSIDÉRANT QUE Gestion Gariépy et Villeneuve inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes tels que spécifiés dans le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux à l'exception de travaux qui restent à faire ou à être corrigés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux du niveau I concernant la construction des chemins de la Muraille et de la Moraine sous réserve des travaux non réalisés ou à être corrigés;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I que lorsque les déficiences seront corrigées et les travaux complétés à la satisfaction du Service des travaux publics et après réception de la garantie du niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM08 04 119 **9.1 Abat-poussière - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'abat-poussière en flocons pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix / tonne métrique Taxes et livraison incluses
Somavrac (C.C.) inc	434,39 $
Multi Routes inc	562,12 $
Sel Warwick inc	647,06 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission, soit celle de l'entreprise Somavrac (C.C.) inc. au montant de 434,39 $ / tonne métrique, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-626), pour la fourniture et la livraison de 38 tonnes d'abat-poussière en flocons (chlorure de calcium 85 % flocons).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 120 **9.2 Transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale de 1 353 401 $ qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions datée du 12 août 2005;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle, à être seule responsable et de dégager le Canada, le Québec et leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne ou le décès de celle-ci ou des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

QUE la Ville s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 121 **9.3 Réfection de chemins - décret des travaux et appropriation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer la réfection de plusieurs chemins, entre autres, en procédant à la pulvérisation, au rechargement, au profilage de fossés et remplacement de ponceaux ainsi qu'au pavage de certains chemins;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 700 000 $ a été prévue à cette fin au budget 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE décréter et d'autoriser la réalisation des travaux de réfection et d'entretien sur les chemins du Lac-Gauthier, Lac Mercier, Champagne, Jean-Robert, Poste-des-Grands-Brulés, sur les rues Lefebvre et des Pionniers, le 8e rang, ainsi que sur les montées Tassé et Kavanagh pour une somme maximale de 320 000 $ en coût de matériaux et location d'équipement excluant le pavage pour lequel des appels d'offres distincts sont effectués et d'autoriser la trésorière à payer les sommes requises au fur et à mesure des travaux (poste budgétaire 22-320-00-100).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 122 **9.4 Réservoir d'eau potable rue des Pionniers - services professionnels d'ingénierie - mandat**

CONSIDÉRANT QU' un projet de développement est prévu dans un prolongement de la rue des Pionniers au sud de la route 117 et que celui-ci nécessitera la mise en place d'un réservoir d'eau gravitaire de 300 m³ afin de répondre au besoin en eau pour la protection incendie du projet;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun pour la Ville de profiter du développement afin de prévoir l'aménagement d'un réservoir d'eau gravitaire de 2 000 m³ permettant d'améliorer la distribution en eau potable sur son territoire ainsi que la protection incendie au sud de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour la conception d'un réservoir d'eau de 2 000 m³ et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix forfaitaire (taxes incluses)
Robert Laurin, ingénieur	25 284,00 $
Marchandhoule et ass.	44 585,63 $
Génivar	44 585,63 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater le plus bas soumissionnaire, soit Robert Laurin, ingénieur, pour la conception d'un réservoir d'eau gravitaire de 2 000 m³ dans le secteur de la rue des Pionniers pour un montant de 25 284 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-413-00-411 et pouvant être remboursé par un règlement d'emprunt à être adopté).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 123 **9.5 Comité d'embellissement - nominations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un comité d'embellissement pour améliorer la qualité des aménagements urbains et faire la promotion de l'horticulture environnementale sur son territoire dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures ont été sollicitées par avis publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE former le comité d'embellissement selon les règles de fonctionnement édictées par le règlement (2003)-42 sur la régie interne des

commissions et comités en nommant les 7 personnes suivantes, pour un mandat se terminant le 13 avril 2010 :

- Monsieur Jacques St-Louis, conseiller
- Monsieur Jean-Benoit Crosnier, responsable des parcs et immeubles
- Monsieur Omer Demers, à compter du 1er mai 2008, suite à la terminaison de son mandat au sein du comité consultatif en environnement
- Madame Lise Brunelle
- Madame Laura Scully
- Madame Diane Gagnon
- Madame Jocelyne De Tonnancour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 124 **9.6 Usine de traitement d'eau potable - secteur Village - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT la résolution CM07 10 363 par laquelle un mandat à été donné à la firme Axor Experts-Conseils inc. pour réaliser les plans et devis préliminaires pour la mise en place d'un système de filtration à son usine de traitement d'eau potable du secteur Village ainsi que pour la préparation de la demande d'aide financière au programme FIMR et de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT les commentaires du MAMR formulés dans sa correspondance du 18 mars 2008 sur la demande d'aide financière au programme FIMR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'évaluation de scénarios supplémentaires pour la mise en place d'un système de filtration en variant la capacité future à son usine de traitement d'eau potable du secteur Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE mandater la firme Axor Experts-Conseils inc., pour la fourniture de services professionnels nécessaires pour l'estimation de trois scénarios supplémentaires dans le cadre de la mise en place d'un système de filtration à son usine de traitement d'eau potable du secteur Village, pour un montant de 9 933 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-412-01-711 et pouvant être remboursé par un règlement d'emprunt à être adopté), le tout selon l'offre de service datée du 1er avril 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 125 **9.7 Réfection du quai du lac Tremblant - demande de travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gelco construction .inc. a exécuté les travaux de réfection du quai du lac Tremblant en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseil inc.;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin

Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Gelco construction inc., et d'autoriser la trésorière à verser selon l'avenant de modification n° 2, une somme de 2 848,75 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-40-721), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM08 04 126 **10.1 Laboratoire sur l'eau - appui au projet**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des Laurentides a approuvé le projet de « Laboratoire sur l'eau » présenté lors de son assemblée du 13 mars 2008 et devant être déposé ultérieurement au ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre des mesures des laboratoires ruraux de la *Politique nationale de la ruralité* 2007-2014 en vue de l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de la présentation de ce projet avait été présenté lors de rencontres organisées par la MRC avec les inspecteurs, urbanistes et directeurs généraux des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Laboratoire sur l'eau », par les interventions proposées, découle implicitement des objectifs visés par la stratégie de développement durable qui constitue une priorité régionale;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la qualité de l'eau de nos lacs et cours d'eau, notamment depuis l'apparition du phénomène de la cyanobactérie (algues bleues) au cours des dernières années, constitue une problématique environnementale majeure pour la qualité de vie et le développement durable de bon nombre de communautés locales dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourra bénéficier des expertises mises de l'avant dans le cadre de ce laboratoire que se soit par l'apport de technologie améliorant des équipements de traitement des eaux usées, par la gestion des eaux de ruissellement de surface ou par la proposition de concepts novateurs de développement, dans les bassins versants des lacs, qui seraient plus performants au chapitre de la réduction des émissions de phosphore et des sédiments;

CONSIDÉRANT QUE la Ville sera appelée à collaborer étroitement avec la MRC pour la mise en œuvre éventuelle de certains projets spécifiques sur son territoire liés à la thématique de l'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'appuyer la MRC des Laurentides dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions pour l'obtention d'une aide financière pour le projet de « Laboratoire sur l'eau » qui sera déposé dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* 2007-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 127 **10.2 Bacs pour la collecte sélective - achat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit fournir à ses contribuables, pour la collecte des déchets et des matières recyclables, des bacs conformes aux exigences de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'acheter 203 bacs noirs et 203 bacs verts pour la collecte sélective des déchets et du recyclage ainsi que des pièces pour la réparation des bacs pour un montant maximal de 27 121,25 $, taxes incluses (postes budgétaires 02-451-10-695 et 02-452-10-695).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 128 **10.3 Politique de l'eau - adoption**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le comité consultatif en environnement (CCE) en mai 2004 afin d'élaborer une politique de l'eau devant promouvoir la protection et la sauvegarde de la ressource-eau sous toutes ses formes sur le territoire de la Ville, tel que prévu au plan directeur en environnement de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le CCE a finalisé et présenté son rapport au conseil municipal au mois de juin 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' accepter et d'entériner la politique de l'eau préparée par le CCE;

DE féliciter le CCE pour la qualité du document déposé et de reconnaître la somme importante de travail que la rédaction de ce document a pu représenter pour ce comité formé de bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM08 04 129

11.1 Programmes de golf et de tennis - Gray Rocks

CONSIDÉRANT QUE Gray Rocks offre à la Ville des programmes de golf et de tennis pour les jeunes âgés de 9 à 12 ans résidant sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accorder un budget n'excédant pas 3 000 $ représentant le tiers des coûts afin de permettre l'inscription de 20 enfants par discipline, pour les programmes de golf et de tennis, et dont les inscriptions débuteront en mai 2008 (poste budgétaire 02-701-60-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 130

11.2 Triathlon Mont-Tremblant - entente de subvention

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de la 5e édition du Triathlon Mont-Tremblant qui aura lieu dimanche 8 juin 2008 au Circuit Mont-Tremblant et de conclure une entente avec Triathlon Mont-Tremblant prévoyant le versement d'une subvention de 10 000 $ (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 131

11.3 Cégep de St-Jérôme - entente

CONSIDÉRANT la venue prochaine du cégep de St-Jérôme, campus Mont-Tremblant et qu'il est souhaitable d'intégrer les étudiants à la vie récréative et culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la carte *Citoyen / Citoyenne Mont-Tremblant* est l'outil par excellence pour permettre aux cégépiens de participer aux activités de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la carte sera émise par le Service de la culture et des loisirs pour la période scolaire seulement, soit du 1er septembre au 31 mai de chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission de la carte *Citoyen / Citoyenne Mont-Tremblant* pour la clientèle du cégep de St-Jérôme, campus Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 132

11.4 Jeux du Canada - nomination sur le comité de candidature

CONSIDÉRANT QUE la Ville agit comme partenaire du comité de candidature des Jeux du Canada 2013, selon les résolutions CM08 01 010 et CM08 03 064;

CONSIDÉRANT QU il serait souhaitable que la Ville soit représentée au sein du comité de candidature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE nommer la coordonnatrice du Service de la Culture et des Loisirs sur le comité de candidature des Laurentides pour représenter la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 04 133 **11.5 Chambre de Commerce de Mont-Tremblant - entente**

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce de Mont-Tremblant tiendra une activité au centre-ville en remplacement de la Jovi-Fëte, les 18, 19 et 20 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure une entente à cette fin avec la Chambre de Commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Thérèse Barrette
Appuyé par Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente aux fins de l'organisation d'une activité comprenant notamment des manèges, des films pour enfants et un feu d'artifice, avec la Chambre de Commerce de Mont-Tremblant et de verser la somme de 8 000 $ dont 1 000 $ provenant du surplus libre accumulé (postes budgétaires 02-701-60-970 et 02-702-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

CM08 04 134 **15. Acceptation de la correspondance**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la correspondance suivante :

15.1 Demande d'appui - 13 mars 2008 - madame Stéphanie Carle;

15.2 Pétition concernant le Domaine Franceschini - 25 mars 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Michel Joly, chemin des Palissades**
  Il demande le suivi de la procédure dans le dossier des Palissades et les délais pour effectuer la transaction.

- **Monsieur Pierre Bourget, président du CCE**
  Il remercie le conseil pour l'adoption de la politique sur l'eau et souligne la contribution de l'ancienne présidente du comité Madame Monique Champagne.

- **Madame Thérèse Chartrand, chemin des Palissades**
  Elle demande si l'expropriation au point 5.4 vise une rue existante et demande au conseil une contribution financière.

- **Monsieur Eric Ayotte, président d'Agir pour la Diable**
  Il félicite le conseil pour l'adoption de la Politique sur l'eau et souligne que la Ville est à l'origine de la création de l'organisme également. Il invite la population et les élus à l'assemblée générale annuelle, ce prochain vendredi à la MRC.

CM08 04 135 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0377

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **28 avril 2008** à **19 h 35,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 25 mars 2008;

4. Règlements

4.1 Règlement (2008)-A-03-3 modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - adoption;

4.2 Règlement modifiant le règlement numéro (2001)-24 concernant les animaux - avis de motion;

5. Administration

5.1 Développement touristique aérien - entente de subvention;

5.2 Tournois de golf :

5.2.1 Tournoi du curé;

5.2.2 Les Versants Mont-Tremblant au profit de la fondation Palliaco;

5.2.3 Fondation du Cégep Saint-Jérôme;

5.2.4 Fondation médicale des Laurentides;

5.3 Chœur Tremblant - concert;

6. Ressources humaines

6.1 Lettres d'entente 2008-01 et 2008-02 - Service de police;

6.2 Embauche de surveillants-sauveteurs - plage du lac Mercier;

6.3 Embauche de journalier/chauffeur/opérateur temporaire - Service des travaux publics;

6.4 Embauche de recrue - Service de sécurité incendie;

6.5 Embauche d'un préposé temporaire à l'entretien des parcs et des espaces verts - Service des travaux publics;

6.6 Embauche d'un stagiaire en génie civil - Service des travaux publics;

6.7 Embauche d'un préposé temporaire à l'entretien des aménagements paysagers - Service des travaux publics;

6.8 Embauche d'un préposé à l'accueil - Service de la culture et des loisirs;
6.9 Embauche de cadets policiers - Service de police;
6.10 Embauche de policiers temporaires - Service de police;
6.11 Embauche de deux étudiants à l'entretien de l'aménagement paysager - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Recyclage de matériel technologique;
7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2008;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Coupe-bordure - attribution de contrat;
9.2 Construction d'un nouvel hôtel de Ville :
9.2.1 Mandat de services professionnels en architecture;
9.2.2 Mandat de services professionnels en ingénierie;
9.3 Intersection rue de Saint-Jovite et rue Léonard - suppression de panneaux;
9.4 Camion avec fourgon - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine - demande d'aide financière;
11.2 Exemption de coûts de location de salle;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 avril 2008;

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0379
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

28 avril 2008

CA08 04 087 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA08 04 088 **3.1 Séance du 25 mars 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 25 mars 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA08 04 089 **4.1 Règlement (2008)-A-03-3 modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2008;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2008)-A-03-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 090 **4.2 Règlement modifiant le règlement numéro (2001)-24 concernant les animaux - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement numéro (2001)-24 concernant les animaux.

5. Administration

CA08 04 091

5.1 Développement touristique aérien - entente de subvention

CONSIDÉRANT la résolution CA07 06 165 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement de l'industrie touristique des Hautes Laurentides, dont le marché aérien, en collaboration avec différents partenaires dont les CLD Laurentides et Antoine Labelle, Station Mont Tremblant, l'Association de Villégiature Tremblant et les SADC Laurentides et Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et monsieur le conseiller Réjean Doré siègent au conseil d'administration de l'organisme Tourisme aérien Laurentides;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente pour une période de 3 ans avec l'organisme à but non lucratif Tourisme aérien Laurentides prévoyant notamment une subvention pouvant atteindre un maximum de 120 000 $ annuellement, représentant 30 % du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Tournois de golf

CA08 04 092

5.2.1 Tournoi du curé

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un panneau publicitaire pour le tournoi de golf du curé qui aura lieu le jeudi 22 mai 2008 au montant de 200 $ (poste budgétaire 02-110-01-345).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 093

5.2.2 Les Versants Mont-Tremblant au profit de la fondation Palliaco

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Réjean Doré soit autorisé à représenter la Ville au tournoi de golf organisé par Les Versants Mont-Tremblant au profit de la fondation Palliaco qui aura lieu le mardi 10 juin 2008 et d'acheter 1 billet pour un total de 145 $, taxes non applicables (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 094

5.2.3 Fondation du Cégep Saint-Jérôme

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser la commandite d'un tertre de départ au tournoi de golf de la Fondation du Cégep Saint-Jérôme qui aura lieu le mercredi 18 juin 2008 pour un montant de 250 $, taxes non applicables (poste budgétaire 02-110-01-345).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 095 **5.2.4 Fondation médicale des Laurentides**

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Jacques Saint-Louis et Jean-Pierre Fortin soient autorisés à représenter la Ville au tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides qui aura lieu le mercredi 27 août 2008 et d'acheter 2 billets pour un total de 500 $, taxes non applicables (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 096 **5.3 Chœur Tremblant - concert**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Jacques Saint-Louis et Yvon Meilleur soient autorisés à représenter la Ville au concert du Chœur Tremblant qui aura lieu le samedi 10 mai 2008 à l'église de Saint-Jovite et d'acheter 4 billets pour un total de 100 $, taxes non applicables (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 04 097 **6.1 Lettres d'entente 2008-01 et 2008-02 - Service de police**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer deux lettres d'entente relativement à une demande de rétrogradation et à l'attribution du poste de sergent détective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les lettres d'entente 2008-01 et 2008-02 avec la Fraternité des policiers de la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 098 **6.2 Embauche de surveillants-sauveteurs - plage du lac Mercier**

CONSIDÉRANT le besoin de surveillants à la plage du lac Mercier pour l'été 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Lara Valiquette à titre de responsable surveillante-sauveteur pour une durée maximale de 12 semaines, au taux horaire de 17 $, de madame Cassandra Bélanger et monsieur Endrick Tremblay à titre de surveillants-sauveteurs pour une période maximale de 11 semaines, au taux horaire de 16 $, selon des horaires variables d'un maximum de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 099 **6.3 Embauche de journalier/chauffeur/opérateur temporaire - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Marc Beauchemin à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au taux horaire de 16,48 $ à partir du 29 avril 2008 pour une période maximale de 32 semaines et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 100 **6.4 Embauche de recrue - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Mario Villeneuve;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Simon Bernier à titre de recrue au Service de sécurité incendie selon les conditions de l'entente en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 101 **6.5 Embauche d'un préposé temporaire à l'entretien des parcs et des espaces verts - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Benoit Émond à titre de préposé temporaire à l'entretien des parcs et des espaces verts au taux horaire de 14,40 $ à compter du 5 mai 2008, pour une période de 27 semaines et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 102 **6.6 Embauche d'un stagiaire en génie civil - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU' un poste de stagiaire est disponible;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Éric Gervais à titre de stagiaire en génie civil au Service des travaux publics au taux horaire de 13 $ pour une période de 16 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 103 **6.7 Embauche d'un préposé temporaire à l'entretien des aménagements paysagers - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE nommer madame Louise Légaré, à titre de préposée temporaire à l'entretien des aménagements paysagers au Service des travaux publics au taux horaire de 14,40 $ à compter du 30 avril 2008 pour une période maximale de 20 semaines et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 104 **6.8 Embauche d'un préposé à l'accueil - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste suite au départ de madame Amélie Dufour Cloutier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer madame Ginette Lespérance, à titre de préposée à l'accueil au Service de la culture et des loisirs au taux horaire de 13 $ à compter du 30 avril 2008 à raison de 3 heures tous les samedis et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 105 **6.9 Embauche de cadets policiers - Service de police**

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité sur la piste multifonctionnelle et les sentiers cyclistes, assister les policiers lors des différents festivals et activités récréatives, effectuer la surveillance des parcs publics de la Ville et la sensibilisation sur les règlements municipaux, le Service de police requiert l'embauche de quatre cadets policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'embaucher messieurs Billy St-Jean Gray, Justin Lavallée-Bigras et Ian St-Jean Bisson ainsi que madame Stéphanie Desjardins à titre de cadet policier pour l'été 2008 pour une durée maximale de 2 720 heures au taux horaire de 11,36 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 106 **6.10 Embauche de policiers temporaires - Service de police**

CONSIDÉRANT certains départs, le surcroît de travail et la période de vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'embaucher six policiers temporaires pour l'été 2008 soit : messieurs Jean-François Beauchamp, matricule 98, Guillaume Morin, matricule 99, Dave Constantin, matricule 101, Mathieu Caron, matricule 102 et Julien Staben Ruman, matricule 103 ainsi que madame Sandra Parenteau, matricule 100, pour une durée maximale de 8 640 heures pour un maximum de 40 heures en moyenne, au taux horaire de 17,39 $, selon les termes de la convention collective en vigueur.

Les candidats devront préalablement obtenir leur diplôme d'études collégiales en technique policière et réussir le test nécessaire à l'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 107 **6.11 Embauche de deux étudiants à l'entretien de l'aménagement paysager - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Sophie Léonard et Catherine Fortin, à titre d'étudiantes à l'entretien de l'aménagement paysager au Service des travaux publics, au taux horaire de 10 $ pour une période maximale de 16 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 04 108 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2008 au montant de 205 260,47 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 109 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 32 002,12 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 110 **7.3 Recyclage de matériel technologique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède du matériel informatique ou technologique usé et désuet n'ayant plus de valeur commerciale;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont été mis aux normes pour leur mise au rancart;

CONSIDÉRANT QU' il convient de recycler ces équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la transmission du matériel informatique ou technologique usé à la firme Recypro de Lachute qui procédera au recyclage, à la récupération ou à la destruction, selon le cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 111 **7.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2008**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière adjointe dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2008.

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 04 112 **9.1 Coupe-bordure - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix pour acquérir un coupe-bordure et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Robert Boileau inc.	5 072,60 $
Olympia	Non-conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Robert Boileau inc. pour l'achat d'un coupe-bordure au gaz propane d'une puissance de 10,5 cv au montant de 5 072,60 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-30-725).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Construction d'un nouvel hôtel de Ville

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA08 04 113 **9.2.1 Mandat de services professionnels en architecture**

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CA08 01 015 pour évaluer les offres de services professionnels en architecture reliés à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un futur hôtel de ville se résume ainsi :

Soumissionnaire	Évaluation technique	Évaluation globale
ACLP Architectes consortium	80/100	6,44

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE mandater le consortium ACLP Architectes pour la préparation des plans et devis préliminaires et pour construction ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un futur hôtel de ville, pour un montant forfaitaire de 228 007,50 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-130-00-411) le tout conformément au document d'appel d'offres n° 2008-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

CA08 04 114 **9.2.2 Mandat de services professionnels en ingénierie**

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CA08 01 016 pour évaluer les offres de services professionnels en ingénierie reliés à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un futur hôtel de ville se résume ainsi :

Soumissionnaire	Évaluation technique	Évaluation globale
Génivar	87/100	6,8

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme Génivar pour la préparation des plans et devis préliminaires et pour construction ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un futur hôtel de ville, pour un montant forfaitaire de 227 318,96 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-130-00-411) le tout conformément au document d'appel d'offres n° 2008-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 115 **9.3 Intersection rue de Saint-Jovite et rue Léonard - suppression de panneaux**

CONSIDÉRANT la présence de deux panneaux d'interdiction de virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue de Saint-Jovite et de la rue Léonard;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a informé le Ville à l'effet qu'elle peut modifier la signalisation malgré que ces rues soient dans sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire permettre le virage à droite à cette intersection afin de réduire le temps d'attente des véhicules au feu rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la suppression des panneaux d'interdiction de virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue de Saint-Jovite et de la rue Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 116 **9.4 Camion avec fourgon - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un camion avec fourgon pour sa division immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Camion avec fourgon (taxes incluses)	Option 1 (taxes incluses)	Option 2 (taxes incluses)	Option 3 (taxes incluses)
Auto Desrosiers Ford inc	64 021,57 $	9 481,50 $	903,00 $	1 410,94 $
Boisvert Pontiac Buick Ltée	67 064,68 $	9 481,50 $	903,00 $	1 410,94 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Auto Desrosiers Ford inc., pour l'achat d'un camion avec fourgon au montant de 75 817,01 $, taxes incluses, payable par le fond de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans (poste budgétaire 22-320-00-724), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA08 04 117 **11.1 Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine effectue un appel de projets de développement des collections, pour les bibliothèques publiques autonomes, pour l'année 2008-2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 04 118 **11.2 Exemption de coûts de location de salle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de frais de location faite par la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE reconnaître la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 avril 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 28 avril 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 04 119 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0076

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le 12 mai 2008 à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 14 avril 2008;

4. Règlements

4.1 Règlement régissant les colporteurs - avis de motion;

4.2 Règlement (2008)-15-1 modifiant le règlement numéro (2002)-15 instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption;

4.3 Règlement (2008)-110 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - dépôt du procès-verbal et adoption;

5. Administration

5.1 Paroisse Saint-Jovite - vin d'honneur;

5.2 Forum national sur les lacs;

5.3 Centres de la Petite Enfance des Rires et L'Antre-Temps - appuis;

5.4 Étude sur les usages potentiels de l'église du village - création d'un comité;

6. Ressources humaines

6.1 Nomination de fonctionnaires pour l'application de la réglementation;

6.2 Embauche d'un inspecteur temporaire - Service de l'environnement;

6.3 Embauche d'éco-conseillers - Service de l'environnement;

6.4 Embauche d'animateurs - camp d'été 2008;

6.5 Abolition d'un poste d'inspecteur - Service de l'urbanisme;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2008;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 146, chemin des Ancêtres - réduction de la largeur d'un lot;

8.1.2 990, rue de Saint-Jovite - empiètements en marges arrière et latérale - réduction de l'allée de circulation;

8.1.3 184, chemin au Pied-de-la-Montagne - augmentation du nombre d'étages;

8.1.4 451, chemin du Lac-Mercier - réduction d'un lot;

8.1.5 499-501-503, rue Saint-Georges - cases de stationnement;

8.1.6 Rue Desjardins - logements au sous-sol pour une habitation trifamiliale;

8.1.7 Rue Desjardins - logements au sous-sol pour une habitation trifamiliale;

8.1.8 Route 117 - réduction de la distance entre un milieu humide et le tracé d'une rue publique - réduction d'un rayon de courbure;

8.1.9 Chemin du Franc-Nord - augmentation de la longueur d'un cul-de-sac;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 avril 2008;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 21 avril 2008;

8.3 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin de la Maison-de-Pierre;

8.4 Retiré;

8.5 Vente d'une terre publique intramunicipale - avis à la MRC;

8.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du réseau d'aqueduc - rue Labelle - Hôtel Gray Rocks;

8.7 Les Sommets du Mont-Tremblant inc. - contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - annulation de l'entente;

9. Travaux publics

9.1 Location de pelle sur roues - attribution de contrat;

9.2 Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - préachat de matériaux - attribution de contrat;

9.3 Fourniture de compteurs d'eau - attribution de contrat;

9.4 Comité d'embellissement - nominations;

10. Environnement

10.1 Location d'une voiture - Service de l'environnement;

10.2 Comité consultatif en environnement - nominations;

11. Culture & Loisirs

11.1 Marché d'été 2008 - entente;

11.2 Commission Scolaire des Laurentides - achat d'équipements;

11.3 Festival du Film de Tremblant 2008 - entente modifiée;

12. Police

13. Incendie

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mai 2008

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

16.1 Demande à la MRC relativement à la gestion des déchets.

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM08 05 136 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture en ajoutant les points suivants :

- 8.5 Vente d'une terre publique intramunicipale - avis à la MRC;
- 16.1 Demande à la MRC relativement à la gestion des déchets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM08 05 137 **3.1 Séance du 14 avril 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM08 05 138 **4.1 Règlement régissant les colporteurs - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement régissant les colporteurs.

CM08 05 139

4.2 Règlement (2008)-15-1 modifiant le règlement (2002)-15 instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du conseil municipal du 14 avril 2008;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-15-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2002)-15 INSTAURANT UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE FRÉQUENCE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 140

4.3 Règlement (2008)-110 concernant la division du territoire en huit districts électoraux - dépôt de procès-verbal et adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

La greffière indique les modifications faites au règlement depuis l'adoption du projet.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du conseil municipal du 11 février 2008;

CONSIDÉRANT le procès-verbal dressé suite à la consultation publique tenue le 28 avril dernier sur le projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt du procès-verbal de la consultation publique du 28 avril 2008 et adopte le RÈGLEMENT (2008)-110 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX.

Monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis demande que sa dissidence soit notée au livre des procès-verbaux.

ADOPTÉE

5. Administration

CM08 05 141

5.1 Paroisse Saint-Jovite - vin d'honneur

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire participer à une activité communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 $ à la Paroisse Saint-Jovite, pour tenir un vin d'honneur soulignant les noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 142 **5.2 Forum national sur les lacs**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et monsieur le conseiller Réjean Doré soient autorisés à participer au Forum national sur les lacs qui se tiendra les 4, 5 et 6 juin 2008 à Sainte-Adèle et de payer les frais d'inscription au montant total de 672,74 $, taxes incluses, et les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 143 **5.3 Centres de la Petite Enfance des Rires et L'Antre-Temps - appuis**

CONSIDÉRANT le manque de place en garderie et la liste d'attente de plus de 400 noms;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' appuyer la demande du Centre de la Petite Enfance des Rires auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour l'obtention d'un permis permettant le développement de vingt places supplémentaires pour l'installation située sur le boulevard Docteur-Gervais à Mont-Tremblant;

D' appuyer la demande du Centre de la Petite Enfance L'Antre-Temps auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour l'obtention d'un permis permettant le développement de quarante et une places supplémentaires sur un futur site à être connu éventuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 144 **5.4 Étude sur les usages potentiels de l'église du village - création d'un comité**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE créer un comité d'étude sur les usages potentiels de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus dans le Secteur du Village et de nommer messieurs les conseillers Réjean Doré et Jacques Saint-Louis, ainsi que la directrice du Service de la culture et des loisirs pour représenter la Ville au sein de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM08 05 145 **6.1 Nomination de fonctionnaires pour l'application de la réglementation**

CONSIDÉRANT les dispositions des règlements d'urbanisme en matière d'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE les inspecteurs et le personnel cadre du Service de l'environnement soient nommés fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application de la réglementation d'urbanisme en matière d'environnement selon les formalités et pouvoirs prévus par les règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 146 **6.2 Embauche d'un inspecteur temporaire - Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Joël-Éric Portelance à titre d'inspecteur temporaire au Service de l'environnement au taux horaire de 16,50 $ pour une durée maximale de 700 heures et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 147 **6.3 Embauche d'éco-conseillers - Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Geneviève Langlois et de monsieur Régis Caron-Marcotte à titre d'éco-conseillers au Service de l'environnement au taux horaire de 10 $ pour une durée totale maximale de 840 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 148 **6.4 Embauche d'animateurs - camp d'été 2008**

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de plus de 400 jeunes est attendue pour le camp d'été 2008 et qu'il convient de maintenir les ratios demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des animateurs suivants pour une période de 8 semaines :

- Messieurs Adam Beauregard, Matthieu Boivin, Félix Perreault, Patrick Leduc, Cédric Charlebois Perreault, Vincent Bédard Legault et mesdames Magalie Forget, Aimie Tremblay, Catherine Provost-Alarie, Karine F. St-Germain, Laurence Coulombe, Catherine Provost, Kalie Racine, Stéphanie Tremblay, Sarah Coutu, Émie Valiquette, au taux horaire de 9,50 $;

- Messieurs Yoann Charlebois-Perreault, François Cimon, Guillaume Clément, Olivier Coutlée, Gabriel Gervais, Miguel Tremblay, Manuel Vézina et mesdames Maude Brisebois-Renaud, Noémie Caron-Marcotte, Chanèle Duquette, Éloise Gauthier-Lefebvre, Chloé Gélinas-Séguin, Coralie Léonard au taux horaire de 9,75 $;

- Messieurs Novam Desjardins, Cédric Gélinas, Marc-André Lagacé, Jonathan Vaillancourt et mesdames Emmanuelle Desnoyers-Corbeil, Geneviève Galipeau, Marie-Andrée Lafontaine, Véronique Lambert-Obry, Marie-Josée Lapalme, Marie-Eve Perreault au taux horaire de 10 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 149 **6.5 Abolition d'un poste d'inspecteur - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT la démission de madame Vicky Fréchette à titre d'inspectrice au Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE ne pas remplacer madame Vicky Fréchette et de procéder à l'abolition d'un poste d'inspecteur au Service de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM08 05 150 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2008 au montant de 59 199,69 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 151 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 57 712,56 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 152 **7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2008**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière par intérim dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2008.

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 146, chemin des Ancêtres - réduction de la largeur du lot

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-032) vise à autoriser que la façade d'un lot projeté soit de 7,10 mètres alors qu'elle devrait être de 10 mètres.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2008-0034)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 990, rue de Saint-Jovite - empiètements en marges arrière et latérale - réduction de l'allée de circulation

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0033) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement :

- l'implantation du bâtiment sur la ligne arrière, alors qu'une marge arrière minimale de 4 mètres devrait être respectée;
- l'aménagement de cases de stationnement existantes sur la ligne de propriété alors qu'elles devraient être à 1 mètre ou plus;
- que la largeur d'une allée de circulation existante soit de 4,23 mètres alors qu'elle devrait être de 5 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-0028)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 184, chemin au Pied-de-la-Montagne - augmentation du nombre d'étages

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0034) vise à régulariser la hauteur d'un bâtiment qui s'élève sur 4,5 étages alors qu'il devrait être d'au plus 3,5 étages.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-0033)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 451, chemin du Lac-Mercier - réduction d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0035) vise à autoriser une opération cadastrale afin que le lot ait :

- une superficie de 5 825,90 mètres carrés au lieu de 6 000 mètres carrés;
- une façade de 48,89 mètres au lieu de 50 mètres;
- une façade au lac de 49,29 mètres au lieu de 50 mètres;
- une profondeur minimale de 68,58 mètres au lieu de 75 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-035)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 499-501-503, rue Saint-Georges - cases de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0036) vise à autoriser l'aménagement de 2 cases de stationnement en cour avant alors que pour les habitations multifamiliales, elles devraient être localisées en cours arrière ou latérales.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-027)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Rue Desjardins - logements au sous-sol pour une habitation trifamiliale

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0037) vise à autoriser la construction de 2 logements au sous-sol alors que, pour les habitations trifamiliales, les logements doivent être situés au niveau des étages.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-030)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue Desjardins - logements au sous-sol pour une habitation trifamiliale

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0038) vise à autoriser la construction de 2 logements au sous-sol alors que, pour les habitations trifamiliales, les logements doivent être situés au niveau des étages.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-031)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Route 117 - réduction de la distance entre un milieu humide et le tracé d'une rue publique - réduction d'un rayon de courbure

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0039) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'un chemin :

- que le rayon d'une courbe de raccordement à l'intersection de deux voies de circulation soit de 4 mètres alors qu'il devrait être de 6 mètres;
- que la distance entre l'emprise de cette rue projetée, en bordure de laquelle les services d'égout et d'aqueduc seront établis, et la ligne naturelle des hautes eaux soit de 10,05 mètres alors qu'elle devrait être de 45 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-0032)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Chemin du Franc-Nord - augmentation de la longueur d'un cul-de-sac

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0040) vise à autoriser que la longueur d'une rue projetée dans le prolongement d'une rue existante se terminant en cul-de-sac soit de 1 164 mètres alors qu'elle devrait être de 500 mètres.

Le CCU recommande de refuser cette demande (CT2008-032).

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 05 153 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 22 avril 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 499-501-503, rue Saint-Georges et au 990, rue de Saint-Jovite ainsi que pour des propriétés non construites situées sur la rue Desjardins et à l'intersection de la rue Latreille et de la route 117 pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 348 et 990, rue de Saint-Jovite ainsi que pour une propriété à l'intersection de la rue Latreille et de la route 117;

CONSIDÉRANT l'étude d'un dossier relativement à la toponymie afin d'officialiser l'odonyme « rue du Sommet »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville incluses au procès-verbal du 22 avril 2008 portant les numéros CV2008-0027 à CV2008-0035 en ajoutant la condition suivante à la recommandation CV2008-0033 :

- que la contribution pour fins de parcs du plan image de Développements Brookline à l'intersection de la route 117 et la rue Latreille soit :
  - la cession de terrain ou le consentement de servitudes pour l'assiette de la piste multifonctionnelle en bordure du ruisseau Clair;
  - la cession de terrain ou le consentement de servitude pour l'assiette du sentier de motoneige dans la zone tampon de 15 mètres en bordure de la route 117;
  - le versement en argent de la balance, si applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 154 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 21 avril 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 184, chemin au Pied-de-la-Montagne, 146, chemin des Ancêtres et 451, chemin du Lac-Mercier, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1900 et 2823, chemin du Village ainsi qu'au 111, chemin de Kandahar;

CONSIDÉRANT la demande datée du 6 mai 2008, de retirer l'analyse du projet faisant l'objet des recommandations CT2008-031 et CT2008-032;

CONSIDÉRANT QU' une proposition révisée a été déposée, le 9 mai dernier, relativement à la recommandation CT2008-038;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 21 avril 2008 portant les numéros CT2008-034 à CT2008-037 et CT2008-039;

D' entériner la recommandation CT2008-033, telle que formulée par le CCU, mais en imposant un seul escalier reliant le balcon au sol et ce, sur la façade est du bâtiment. Cet escalier permettra aux occupants de pouvoir évacuer de façon sécuritaire le bâtiment et aux pompiers d'avoir accès avec des échelles portatives pour secourir les gens sur le balcon supérieur;

D' accepter la proposition révisée, en référence à la recommandation CT2008-038, pour l'installation d'un auvent brun au restaurant Crazy O'Wok ainsi qu'un changement de couleurs au pourtour des fenêtres et de la porte, conformément à l'esquisse déposée ce 9 mai 2008 et à la condition suivante :

- que la structure d'acier de l'auvent soit retirée à la fin de la saison compte tenu qu'elle donne, au bâtiment, un aspect visuel non intéressant pendant l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 155

8.3 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin de la Maison-de-Pierre

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 2 avril 2008 pour le prolongement du chemin de la Maison-de-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par l'ingénieur Michel Labelle et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la requête déposée par monsieur Fred Albers relative au prolongement du chemin de la Maison-de-Pierre conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE le conseil accepte que le prolongement de ce chemin privé ne soit pas pavé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Retiré

CM08 05 156 **8.5 Vente d'une terre publique intramunicipale - avis à la MRC**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adressé à la Ville une demande, le 1er mai 2008, à l'effet d'obtenir son accord à la vente d'une terre publique située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une entente existe entre la MRC des Laurentides et le ministère des ressources naturelles du Québec, entente donnant à la MRC la gestion des terres publiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli par la vente de cet immeuble aide à financer les opérations de mise en valeur des terres et ressources du domaine public et privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil ne s'oppose pas à la démarche de la MRC de mettre en vente une partie du lot numéro 8, rang B, canton de Clyde. Cependant, la Ville demande à la MRC de considérer la possibilité de le céder en tout ou en parties à une institution d'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 157 **8.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du réseau d'aqueduc - rue Labelle - Hôtel Gray Rocks**

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 7 mai 2008 pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par l'ingénieur Daniel Houle et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la requête déposée par la compagnie 3090-9626 Québec inc. relative au prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Labelle conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à le municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 158 **8.7 Les Sommets du Mont-Tremblant inc. - contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - annulation de l'entente**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Sommets du Mont-Tremblant inc. a signé avec la Ville une entente relative à un report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels suite à l'adoption de la résolution 2005-730;

CONSIDÉRANT la demande écrite du promoteur du 8 mai 2008 quant à son désir de payer maintenant cette contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'annulation de l'entente relative au report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels signée dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2005-10054 à la condition que la contribution soit payée en fonction d'un nouveau rapport d'évaluation;

QUE le rapport d'évaluation préparé lors de la première demande de permis de septembre 2005, pour lequel il n'y a jamais eu de suite, soit payé par le promoteur avant que la Ville ne mandate un évaluateur pour en obtenir un second.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM08 05 159 **9.1 Location de pelle sur roues - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la location d'une pelle sur roues pour l'entretien des fossés du réseau routier sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix / mois (transport et taxes inclus)
Denis Gauvin inc.	7 500 $
Hewitt Équipement	7 850 $
Équipements Strongco	11 250 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission, soit celle de l'entreprise Denis Gauvin inc. au montant de 7 500 $ / mois pour une période de 2 mois, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-516), pour la location et transport d'une pelle sur roues avec accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 160 **9.2 Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - préachat de matériaux - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection de l'usine d'eau potable Saint-Roch pour optimiser sa capacité hydraulique de filtration;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un demande de prix unitaires sur bordereau de quantité pour la fourniture et livraison d'un ensemble d'articles requis à la réfection de l'usine d'eau potable Saint-Roch auprès du fournisseur des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise John Meunier, pour la fourniture et livraison d'un ensemble d'articles requis pour la réfection de l'usine d'eau potable Saint-Roch, au montant de 24 737,69 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-412-00-725), payable par la réserve d'aqueduc, secteur Saint-Jovite, le tout conformément à la proposition du 21 avril 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 161 **9.3 Fourniture de compteurs d'eau - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'installation de compteurs d'eau pour les industries, commerces et institutions (ICI) desservis par le réseau d'aqueduc sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 12 du règlement (2004) -63 qui spécifient que les compteurs d'eau et accessoires de raccordement sont payés à la ville par les propriétaires selon le diamètre requis par l'entrée de service;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Prix (taxes incluses)**			
	OPTION 1	**OPTION 2**	**OPTION 3**	**OPTION 4**
	Type volumétrique à lecture directe	**Type jets multiples à lecture directe**	**Type volumétrique à lecture à distance**	**Type jets multiples à lecture à distance**
Les Compteurs Lecompte Ltée	23 326,75 $	21 685,09 $	28 593,50 $	N/A
Réal Huot Inc.	N/A	N/A	N/A	30 416,20 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Les Compteurs Lecompte Ltée pour l'option 3, au montant de 28 593,50 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-413-00-725 et 22-413-01-725), pour la fourniture de compteurs d'eau tel que décrit dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 162 **9.4 Comité d'embellissement - nominations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a créé un comité d'embellissement pour améliorer la richesse et la qualité de l'embellissement horticole sur son territoire dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT la proposition des membres de la commission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE nommer selon les règles de fonctionnement édictées par le règlement (2003)-42 sur la régie interne des commissions et comités madame Lise Brunelle, à titre de présidente, et madame Jocelyne De Tonnancour, à titre de vice-présidente du comité d'embellissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM08 05 163 **10.1 Location de voiture - Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT QUE le travail des stagiaires au Service de l'environnement nécessite des déplacements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Discount	2 841,06 $
Budget Performance Location	3 030,69 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Discount au montant de 2 841,06 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-515), pour la location d'une voiture pour une période de 12 semaines, soit du 2 juin 2008 au 22 août 2008, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 164 **10.2 Comité consultatif en environnement - nominations**

CONSIDÉRANT QUE des postes sont disponibles au sein du comité consultatif en environnement et que la Ville a reçu des candidatures;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE nommer mesdames Marie-Claude Paquette et Christine Tremblay à titre de membres du comité consultatif en environnement jusqu'au 12 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM08 05 165

11.1 Marché d'été 2008 - entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2008, en collaboration avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE verser la somme de 6 000 $ à l'organisme sans but lucratif Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et d'autoriser la conclusion d'une entente avec cet organisme et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant (poste budgétaire 02-629-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 166

11.2 Commission Scolaire des Laurentides - achat d'équipements

CONSIDÉRANT QUE les équipements de la salle Anna-Archambault ont été mis en vente suite à la faillite de Scène-Art Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire des Laurentides a acquis des équipements pour la somme de 30 000 $ et que la Ville désire participer à cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 15 000 $, plus taxes, à la Commission Scolaire des Laurentides pour l'acquisition commune des équipements de la salle Anna-Archambault (poste budgétaire 22-701-90-725 - projet 2008-70).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 167

11.3 Festival du Film de Tremblant 2008 - entente modifiée

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées au protocole d'entente dont la signature a été autorisée par la résolution CM08 02 058 avec le Festival du Film de Tremblant, puisque 4 films seront présentés gratuitement au grand public sur le terrain de l'église de Saint-Jovite au centre-ville plutôt que les 3 films prévus au parc *Au Fil de l'Eau*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec le Festival du Film de Tremblant remplaçant celle soumise avec la résolution CM08 02 058.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

CM08 05 168 **16.1 Demande à la MRC relativement à la gestion des déchets**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signalé à plusieurs reprises à la MRC des Laurentides son insatisfaction à propos de la qualité du service de l'adjudicataire de contrat d'enlèvement des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la Ville ont rencontré le 27 mars dernier le responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRC afin de lui signifier la liste des points à corriger et que depuis aucune réponse ou correctif ne nous est parvenu;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE demander à la MRC de faire diligence pour faire respecter les contrats aux contracteurs et particulièrement le cas du chemin Desmarais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Sylvia Orlando, association des propriétaires du lac Tremblant**

  Elle dépose une pétition de 422 noms s'opposant au changement de zonage du projet Francheschini.

- **François Labonté, 485, chemin de la Rivière**

  Il dépose une lettre relative aux poursuites judiciaires en cours et concernant le site de boues de fosses septiques.

- **Monsieur Kuang Selao, Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) et monsieur Pierre Morabito, représentant du comité de mobilisation**

  Ils questionnent le conseil en regard de la convention collective et des négociations en vue de son renouvellement.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mai 2008

CM08 05 169 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0389

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 mai 2008** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant
de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

****

REMISE DE MÉDAILLES ET CERTIFICATS AUX POMPIERS

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 28 avril 2008;

4. Règlement

4.1 Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - nouvelle adoption de l'article 43;

5. Administration

5.1 Office du tourisme de Mont-Tremblant - subvention 2008;

5.2 Tournois de golf;

6. Ressources humaines

6.1 Nomination de lieutenants par intérim - Service de sécurité incendie;

6.2 Nomination d'un préventionniste - Service de sécurité incendie;

6.3 Nomination d'un capitaine - Service de sécurité incendie;

6.4 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics :

6.4.1 Entretien des parcs et espaces verts;

6.4.2 Voirie;

6.4.3 Entretien des immeubles;

6.5 Modification de la résolution CA08 04 106;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 mai 2008

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Assurances biens pour le 5 100, montée Ryan - attribution de contrat;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Remplacement du condenseur de l'aréna - attribution de contrat;

9.2 Aménagement du deuxième étage de la caserne - attribution de contrats :

9.2.1 Travaux électriques;

9.2.2 Travaux de ventilation;

9.2.3 Travaux généraux;

9.3 Garage municipal - construction d'un accès véhiculaire - demande de certificat d'autorisation;

9.4 Aménagement du château Beauvallon - mandat pour services professionnels en architecture et ingénierie;

9.5 Parc au Fil-de-l'Eau - estrades pour spectateurs - attribution de contrats :

9.5.1 Travaux d'aménagement;

9.5.2 Fourniture de pierre de granite;

9.6 Surface synthétique pour terrain de soccer/football - mandat pour scénario d'implantation;

9.7 Achat de sel de déglaçage - mandat à l'Union des municipalités du Québec;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Festival Ride à l'Os - autorisation d'événement;

11.2 Exemption de coûts de location de salle;

12. Police

12.1 Soutien technique pour le système de carte d'appel 911;

12.2 Encan - objets retrouvés;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 mai 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

initiales du maire

0391

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 mai 2008

CA08 05 120 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA08 05 121 **3.1 Séance du 28 avril 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 28 avril 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA08 05 122 **4.1 Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - nouvelle adoption de l'article 43**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 a été adopté le 23 juillet 2007 et est entré en vigueur le 27 juillet 2007 à l'exception des articles nécessitant l'approbation du ministère des Transports du Québec dont celui concernant les limites de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du projet de loi 42 modifiant le *Code de la sécurité routière* a introduit de nouvelles dispositions en matière de réglementation des limites de vitesse sur le réseau routier municipal;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte à nouveau l'article 43 du RÈGLEMENT (2007)-A-15 SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA08 05 123 **5.1 Office du tourisme de Mont-Tremblant - subvention 2008**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente en vigueur entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2008 une contribution de 353 385 $, indexée selon l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec, répartie en trois versements de 153 385 $, 100 000 $ et 100 000 $ versés respectivement les 26 mai, 1er août et 1er novembre 2008 (poste budgétaire 02-622-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 124 **5.2 Tournois de golf**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

D' autoriser monsieur le conseiller Réjean Doré à représenter la Ville au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le mercredi 4 juin 2008 et d'acheter 1 billet au montant de 169,31 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339);

D' autoriser monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis à représenter la Ville au tournoi de golf du Club Richelieu Mont-Tremblant qui aura lieu le mercredi 28 mai 2008 et d'acheter 1 billet au montant de 150 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 05 125 **6.1 Nomination de lieutenants par intérim - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT le besoin de lieutenants par intérim afin de remplacer les lieutenants lorsqu'ils ne sont pas disponibles et qu'il convient de former la relève;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de messieurs Mathieu Darmana, Steve Cadieux, Jean-Marc Nantel et Philippe David, à titre de lieutenant par intérim au Service de sécurité incendie. Les lieutenants par intérim ne seront rémunérés que lorsqu'ils remplaceront un lieutenant non disponible et ce, au taux horaire du lieutenant et selon les conditions de l'entente applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 126 **6.2 Nomination d'un préventionniste - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Sylvain Régimballe à titre de préventionniste temporaire au Service de sécurité incendie pour une période de 26 semaines et d'autoriser la conclusion du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA08 05 127 **6.3 Nomination d'un capitaine - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Pascal Proulx;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Marc David à titre de capitaine à la caserne 1 au Service de sécurité incendie et d'autoriser la conclusion du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

6.4 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics

CA08 05 128 **6.4.1 Entretien des parcs et espaces verts**

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche d'étudiants pour l'entretien des parcs et espaces verts au Service des travaux publics soit : messieurs Samuel Miron, Vincent Valade et Thierry Léonard au taux horaire de 10,60 $ et messieurs Mathieu Fortin et Jean-Philip Arsenault au taux horaire de 10 $ pour une période maximale de 3 200 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 129 **6.4.2 Voirie**

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche d'étudiants pour la voirie au Service des travaux publics soit : monsieur Guylain Perreault au taux horaire de 10,60 $ et de monsieur Lucas Charbonneau au taux horaire de 10 $ pour une période maximale de 1 280 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 130 **6.4.3 Entretien des immeubles**

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche d'étudiants pour l'entretien des immeubles au Service des travaux publics soit : monsieur Jérémy Perreault au taux horaire de 10,60 $ et de monsieur Jordan McMillan au taux horaire de 10 $ pour une période maximale de 1 280 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 131 **6.5 Modification de la résolution CA08 04 106**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier certains matricules et de procéder à l'embauche d'un nouveau policier suite au désistement de messieurs Jean-François Beauchamp, Dave Constantin et Julien Staben Ruman, et de madame Sandra Parenteau;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à la modification du matricule de monsieur Guillaume Morin pour le 98 et celui de monsieur Mathieu Caron pour le 99;

DE remplacer madame Sandra Parenteau par monsieur Jean-Daniel Arpin, matricule 100, aux mêmes conditions qu'à la résolution CA08 04 106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 05 132 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2008 au montant de 161 128,20 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 133 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 20 113,20 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 134 **7.3 Assurances biens pour le 5 100, montée Ryan - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble de la Ville situé au 5 100, montée Ryan est un bâtiment vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance en biens de la Ville ne couvre pas ce genre de bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE peu de compagnies d'assurance assurent ce genre de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner le renouvellement du contrat d'assurance en biens pour le 5 100, montée Ryan (Château Beauvallon) pour la période du 1er juin 2008 au 1er décembre 2008 et d'accepter l'offre de renouvellement de AON-Parizeau au montant de 2 972,52 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 05 135 **9.1 Remplacement du condenseur de l'aréna - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT l'état vétuste du condenseur évaporatif de l'aréna et que la ville désire procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Fixair Inc.	30 758,44 $
Cimco Réfrigération	37 775,87 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Fixair Inc., pour le remplacement du condenseur de l'aréna au montant de 30 758,44 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-30-725), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Aménagement du deuxième étage de la caserne - attribution de contrats

CA08 05 136 **9.2.1 Travaux électriques**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement du 2e étage de la caserne située au 1 250, chemin du Village afin de répondre aux besoins du Service de sécurité incendie et d'installer un centre de relève pour le service 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE des travaux électriques sont requis dans le projet de l'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de proposition sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
J.M.Léonard Électricien inc.	17 777,81 $
Les entreprises électriques Carl Marion inc.	18 873,58 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise J.M.Léonard Électricien inc., pour les travaux électriques requis pour l'aménagement du 2e étage de la caserne au montant de 17 777,81 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-221-00-722), payable par le surplus libre accumulé, le tout conformément à l'offre de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 137 **9.2.2 Travaux de ventilation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement du 2e étage de la caserne située au 1250, chemin du Village afin de répondre aux besoins du Service de sécurité incendie et d'installer un centre de relève pour le service 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de ventilation sont requis dans le projet d'aménagement du 2e étage de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de propositions sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Lys air mécanic inc.	14 967,23 $
EPM Mécanic	29 139,81 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Lys air mécanic inc., pour les travaux de ventilation requis pour l'aménagement du 2e étage de la caserne au montant de 14 967,23 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-221-00-722), payable par le surplus libre accumulé, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 138 **9.2.3 Travaux généraux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement du 2e étage de la caserne située au 1 250, chemin du Village afin de répondre aux besoins du Service de sécurité incendie et d'installer un centre de relève pour le service 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement du deuxième étage de la caserne située au 1 250, chemin du Village afin de répondre aux besoins du Service de sécurité incendie et d'installer un centre de relève pour le service 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE des travaux généraux d'architecture et de plomberie sont requis dans le projet d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Les constructions Benoit Barbe inc	82 055,28 $
Construction Telmosse et fils inc	106 762,82 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les constructions Benoit Barbe inc, pour les travaux généraux requis pour l'aménagement du deuxième étage de la caserne au montant de 82 055,28 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-221-00-722), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par J. F. Parent, architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 139 **9.3 Garage municipal - construction d'un accès véhiculaire - demande de certificat d'autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de construction d'un accès véhiculaire jusqu'à l'emplacement de la future réserve de sable derrière le nouveau garage municipal, localisé au 60, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE cet accès véhiculaire traverserait un cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 mai 2008

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA08 05 140

9.4 Aménagement du Château Beauvallon - mandat pour services professionnels en architecture et ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire relocaliser temporairement au Château Beauvallon le personnel et les services occupant le bâtiment situé au 1145, rue de Saint-Jovite afin de procéder à la construction d'un nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU' une étude de faisabilité réalisée par J. F. Parent, architecte confirme que la superficie du Château Beauvallon permet de relocaliser tout le personnel et les services dans ce dernier;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce, les firmes ont déjà eu un mandat par la résolution CA06 03 098;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme d'architectes J.F. Parent, architecte au montant de 18 624,38 $, taxes incluses, et la firme d'ingénieurs-conseils Génivar au montant de 19 750 $, taxes incluses, afin de préparer les plans et devis préliminaires et définitifs pour les travaux d'aménagement du Château Beauvallon, le tout payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (poste budgétaire 22-130-00-411).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

9.5 Parc au Fil-de-l'Eau - estrades pour spectateurs - attribution de contrats

CA08 05 141

9.5.1 Travaux d'aménagement

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'estrades pour spectateurs au parc au Fil-de-l'Eau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Levert Paysage	62 645,62 $
Les entreprises Bernard Sigouin inc	132 133,17 $
Paysagistes Northland inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Levert Paysage, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'estrades pour spectateurs au parc au Fil-de-l'Eau au montant de 62 645,62 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-721), payable par le fonds de parc, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Daniel Arbour et associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 142 **9.5.2 Fourniture de pierre de granite**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de pierre de granite et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Les Pierres Naturelles Durand (9066-2198 Québec Inc.), pour la fourniture de pierre de granite pour la réalisation des travaux d'aménagement d'estrades pour spectateurs au parc au Fil-de-l'Eau au montant de 30 081,19 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-721), payable par le fonds de parc, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Daniel Arbour et associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 143 **9.6 Surface synthétique pour terrain de soccer/football - mandat pour scénario d'implantation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'une surface synthétique pour le terrain de soccer/football derrière la polyvalente Curé-Mercure étant donné l'achalandage et l'entretien requis;

CONSIDÉRANT QU' une étude de faisabilité doit être effectuée en vue d'obtenir une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est en complément à la résolution CA08 01 014 par laquelle la firme Daniel Arbour et associés est mandatée vu l'expertise particulière requise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE mandater la firme Daniel Arbour et associés pour l'élaboration d'un scénario d'implantation de la surface synthétique pour le terrain de soccer/football et l'intégration des documents dans l'étude de faisabilité et la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique visant la construction d'un complexe sportif multifonctionnel, selon l'offre de service reçue et pour une somme de 10 723,25 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-50-411), remboursable par le règlement d'emprunt à être adopté s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 144 **9.7 Achat de sel de déglaçage - mandat à l'Union des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose des achats regroupés à ses membres d'année en année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la Ville mandate l'UMQ pour les 5 prochaines années, du 1er mai 2008 au 30 avril 2013, pour la préparation des appels d'offres et l'attribution de contrats d'approvisionnement en chlorure de sodium sur une base annuelle. La Ville s'engage à respecter les termes des contrats attribués par l'UMQ comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu. Elle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la ville avant taxes tel que fixé dans le cahier des charges pertinent. La Ville pourra se retirer d'un ou des achats regroupés en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions, une résolution en ce sens, 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

Le directeur du Service des travaux publics est mandaté pour représenter la Ville et fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA08 05 145 **11.1 Festival Ride à l'Os - autorisation d'événement**

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue pour la tenue du festival *Ride à l'os* qui aura lieu sur les terrains de l'aréna et de la polyvalente du 31 juillet au 3 août 2008 nécessite une autorisation en vertu des règlements 53 concernant le bruit et A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE les activités consisteront principalement en des courses d'autos téléguidées et expositions de voitures et de motos modifiées ainsi que de la musique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE permettre la tenue de l'événement, selon l'horaire prévu dans la demande, à la condition que le responsable de l'évènement fournisse à la Ville une preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 $ et de l'autoriser à déposer une demande de permis d'alcool.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 146 **11.2 Exemption de coûts de location de salle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de frais de location faite par le Carrefour jeunesse-emploi Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE reconnaître le Carrefour jeunesse-emploi Laurentides aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA08 05 147 **12.1 Soutien technique pour le système de carte d'appel 911**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien vient à échéance le 30 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la compagnie Ortivus pour le support technique et les mises à jour du système de carte d'appel à partir du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, au montant de 34 119,67 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-529), et d'autoriser le directeur adjoint à signer le contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 05 148 **12.2 Encan - objets retrouvés**

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint du Service de police a soumis un rapport pour la vente de bicyclettes et autres objets retrouvés et non réclamés;

CONSIDÉRANT QUE le délai de conservation de 60 jours est atteint;

CONSIDÉRANT QUE les objets touchent 27 dossiers différents répartis comme suit :

- 29 bicyclettes;
- 1 paire de ski;
- 1 bague;
- 1 bidon d'essence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser la vente à l'encan des objets par l'entremise de la firme de huissiers Guindon Pilon & Associés;

QUE le profit de la vente soit retourné à la Ville après que la firme de huissier ait défrayé les coûts de publication et d'encan.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 mai 2008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 26 mai 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 26 mai 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

CA08 05 149 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0094

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

26 mai 2008

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **26 mai 2008** à 20 h 08, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière adjointe.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Autorisation d'événement - règlement 53;

5. Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - attribution de contrat :

   5.1 Travaux de réfection;

   5.2 Services professionnels de surveillance;

6. Deuxième période de questions;

7. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM08 05 170

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM08 05 171 **4. Autorisation d'événement - règlement 53**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation a été reçue pour un feu d'artifice le 7 juin prochain et qu'une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le feu d'artifice prévu à l'hôtel Quintessence le 7 juin 2008 vers 21 h 30 selon la demande de monsieur Frédérick Duguay et avec l'approbation de madame Julie Lemay, déléguée commerciale de l'hôtel.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en matière de sécurité publique auprès des services de police et de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - attribution de contrat

CM08 05 172 **5.1 Travaux de réfection**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à divers travaux de réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch pour optimiser sa capacité hydraulique de filtration;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour les travaux de réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch et que les résultats sont les suivants;

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Plomberie Brébeuf inc.	96 959,63 $
Nordmec Construction inc.	150 854,05 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Plomberie Brébeuf inc., pour l'exécution des travaux de réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch, au montant de 96 959,63 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-412-00-725), payable par la réserve d'aqueduc, secteur Saint-Jovite, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Axor Experts-conseils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 05 173 **5.2 Services professionnels de surveillance**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Axor Experts-conseils pour la réalisation de plans et devis pour la préparation d'une demande de subvention dans le cadre du programme FIRM et de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux de réfection à l'usine de traitement d'eau potable Saint-Roch par résolution CM06 08 364;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics n'ayant pas les ressources nécessaires pour faire le suivi de ce projet a demandé une proposition d'honoraires pour la surveillance des travaux de réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch à la firme Axor Experts-conseils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE mandater la firme Axor Experts-conseils pour la surveillance des travaux de réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch, au montant de 8 369,68 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-412-00-725), payable par la réserve d'aqueduc, secteur Saint-Jovite, le tout conformément à l'offre de services professionnels de surveillance datée du 29 avril 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM08 05 174 **7. Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire

0098

Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 juin 2008** à **19 h 30,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

Tirage des rondes de golf pour le golf Le Maître

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 12 mai 2008;

3.2 Séance spéciale du 26 mai 2008;

4. Règlements

4.1 Règlement 346-96-4 modifiant le plan d'urbanisme 346-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant :

4.1.1 Avis de motion;

4.1.2 Adoption du projet de règlement;

4.2 Règlement 471-08 modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant :

4.2.1 Avis de motion;

4.2.2 Adoption du projet de règlement;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 juin 2008

5. Administration

5.1 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - correction à la résolution CM08 01 011;

5.2 Politique de gestion des accès et des usages sur les plans d'eau - mandat de services professionnels;

6. Ressources humaines

6.1 Programme d'échange - emploi d'été;

6.2 Retiré;

6.3 Nomination d'un commis/secrétaire - Service de l'urbanisme;

6.4 Embauche d'un opérateur - assainissement des eaux - Service des travaux publics;

6.5 Retiré;

6.6 Embauche d'un commis/réceptionniste - Service de l'urbanisme;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Modifications au mode de financement de certains contrats;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Chemin au Pied-de-la-Montagne - empiètements en marge avant et augmentation de la saillie des avant-toits;

8.1.2 427, chemin du Tour-du-Lac - réductions de la largeur, profondeur et superficie;

8.1.3 Chemin de la Corniche - augmentation de la longueur d'une rue se terminant en cul-de-sac;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 21 mai 2008;

8.2.2 Comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 mai 2008;

8.3 Plan image - Jéronard ltée (phase II) - prolongement de la rue Desjardins;

8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;

8.5 Requêtes pour travaux municipaux;

8.6 Requête introductive d'instance - 1 715, rue Émond - mandat de services professionnels;

8.7 Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-003049-052;

8.8 Entente de règlement hors cour - quatre dossiers à la Cour Supérieure;

9. Travaux publics

9.1 Pavage 2008 - attribution de contrat;

9.2 Usine de boues activées - secteur Saint-Jovite - fourniture et installation d'un convoyeur-compacteur et d'un régulateur de débit - attribution de contrat;

9.3 Bouclage d'aqueduc rue Siméon - demande de certificat d'autorisation;

9.4 Réservoir d'eau potable rue des Pionniers - services professionnels d'ingénierie - mandat supplémentaire;

9.5 Travaux de dynamitage pour réfections de rues 2008 - attribution de contrat;

9.6 Domaine de la Muraille - pavage;

9.7 Étangs aérés secteur Village - autorisation pour des essais pilotes;

10. Environnement

10.1 Transfert de mandat - programme de mise en valeur des arbres;

11. Culture & Loisirs

11.1 Camp d'été 2008 - transport par autobus - attribution de contrat;

11.2 Festival International du Blues de Tremblant 2008 - protocole d'entente;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - règlement 227-2008 - nouveaux équipements de distribution d'énergie;

15.2 MRC des Laurentides - règlement 228-2008 - protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM08 06 175 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 juin 2008

3. Procès-verbaux

CM08 06 176 **3.1 Séance du 12 mai 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 mai 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 177 **3.2 Séance spéciale du 26 mai 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 26 mai 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement 346-96-4 modifiant le plan d'urbanisme 346-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant

CM08 06 178 **4.1.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le plan d'urbanisme 346-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant.

CM08 06 179 **4.1.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement 346-96-4 modifiant le plan d'urbanisme 346-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant.

Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 14 juillet 2008 à 19 h 30 au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement 471-08 modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Jovite) pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant

CM08 06 180 **4.2.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant.

CM08 06 181 **4.2.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de Règlement 471-08 modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant.

Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 14 juillet 2008 à 19 h 30 au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM08 06 182 **5.1 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - correction à la résolution CM08 01 011**

CONSIDÉRANT QUE trois parties de lots nécessaires au prolongement du boulevard du Docteur-Gervais ont été omises dans la résolution CM08 01 011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

DE corriger la résolution CM08 01 011 en ajoutant la ligne suivante dans le tableau :

Lot rénové	Ancienne désignation	Propriétaire
3 936 258	Partie 495	Jéronard Ltée

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des parties de lots suivants selon les descriptions techniques 17 364 et 17 365 de monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre afin que le rayon de courbure de l'intersection du prolongement du boulevard du Docteur-Gervais avec la montée Kavanagh soit conforme à la réglementation.

Lot rénové	Propriétaire
3 280 218	Madame Susan Gordon
3 280 229	Madame France Racine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 183 **5.2 Politique de gestion des accès et des usages sur les plans d'eau - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire élaborer une politique de gestion des accès et des usages sur les plans d'eau de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme DAA Environnement pour élaborer la politique de gestion des accès et des usages sur les plans d'eau de la Ville pour un montant de 18 500 $, plus taxes (10 000 $ payable par le poste budgétaire 02-110-00-419 et la différence payable par le surplus libre accumulé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM08 06 184 **6.1 Programme d'échange - emploi d'été**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer au programme d'échange étudiant coordonné par l'association France/Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Ludrick Catala à titre d'animateur pour la période du camp d'été au taux horaire de 9,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Retiré

CM08 06 185 **6.3 Nomination d'un commis/secrétaire - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste suite à un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Francine Alarie à titre de commis/secrétaire au Service de l'urbanisme pour la période de remplacement d'un congé de maternité et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 186 **6.4 Embauche d'un opérateur - assainissement des eaux - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Sylvain Côté à titre d'opérateur - assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 11 juin 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Retiré

CM08 06 187 **6.6 Embauche d'un commis/réceptionniste - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste suite à la nomination de madame Francine Alarie au poste de commis/secrétaire temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Julie Audrey Delisle à titre de commis/réceptionniste au Service de l'urbanisme pour la période de remplacement de madame Francine Alarie et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM08 06 188 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2008 au montant de 56 586,68 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 189 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 1 600 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 190 **7.3 Modifications au mode de financement de certains contrats**

CONSIDÉRANT QU' Il y a lieu de modifier ou de préciser le mode de financement de 3 contrats de services professionnels;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CM07 05 198 en ajoutant après les mots « poste budgétaire 22-412-01-711 » ce qui suit : « payable par la réserve d'aqueduc du secteur Village »;

DE modifier la résolution CM07 10 363 en remplaçant les mots « dont 64 000 $ qui provient de la réserve d'aqueduc du secteur de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant » par ce qui suit : « payable par la réserve d'aqueduc du secteur Village et remboursable par un règlement d'emprunt à être adopté s'il y a lieu »;

DE modifier la résolution CM08 04 124 en remplaçant les mots « et pouvant être remboursé par un règlement d'emprunt à être adopté » par ce qui suit : « payable par la réserve d'aqueduc du secteur Village et remboursable par un règlement d'emprunt à être adopté s'il y a lieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin au Pied-de-la-Montagne - empiètements en marge avant et augmentation de la saillie des avant-toits

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0045) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire :

- à 0,71 mètre de l'emprise du chemin alors qu'il devrait être à 8 mètres;
- dont les corniches et avant-toits font saillie de 2,27 mètres alors qu'ils ne devraient pas dépasser le bâtiment de plus de 2 mètres et sont situés sur l'emprise de rue alors qu'ils devraient être à 2 mètres ou plus.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-044)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 427, chemin du Tour-du-Lac - réductions de la largeur, profondeur et superficie

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0046) vise à autoriser la création d'un lot qui serait dérogatoire par :

- sa largeur : 34,47 mètres au lieu de 50 mètres;
- sa profondeur : 56,35 mètres au lieu de 60 mètres;
- sa superficie : 2 021,70 mètres carrés au lieu de 4 000 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2009-039)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin de la Corniche - augmentation de la longueur d'une rue se terminant en cul-de-sac

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0048) vise à autoriser la construction du prolongement du chemin de la Corniche qui aurait une longueur totale de 901,31 mètres alors que la longueur maximale pour une rue se terminant en cul-de-sac est de 500 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-048)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 06 191 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 21 mai 2008**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 427, chemin du Tour-du-Lac pour laquelle des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 585, rue Labelle, 175, route 117, ainsi qu'aux 960 et 977, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 21 mai 2008 portant les numéros CV2008-039 à CV2008-043.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 192 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 20 mai 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour des propriétés situées sur les chemins au Pied-de-la-Montagne et de la Corniche pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1 984 et 2 220, chemin du Village, au 118, chemin de Kandahar ainsi qu'une propriété sur le chemin au Pied-de-la-Montagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 mai 2008 portant les numéros CT2008-043 et CT2008-045 à CT2008-048 et ce, malgré le dépôt d'une proposition révisée pour le projet assujetti à un PIIA sur le chemin au Pied-de-la-Montagne, faisant l'objet de la recommandation CT2008-043.

La décision concernant la dérogation mineure CT2008-044 est reportée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 193 **8.3 Plan image - Jéronard ltée (phase II) - prolongement de la rue Desjardins**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 23 avril 2008, a été déposée par le propriétaire d'une partie du lot 3 936 256, du cadastre du Québec, par l'entremise de son mandataire, monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ce plan démontre la création de lots transversaux au boulevard du Docteur-Gervais, ce qui n'est pas souhaitable;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle configuration de la rue ferait en sorte de diminuer la longueur de la rue et d'éviter de faire des lots transversaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil refuse le plan image et l'ouverture de la rue proposée d'une longueur approximative de 450 mètres, le tout conformément au projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, portant le numéro 4516, minute 69, et daté du 23 avril 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 194 **8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, plus précisément celles comprenant différents projets de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

Demandeur	Futurs lots (cadastre de Québec)
Claude Émond	Lot 4 195 438
Société Immobilière Manitonga Soutana inc.	Lot 4 005 998
Marc Chèvrefils, Birgit Schulze et 9159-6387 Québec inc.	Lots 4 119 554 et 4 119 561
Les Sommets du Mont-Tremblant inc.	Lot 4 195 461
Les Entreprises Montlavert inc.	Lots 4 204 137 et 4 204 139
Station Mont Tremblant	Lot 4 119 739

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 195 **8.5 Requêtes pour travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QUE des requêtes pour la réalisation de travaux municipaux ont été déposées, lesquelles prévoient que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par l'ingénieur du projet et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que les promoteurs effectuent et paient les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les requêtes suivantes conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux :

Demandeur	Objet
International Prosper Corporation	Prolongement du réseau d'aqueduc et pose d'une conduite de refoulement dans l'emprise de la rue Labelle
Station Mont Tremblant	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout du chemin des Voyageurs
Immeubles Marché Tremblant inc.	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et la construction d'une section de la rue du Ruisseau-Clair

QUE la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout, pour tous les dossiers, après l'acceptation provisoire des travaux et à les municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville accepte de payer, dans le dossier de Immeubles Marché Tremblant inc., un montant de 61 527 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-721, payable par le surplus libre accumulé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 196 **8.6 Requête introductive d'instance - 1715, rue Émond - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre les propriétaires du 1715, rue Émond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

DE déclarer que l'installation septique du 1715, rue Émond constitue une nuisance et de mettre en demeure les propriétaires de déposer une demande de permis complète pour modifier l'installation septique afin de rétablir sa conformité à la réglementation applicable et ce, dans les 15 jours de la réception de la mise en demeure et d'effectuer les travaux requis de modification dans les 15 jours de la date d'émission du permis;

QUE le Service d'urbanisme mandate un arpenteur-géomètre pour situer l'installation septique par rapport aux zones inondables à risque modéré et élevé;

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot inc. aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (montant préautorisé au poste budgétaire 02 -610-00-412 et 02-610-00-411).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 197 **8.7 Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-003049-052**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2005-642, le conseil de la Ville de Mont-Tremblant mandatait la firme Prévost Fortin D'Aoust afin d'entreprendre les procédures en Cour supérieure du Québec pour faire respecter la réglementation municipale pour des travaux de remblais effectués dans un milieu humide situé sur le lot 415 du canton De Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement ont eu lieu entre les parties et qu'une entente a été conclue entre les procureurs de la Ville et du défendeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'entériner l'entente intervenue dans ce dossier portant le numéro 700-17-003049-052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 198 **8.8 Entente de règlement hors cour - quatre dossiers à la Cour Supérieure**

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement ont eu lieu entre les parties impliquées et qu'une entente a été conclue entre elles laquelle est conditionnelle à l'adoption de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'entériner l'entente intervenue de même que l'utilisation du surplus libre accumulé à cette fin dans les dossiers portant les numéros 700-05-012046-029, 700-17-001645-034, 700-05-012047-027 et 700-17-002130-044.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM08 06 199

9.1 Pavage 2008 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la pulvérisation, fourniture et pose de revêtement bitumineux sur différentes rues et chemins de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Asphalte Desjardins Inc.	368 527,88 $
Les Entreprises Guy Desjardins	467 840,57 $
Sintra Inc.	493 393,56 $
ABC Rive-Nord Inc.	496 298,96 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins Inc., au montant de 368 527,88 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-721), pour différents travaux de pavage sur les chemins Jean-Robert, du Lac-Gauthier, Champagne, du Lac-Mercier, la montée Kavanagh, le 8e rang et la rue des Pionniers, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 200

9.2 Usine de boues activées - fourniture et installation d'un convoyeur compacteur et d'un régulateur de débit - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'un convoyeur compacteur des résidus de tamisage et d'un régulateur de débit pour son usine de boues activées du secteur de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Nordmec Construction inc.	159 741,83 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 159 741,83 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-414-00-725), payable par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite, pour la fourniture et l'installation d'un convoyeur compacteur des résidus de tamisage et d'un régulateur de débit pour son usine de boues activées du secteur de Saint-Jovite, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par Axor Experts-conseils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 201 **9.3 Bouclage d'aqueduc rue Siméon - demande de certificat d'autorisation**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Siméon afin de boucler cette partie du réseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 202 **9.4 Réservoir d'eau potable rue des Pionniers - services professionnels d'ingénierie - mandat supplémentaire**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Robert Laurin, ingénieur, a été mandatée, après un appel d'offres de services professionnels, pour la conception d'un réservoir d'eau gravitaire de 2 000 m³ dans le secteur de la rue des Pionniers tel que décrété par la résolution CM08 04 122;

CONSIDÉRANT QUE l'étude hydraulique sommaire du projet identifie la nécessité d'un poste de surpression et de régulation de pression mais que le mandat prévu initialement n'incluait pas la conception de ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service pour travaux supplémentaires de Robert Laurin, ingénieur, pour la conception d'un poste de surpression et de régulation de pression pour le réservoir d'eau gravitaire de 2 000 m³ dans le secteur de la rue des Pionniers pour un montant de 13 545 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-413-00-411), et pouvant être remboursé par un règlement d'emprunt, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 203 **9.5 Travaux de dynamitage pour réfections de rues - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de dynamitage lors de la réfection de chemins sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Dynamitage Ritchie	36 791,61 $
R. Durand Forage Dynamitage	41 951,42 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Dynamitage Ritchie au montant de 36 791,61$, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-721), pour des travaux de dynamitage sur les chemins du Lac-Gauthier, Champagne et du 8e rang, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 204 **9.6 Domaine de la Muraille - pavage**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue des promoteurs du projet du Domaine de la Muraille afin de procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur les chemins du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.5.2 du règlement (2001)-18 régissant la construction de rue permet au propriétaire d'un chemin situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation de la ville de procéder à cette mise en place sur autorisation du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser les promoteurs du développement du Domaine de la Muraille à procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur les chemins du projet en conformité avec les exigences du Service de travaux publics;

QUE cette autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter l'entente sur les travaux municipaux pour son projet de développement et que la mise en place du revêtement se fera suite à l'approbation des travaux de niveau 1 pour son projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 205 **9.7 Étangs aérés secteur Village - autorisation pour des essais pilotes**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue de l'entreprise Mabarex pour effectuer un essai pilote de leur technologie de réacteurs biologiques à support fluidisé, appelée SMBR (Suspended Media Bio-Reactor) avec média Peenox aux étangs aérés du secteur Village;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mabarex veut obtenir une fiche d'évaluation technique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour cette nouvelle technologie et doit présenter au « Comité sur les nouvelles technologies de traitement des eaux usées » une caractérisation de la performance de cette nouvelle technologie;

CONSIDÉRANT QUE cette technologie est très intéressante car elle permet de doubler la capacité épuratoire pour des ouvrages de volumes comparables et que la Ville pourrait éventuellement bénéficier de cette technologie pour l'augmentation, à moindre coût, de la capacité des étangs aérés du secteur Village et SMT et même possiblement de l'usine de boues activés du secteur Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' autoriser la compagnie Mabarex à procéder à un essai pilote de leur technologie de réacteurs biologiques à support fluidisé, appelée SMBR (Suspended Media Bio-Reactor) avec média Peenox aux étangs aérés du secteur Village;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'entreprise Mabarex installe et opère le pilote à ses frais et que les seuls frais encourus par la Ville soient les coûts de consommation électrique lors de l'opération du pilote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM08 06 206

10.1 Transfert de mandat - programme de mise en valeur des arbres

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été octroyé au comité consultatif en environnement (CCE) en février dernier par la résolution CM08 02 056, pour l'élaboration d'un programme de conservation, d'amélioration et de mise en valeur des arbres d'ornement public pour les périmètres d'urbanisation du centre-ville et du village;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du CCE sied mieux au nouveau comité d'embellissement de la Ville créé depuis par la résolution CM08 04 123;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Omer Demers, ancien membre du CCE a été nommé au comité d'embellissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le mandat d'élaboration d'un programme de conservation, d'aménagement et de mise en valeur des arbres soit transféré au comité d'embellissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM08 06 207

11.1 Camp d'été 2008 - transport par autobus - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE les activités journalières du camp d'été se déroulent sur trois sites, soit la polyvalente Curé-Mercure, le Domaine Saint-Bernard et la Salle des loisirs (Secteur du Village);

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de transport pour le camp d'été 2008 à l'entreprise Autobus Le Promeneur inc. pour un montant de 41 566,22 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-55-497), pour le transport journalier et les sorties, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 208

11.2 Festival International du Blues de Tremblant 2008 - protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe depuis plusieurs années à la programmation du Festival International du Blues de Tremblant en présentant une programmation de « Blues à la plage…»;

CONSIDÉRANT QUE cette activité suscite un vif intérêt auprès de la population tremblantoise;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' autoriser la tenue du Festival international du Blues de Tremblant 2008;

D' autoriser la conclusion d'une entente avec l'Association de villégiature de Tremblant pour la programmation « Blues à la plage… » et de lui accorder une subvention de 15 000 $ (poste budgétaire 02-701-60-499), pour la tenue de cette activité;

D' allouer un budget de 11 600 $ (postes budgétaires 02-701-60-xxx), pour les opérations internes du site de la plage du lac Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 juin 2008

CM08 06 209

15. Correspondance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - règlement 227-2008 - nouveaux équipements de distribution d'énergie;

15.2 MRC des Laurentides - règlement 228-2008 - protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Me Richard Morand, refuge du Cerf**
  Il représente aussi des résidents du secteur. Il demande au conseil de ne pas modifier le règlement de zonage qui interdit la location à court terme.

- **Monsieur François Labonté, 485 de la Rivière**
  Au nom de sa famille, il remercie le conseil pour l'écoute reçue.

CM08 06 210

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
00116
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

23 juin 2008

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **23 juin 2008** à 20 h 13, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Demande à la MRC de surseoir à toute modification au schéma d'aménagement afin de permettre la finalisation de la refonte des règlements d'urbanisme;

5. Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-003418-067;

6. Embauche d'un inspecteur - Service de l'urbanisme;

7. Règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;

8. Deuxième période de questions;

9. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM08 06 211

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM08 06 212

4. Demande à la MRC de surseoir à toute modification au schéma d'aménagement afin de permettre la finalisation de la refonte des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Ville élabore présentement sa première refonte des règlements d'urbanisme et que des projets de règlement ont été adoptés le 17 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'envergure et l'état d'avancement de ce travail que la Ville est à finaliser pour une adoption dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides travaille actuellement, en parallèle à son concept de développement durable, sur plusieurs règlements modifiant le schéma d'aménagement touchant le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, règlements qui risquent d'entrer en vigueur avant l'approbation de la refonte règlementaire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a procédé à l'adoption d'un règlement visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, que ce règlement est sans contredit celui qui s'avérait le plus urgent et que ses dispositions seront incluses à la refonte;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur d'un ou plusieurs règlements modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides aura un impact significatif sur la date d'adoption et le calendrier de mise en place de la nouvelle réglementation de la Ville notamment la modification relative à l'agrandissement des périmètres urbains de la Ville de Mont-Tremblant et à la création de nouvelles affectations à l'intérieur de l'habitat faunique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté un règlement de contrôle intérimaire dont l'application permet la préservation de l'habitat faunique et ce, jusqu'à la mise en place d'une réglementation permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite travailler en collaboration avec la MRC des Laurentides sur la mise en œuvre de son concept de développement durable qui touche en grande partie son territoire et que, pour ce faire, les employés concernés doivent avoir terminé la refonte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE demander à la MRC des Laurentides de :

- surseoir à l'adoption de règlements modifiant le schéma d'aménagement et affectant le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et ce, jusqu'à ce l'approbation de la refonte;
- prioriser l'analyse des projets de règlement adoptés le 17 décembre 2007 afin qu'un préavis de conformité soit acheminé le plus rapidement possible;
- finaliser dès que possible son concept de développement durable et, par la suite, d'élaborer les outils de mise en œuvre avec la collaboration des fonctionnaires de la Ville une fois que ceux-ci auront terminé la refonte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 213

5. Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-003418-067

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2005-613, le conseil mandatait la firme Prévost Fortin D'Aoust afin d'entreprendre les procédures en Cour supérieure du Québec afin de faire respecter la réglementation municipale pour des travaux en bande de protection riveraine situés sur le lot 2 802 833 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement ont eu lieu entre les parties et qu'une entente a été conclue entre les procureurs de la Ville et du défendeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'entériner l'entente intervenue dans le dossier portant le numéro 700-17-003418-067.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 214

6. Embauche d'un inspecteur - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste suite au départ de monsieur Sébastien Lévesque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Hyacinthe Lefrançois à titre d'inspecteur au Service de l'urbanisme à compter du 1er juillet 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 215

7. Règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

8. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM08 06 216

9. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire

0405

Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **23 juin 2008** à **19 h 45,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 26 mai 2008;

3.2 Séance spéciale du 12 juin 2008;

4. Règlement

4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion;

5. Administration

5.1 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole d'entente;

5.2 Les Habitations du Ruisseau noir - nomination;

5.3 Nomination de percepteurs des amendes pour la Cour municipale;

5.4 Tournoi de golf - Fondation Daniel-Lauzon;

6. Ressources humaines

6.1 Retiré;

6.2 Embauche d'une recrue - Service de sécurité incendie;

6.3 Embauche d'une commis/secrétaire temporaire - Service de sécurité incendie;

6.4 Mandat de services professionnels - équité salariale;

6.5 Mandat de services - Service du greffe;

6.6 Embauche d'un policier temporaire - Service de police;

6.7 Retiré;

6.8 Embauche d'un répartiteur temporaire - Service de police;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 juin 2008

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Assurance des frais juridiques - attribution de contrat;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Fourniture de produits pétroliers - attribution de contrat;

9.2 Fourniture de panneaux de signalisation - attribution de contrat;

9.3 Étude de faisabilité pour l'introduction du biodiésel dans le parc de véhicules - services professionnels - attribution de contrat;

9.4 Parc au fil de l'eau - estrades pour spectateurs :

9.4.1 Travaux supplémentaires;

9.4.2 Travaux électriques;

9.5 Parc Daniel-Lauzon - module de jeux - attribution de contrat;

9.6 Estrades pour terrain de football - attribution de contrat;

9.7 Fourniture de ponceaux - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapports

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 juin 2008;

14.2 Bilan triennal - Service de sécurité incendie;

14.3 Rapport annuel - Service de police.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

initiales du maire
0407
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 juin 2008

CA08 06 153

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA08 06 154

3.1 Séance du 26 mai 2008

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 26 mai 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 155

3.2 Séance spéciale du 12 juin 2008

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 12 juin 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA08 06 156

4.1 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 juin 2008

5. Administration

CA08 06 157 **5.1 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT les dispositions du 11e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite investir, en 2008, une somme de 800 000 $ à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a déjà attribué une portion de cette somme à Tourisme aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien à destination de Mont-Tremblant, par la résolution CA08 04 091 adoptée le 28 avril 2008;

CONSIDÉRANT QU' il demeure une somme 680 000 $ pour les fins précitées et que la Ville souhaite subventionner l'Office du tourisme région Mont-Tremblant afin qu'il réalise ce mandat à certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser le versement à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant d'une somme pouvant atteindre un maximum de 680 000 $ (taxes incluses, si applicables) pour l'été 2008 et l'hiver 2008-2009 afin d'augmenter la promotion touristique du territoire de la Ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord à la condition que cette promotion soit effectuée à l'extérieur du territoire et qu'un investissement additionnel comparable soit, par ailleurs, effectué par le milieu aux mêmes fins, le tout en conformité avec les conditions du protocole à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin déclare que par souci de transparence, étant donné que sa compagnie a obtenu le contrat de gestion, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA08 06 158 **5.2 Les Habitations du Ruisseau noir - nomination**

CONSIDÉRANT la démission du président, monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Céline Danis Lauzon au poste de membre du conseil d'administration.

Le conseil désire exprimer l'appréciation du travail effectué par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin et le remercie de sa collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin reprend part aux délibérations.

CA08 06 159 **5.3 Nomination de percepteurs des amendes pour la Cour municipale**

ATTENDU QUE le 28 juillet 2005 la Cour municipale locale de Mont-Tremblant a été créée par le décret 628-2005, publié dans la Gazette officielle du 13 juillet 2005;

ATTENDU QUE l'article 322 du *Code de procédure pénale* (L. R. Q., c. C-25.1) prévoit que le ministre de la justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur;

ATTENDU QUE qu'il est nécessaire d'avoir en tout temps pendant les heures d'ouverture de la Cour une personne qui puisse agir à titre de percepteur des amendes et qu'il convient de nommer d'autres membres du personnel de la Ville pour remplacer le personnel régulier absent ou en congé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE demander au ministre de la Justice de désigner mesdames Suzanne Lanthier et Lise Duhamel à titre de perceptrices des amendes pour la Cour municipale de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 160 **5.4 Tournoi de golf - Fondation Daniel-Lauzon**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis soit autorisé à représenter la Ville au tournoi de golf de la Fondation Daniel-Lauzon qui aura lieu le mardi 19 août 2008 et d'acheter 1 billet pour un montant de 125 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

CA08 06 161 **6.2 Embauche d'une recrue - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur François Charbonneau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Labarre Gagnon au poste de pompier au Service de sécurité incendie selon les termes et conditions de l'entente collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 162 **6.3 Embauche d'une commis/secrétaire temporaire - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la commis/secrétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Micheline Marie Tremblay en remplacement de la commis/secrétaire en absence temporaire et ce, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 163 **6.4 Mandat de services professionnels - équité salariale**

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services professionnels de la Société Raynald Mercille relativement à une plainte devant la Commission de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE la Société Raynald Mercille a accompagné la Ville lors du processus d'équité salariale en 2001;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE mandater la Société Raynald Mercille pour défendre les intérêts de la Ville dans un dossier de plainte devant la Commission de l'équité salariale selon l'offre de services professionnels du 10 juin 2008 (poste budgétaire 02-160-00-412), et pour une somme n'excédant pas un montant pré-autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 164 **6.5 Mandat de services - Service du greffe**

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la commis à la cour municipale;

CONSIDÉRANT l'accord obtenu du syndicat de procéder à un mandat de services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE s'adjoindre les services de la firme Gestion J.C. Sigouin inc. pour le remplacement temporaire de la commis à la cour municipale. Le mandat de services est renouvelable au mois au taux horaire de 18 $, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 165 **6.6 Embauche d'un policier temporaire - Service de police**

CONSIDÉRANT le désistement de monsieur Jean Daniel Arpin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Maranda, matricule 100, à titre de policier temporaire au Service de police selon les conditions de la résolution CA08 04 106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Retiré

CA08 06 166 **6.8 Embauche d'un répartiteur temporaire - Service de police**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Jonathan Jean;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur José Lévesque à titre de répartiteur - préposé au module d'information policières (M.I.P.) temporaire pour le Service de police à compter du 25 juin 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 06 167 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2008 au montant de 176 429,90 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 168 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 10 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 169 **7.3 Assurance des frais juridiques - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QU' en mars 2004, la Loi C-21 a été adoptée et qu'elle modifie le Code criminel;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi C-21, des poursuites de nature pénale peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix pour renouveler l'assurance des frais juridiques et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Wintoniak & Motard Assurances	2 718,85 $
BFL Québec Inc.	3 160,53 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat d'assurance des frais juridiques à Wintoniak & Motard Assurances pour la période du 18 juillet 2008 au 18 juillet 2009 au montant de 2 718,85 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 06 170 **9.1 Fourniture de produits pétroliers - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de différents produits pétroliers requis pour l'exercice 2008-2009;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Paul Grand'Maison inc. aux prix unitaires suivants, plus les taxes applicables, le tout conformément aux documents d'appel d'offres (l'ensemble des coûts assumé par les différents postes budgétaires affectés et payable par le fonds d'administration) :

Produit	Coût au litre variable selon les tarifs de l'OBG	Commission $/litre
Huile à chauffage	0,9690	0,0299
Carburant diesel clair - 25°C	0,9790	0,0179
Carburant diesel clair - 40 °C	1,0240	0,0179
Carburant diesel coloré (LS Diesel)	0,9790	0,0559

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 171 **9.2 Fourniture de panneaux de signalisation - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de panneaux de signalisation routière pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Martech	10 266,83 $
Signel services inc.	12 880,93 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Martech, pour la fourniture de panneaux de signalisation au montant de 10 266,83 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-355-00-646), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 172 **9.3 Étude de faisabilité pour l'introduction du biodiésel dans le parc de véhicules - services professionnels - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est très soucieuse de préserver la qualité de son environnement exceptionnel et qu'elle travaille à privilégier les mesures qui auront un impact sur la réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et touristes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite évaluer la faisabilité d'introduire du biodiésel dans son parc de véhicules afin de réduire les gaz à effet de serre, les émissions polluantes et les matières particulaires (fumées noires);

CONSIDÉRANT QUE la Ville et plusieurs autres partenaires dont la Fédération canadienne des municipalités, le ministère des ressources naturelles du Canada, le ministère des transports du Québec, l'Agence d'efficacité énergétique et Station Mont Tremblant participent au financement de cette étude d'une valeur estimée de 75 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu des offres de services de divers experts-conseils en biodiésel pour la gestion et la réalisation de l'étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE mandater l'Institut du Transport Avancé du Québec pour agir à titre d'expert-conseil en biodiésel et systèmes électriques pour coordonner et réaliser l'étude de faisabilité pour une somme de 46 417,59 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00411, payable par le fonds d'administration), le tout conformément à l'offre de service du 30 mai 2008;

DE mandater le Groupe Sine Nomine pour agir à titre d'expert-conseil en biodiésel et rédiger l'étude de faisabilité pour une somme de 24 014,16 $ taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00411, payable par le fonds d'administration), le tout conformément à l'offre de service du 1er février 2008;

DE mandater la firme Oleotek inc. pour agir à titre d'expert-conseil en biodiésel et produits chimiques pour une somme de 4 641,42 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00411, payable par le fonds d'administration), le tout conformément à l'offre de service du 22 avril 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Parc au Fil-de-l'Eau - estrades pour spectateurs

CA08 06 173 **9.4.1 Travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à la mise en place d'estrades pour spectateurs au parc au Fil-de-l'Eau;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Levert Paysage exécute les travaux d'aménagement en conformité avec les documents préparés par la firme Daniel Arbour et associés et que des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Levert Paysage et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 1, un montant de 4 831,05 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-721 payable par le fonds de parc), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 174 **9.4.2 Travaux électriques**

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à la mise en place d'estrades pour spectateurs au parc au Fil-de-l'Eau;

CONSIDÉRANT QUE des services électriques à proximité des estrades sont requis entre autres pour le son et l'éclairage lors de la présentation de certains spectacles;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de proposition sur invitation pour ces travaux électriques et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
J.M.Léonard Électricien inc	13 725,60 $
Luma électrique inc.	14 165,81 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise J.M.Léonard Électricien inc., pour la mise en place de services électriques requis au montant de 13 725,60 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-50-721), payable par le fonds de parc, le tout conformément à l'offre de service datée du 5 juin 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 175 **9.5 Parc Daniel-Lauzon - module de jeux - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le parc Daniel-Lauzon est hautement fréquenté par des familles avec des enfants de tous âges et qu'il comporte un module de jeu pour enfants de 5 à 12 ans seulement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour la fourniture et mise en place d'un module de jeu pour les enfants de 18 mois à 5 ans et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
TechSport Équipement Récréatif	14 024,72 $
Tessier - Récréo-parc	14 928,85 $
Formes et Jeux	20 709,51 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise TechSport Équipement Récréatif pour l'achat et l'installation d'un module de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans pour le parc Daniel-Lauzon, au montant de 14 024,72 $, taxes incluses, payable par le fonds de parcs (poste budgétaire 22-701-50-725), le tout conformément à l'offre de service datée du 18 juin 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 176 **9.6 Estrades pour terrain de football - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE les estrades du terrain de football/soccer de la polyvalente Curé-Mercure sont désuètes;

CONSIDÉRANT QUE des estrades en aluminium permettraient de réduire l'impact du vandalisme et l'entretien comparativement aux estrades de bois actuelles;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour la fourniture d'estrades d'aluminium et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Sports-Inter Plus	16 755,17 $
Permafib	24 685,76 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sports-Inter plus pour la fourniture de 6 estrades d'aluminium pour le terrain de football/soccer, au montant de 16 755,17 $, taxes incluses, payable par le fonds de parcs (poste budgétaire 22-701-50-725), le tout conformément à l'offre de service datée du 17 juin 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 06 177 **9.7 Fourniture de ponceaux - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de ponceaux pour installer sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
BMR Yves Audet	48 653,68 $
Claude Forget inc.	53 156,16 $
Réal Huot inc.	54 697,42 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise BMR Yves Audet, pour la fourniture de ponceaux au montant de 48 653,68 $, taxes incluses (7 726,97 $ poste budgétaire 02-320-00-642 ainsi que 40 926,71 $ poste budgétaire 22-320-00-721, payable par le fonds d'administration), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

23 juin 2008

14. Rapports

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 23 juin 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 23 juin 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

14.2 Bilan triennal - Service de sécurité incendie

Le directeur du Service de sécurité incendie dépose le bilan triennal de gestion (2005-2006-2007).

14.3 Rapport annuel - Service de police

Le directeur du Service de police dépose le rapport annuel 2007.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- Kuang Selao, 249, chemin Jean-Marie
  Il demande au conseil plus d'information sur le point 6.4 à l'ordre du jour.

- Sylvain Dubé, nettoyeur Daoust
  Il propose au conseil d'installer des stop à l'intersection de la rue Mercure et de Saint-Jovite.

CA08 06 178

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0115

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

23 juin 2008

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **23 juin 2008** à 20 h 13, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Demande à la MRC de surseoir à toute modification au schéma d'aménagement afin de permettre la finalisation de la refonte des règlements d'urbanisme;

5. Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-003418-067;

6. Embauche d'un inspecteur - Service de l'urbanisme;

7. Règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;

8. Deuxième période de questions;

9. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM08 06 211

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM08 06 212

4. Demande à la MRC de surseoir à toute modification au schéma d'aménagement afin de permettre la finalisation de la refonte des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Ville élabore présentement sa première refonte des règlements d'urbanisme et que des projets de règlement ont été adoptés le 17 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'envergure et l'état d'avancement de ce travail que la Ville est à finaliser pour une adoption dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides travaille actuellement, en parallèle à son concept de développement durable, sur plusieurs règlements modifiant le schéma d'aménagement touchant le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, règlements qui risquent d'entrer en vigueur avant l'approbation de la refonte règlementaire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a procédé à l'adoption d'un règlement visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, que ce règlement est sans contredit celui qui s'avérait le plus urgent et que ses dispositions seront incluses à la refonte;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur d'un ou plusieurs règlements modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides aura un impact significatif sur la date d'adoption et le calendrier de mise en place de la nouvelle réglementation de la Ville notamment la modification relative à l'agrandissement des périmètres urbains de la Ville de Mont-Tremblant et à la création de nouvelles affectations à l'intérieur de l'habitat faunique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté un règlement de contrôle intérimaire dont l'application permet la préservation de l'habitat faunique et ce, jusqu'à la mise en place d'une réglementation permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite travailler en collaboration avec la MRC des Laurentides sur la mise en œuvre de son concept de développement durable qui touche en grande partie son territoire et que, pour ce faire, les employés concernés doivent avoir terminé la refonte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE demander à la MRC des Laurentides de :

- surseoir à l'adoption de règlements modifiant le schéma d'aménagement et affectant le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et ce, jusqu'à ce l'approbation de la refonte;

- prioriser l'analyse des projets de règlement adoptés le 17 décembre 2007 afin qu'un préavis de conformité soit acheminé le plus rapidement possible;

- finaliser dès que possible son concept de développement durable et, par la suite, d'élaborer les outils de mise en œuvre avec la collaboration des fonctionnaires de la Ville une fois que ceux-ci auront terminé la refonte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

23 juin 2008

CM08 06 213 **5. Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-003418-067**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2005-613, le conseil mandatait la firme Prévost Fortin D'Aoust afin d'entreprendre les procédures en Cour supérieure du Québec afin de faire respecter la réglementation municipale pour des travaux en bande de protection riveraine situés sur le lot 2 802 833 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement ont eu lieu entre les parties et qu'une entente a été conclue entre les procureurs de la Ville et du défendeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'entériner l'entente intervenue dans le dossier portant le numéro 700-17-003418-067.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 214 **6. Embauche d'un inspecteur - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste suite au départ de monsieur Sébastien Lévesque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Hyacinthe Lefrançois à titre d'inspecteur au Service de l'urbanisme à compter du 1er juillet 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 06 215 **7. Règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

8. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM08 06 216 **9. Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0418

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE SPÉCIALE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 juin 2008** à **midi,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7

Absences : Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale adjointe et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Création d'un comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville;

5. Deuxième période de questions;

6. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance spéciale du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA08 06 179

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 juin 2008

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA08 06 180 **4. Création d'un comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution CA08 02 056 adoptant le programme fonctionnel et technique pour la construction d'un nouvel hôtel de ville et aux résolutions CA08 04 113 et CA08 04 114 donnant des mandats de services professionnels en architecture et en ingénierie pour ce projet, la Ville désire créer un comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

DE créer un comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville qui sera chargé de l'étude du Programme fonctionnel et technique (PFT) et des plans et devis à différentes étapes et qui pourra aussi avoir des mandats spécifiques à la demande du conseil si des travaux supplémentaires sont demandés par la Ville;

QUE ce comité soit composé des personnes suivantes : messieurs Jean Beaulieu et Bruce Gaisford, monsieur le maire Pierre Pilon, monsieur le maire Jean Grégoire, messieurs les conseillers Jacques Saint-Louis et André David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 06 181 **6. Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 12 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0118

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 juillet 2008** à **19 h 41,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

Assemblées publiques de consultation en regard des projets de règlement suivants :

I. Règlement 346-96-4 modifiant le plan d'urbanisme 346-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de transport d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant;

II. Règlement 471-08 modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de transport d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 9 juin 2008;

3.2 Séance spéciale du 23 juin 2008;

4. Règlements

4.1 Règlement 346-96-4 modifiant le plan d'urbanisme 346-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de transport d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption;

4.2 Règlement 471-08 modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de transport d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption;

4.3 Règlement (2003)-59-21 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (secteurs d'exemption au raccordement et ajustement des spécifications particulières des secteurs de développement S-3 et S-8) - avis de motion;

4.4 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 115 250 $ pour la mise en place d'une conduite d'aqueduc pour le bouclage du réseau depuis la rue de Saint-Jovite jusqu'au sud de la route 117 le long de la rue Siméon - avis de motion;

5. Administration

5.1 Nomination du maire suppléant;

5.2 Office municipal d'habitation - nomination;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'animateur - camp d'été 2008;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Chemin au Pied-de-la-Montagne - empiètements en marge avant;

8.1.2 1002, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie d'une enseigne;

8.1.3 Rue Desjardins - construction de logements au sous-sol;

8.1.4 Rue Desjardins - construction de logements au sous-sol;

8.1.5 Rue Desjardins - construction de logements au sous-sol;

8.1.6 Rue Mercure - empiètement en marge avant;

8.1.7 889 à 895, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge avant;

8.1.8 499 et 519, montée Kavanagh - réduction d'une distance entre 2 intersections et réduction d'une courbe de raccordement à une intersection;

8.1.9 348, rue de Saint-Jovite - augmentation de la largeur d'une allée d'accès et réduction de la largeur de bandes aménagées en bordure de chemins et en bordure d'un mur;

8.1.10 Chemin du Franc-Nord - augmentation de la longueur d'une rue se terminant en cul de sac et augmentation de pente de rue;

8.1.11 990, rue de Saint-Jovite - réductions de la largeur de bandes aménagées en bordure de chemin et en bordure de murs, réduction de la largeur d'allées de circulation, réduction de la largeur de cases de stationnement, empiètement en marge avant pour la localisation de conteneurs à déchets et d'une clôture;

8.1.12 370, rue Magloire-Gosselin - réduction de frontage;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 juin 2008;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 23 juin 2008;

8.3 Retiré;

8.4 Prolongement du chemin des Eaux-Vives - Les Entreprises Lancorp inc. - acceptation du niveau II;

8.5 Servitude de non-responsabilité - lot 3 278 097 du cadastre du Québec - rue Mercure - autorisation de signatures;

8.6 Plan des rues - attribution de contrat;

8.7 Requête introductive d'instance - lot 2803453 - mandat de services professionnels;

8.8 Modification au plan image - Jéronard ltée (phase I);

8.9 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;

8.10 Plan image - Jéronard ltée (phase II) - prolongement de la rue Desjardins;

9. Travaux publics

9.1 Poste de pompage Ouimet - remplacement de la conduite de refoulement - attribution de contrat;

9.2 Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - travaux supplémentaires;

9.3 Pavage 2008 - travaux supplémentaires;

9.4 Demande au Ministère des Transports du Québec - bouclage aqueduc rue Siméon;

10. Environnement

10.1 Projet-pilote installations septiques déficientes - attribution de contrat;

11. Culture & Loisirs

11.1 Autorisations d'évènements :

11.1.1 Association de Villégiature de Tremblant;

11.1.2 Chambre de Commerce de Mont-Tremblant;

11.1.3 Fête des Tremblantois;

11.2 Club Richelieu Vallée de Tremblant - subvention;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 juillet 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 juillet 2008

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 20 juin 2008. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Madame Nadia Rousseau, directrice du Service de l'urbanisme est présente pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

I. Règlement 346-96-4 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne Paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides concernant les nouveaux équipements de transport d'énergie électrique projetés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant

Ce projet vise à :

- intégrer les possibilités d'extension du service de desserte en électricité;
- autoriser l'implantation de nouveaux équipements de distribution d'énergie électrique, soit une ligne électrique au nord du parc linéaire jusqu'à un nouveau poste de transformation à l'est du Domaine Saint-Bernard, près du lac Gauthier.

Ces éléments ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire et certaines modifications mineures seront apportées aux règlements pour leur adoption.

II. Règlement 471-08 modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne Paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides concernant les nouveaux équipements de transport d'énergie électrique projetés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant

Ce projet vise à :

- ajouter la classe « utilité publique moyenne » à la zone rurale limitative (Rl) - 8 aux fins d'autoriser spécifiquement une centrale de distribution électrique.

Cet élément n'est pas susceptible d'approbation référendaire et certaines modifications mineures seront apportées aux règlements pour leur adoption.

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM08 07 217 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- **Monsieur Richard Fortier, 905, chemin des Boisés**
  Il pose une question concernant le point 8.1.10, il demande au conseil d'être vigilant car ce projet a déjà apporté des problèmes d'érosion au bord du lac Mercier.

3. Procès-verbaux

CM08 07 218 **3.1 Séance du 9 juin 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 juin 2008, en remplaçant dans la résolution CM08 06 184 les mots « au taux horaire de 9,50 $. » par les mots « et de verser à l'association Québec-France un montant de 2 995,20 $ pour monsieur Catala. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 219 **3.2 Séance spéciale du 23 juin 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 23 juin 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM08 07 220 **4.1 Règlement 346-96-4 modifiant le plan d'urbanisme 346-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de transport d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du conseil municipal du 9 juin 2008;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 346-96-4 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 346-96 DE L'ANCIENNE PAROISSE DE SAINT-JOVITE POUR FINS DE CONCORDANCE AVEC LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES (RÈGLEMENT 227-2008) CONCERNANT LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PROJETÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 221 **4.2 Règlement 471-08 modifiant le règlement de zonage 349-96 de l'ancienne paroisse de Saint-Jovite pour fins de concordance avec la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides (règlement 227-2008) concernant les nouveaux équipements de transport d'énergie électrique projetés sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du conseil municipal du 9 juin 2008;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT 471-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 349-96 DE L'ANCIENNE PAROISSE DE SAINT-JOVITE POUR FINS DE CONCORDANCE AVEC LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES (RÈGLEMENT 227-2008) CONCERNANT LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PROJETÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 222 **4.3 Règlement (2003)-59-21 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (secteurs d'exemption au raccordement et ajustement des spécifications particulières des secteurs de développement S-3 et S-8) - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (secteurs d'exemption au raccordement et ajustement des spécifications particulières des secteurs de développement S-3 et S-8).

CM08 07 223 **4.4 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 115 250 $ pour la mise en place d'une conduite d'aqueduc pour le bouclage du réseau depuis la rue de Saint-Jovite jusqu'au sud de la route 117 le long de la rue Siméon - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 115 250 $ pour la mise en place d'une conduite d'aqueduc pour le bouclage du réseau depuis la rue de Saint-Jovite jusqu'au sud de la route 117 le long de la rue Siméon.

5. Administration

CM08 07 224 **5.1 Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'« en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Vincent Perreault soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides à partir du 15 juillet 2008 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 225 **5.2 Office municipal d'habitation - nomination**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Desjardins a remis sa démission comme membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE madame Huguette Dumay soit nommée membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM08 07 226 **6.1 Embauche d'animateur - camp d'été 2008**

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher une nouvelle animatrice afin de maintenir le ratio nécessaire pour la surveillance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Myriam Legault-Charlebois à titre d'animatrice au Service de la culture et des loisirs au taux horaire de 9,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM08 07 227 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2008 au montant de 88 267,99 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 228

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 20 206,12 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin au Pied-de-la-Montagne - empiètements en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0045) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire :

- à 0,71 mètre de l'emprise du chemin au Pied-de-la-Montagne alors qu'il devrait être à 8 mètres;
- dont l'avant-toit se projette à 0,10 mètre de l'emprise de rue alors qu'il devrait être à au moins 2 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-056)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1002, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie d'une enseigne

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0052) vise à autoriser l'installation d'une enseigne directionnelle dont la superficie serait de 5,95 mètres carrés alors que le maximum autorisé est le 0,5 mètre carré.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2008-052)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Rue Desjardins (lot 3 936 229) - construction de logements au sous-sol

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0054) vise à autoriser la construction de 2 logements au sous-sol alors que, dans les habitations trifamiliales, les logements doivent être superposés au niveau des étages.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-047)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Rue Desjardins (lot 3 936 235) - construction de logements au sous-sol

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0055) vise à autoriser la construction de 2 logements au sous-sol alors que, dans les habitations trifamiliales, les logements doivent être superposés au niveau des étages.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-048)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Rue Desjardins (lot 3 936 237) - construction de logements au sous-sol

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0056) vise à autoriser la construction de 2 logements au sous-sol alors que, dans les habitations trifamiliales, les logements doivent être superposés au niveau des étages.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-049)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Rue Mercure - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0057) vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment principal à 6,39 mètres de la ligne avant alors qu'en vertu des dispositions sur l'alignement des bâtiments voisins, elle doit être à 8,93 mètres.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CV2008-050)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 889 à 895, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0058) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment existant à 1,04 mètre de la ligne avant (rue Lacasse) alors qu'il devrait être à 2 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-051)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 499 et 519, montée Kavanagh - réduction d'une distance entre 2 intersections et réduction d'une courbe de raccordement à une intersection

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0059) vise à autoriser une opération cadastrale, aux fins du prolongement du boulevard du Docteur-Gervais, qui dérogerait au règlement par :

- une distance entre 2 intersections de 38,33 mètres alors qu'elle devrait être de 180 mètres;
- un rayon d'une courbe de raccordement à une intersection de 10 mètres alors qu'il devrait être de 12 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-053)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 348, rue de Saint-Jovite - augmentation de la largeur d'une allée d'accès et réduction de la largeur de bandes aménagées en bordure de chemins et en bordure d'un mur

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0060) vise à autoriser l'aménagement d'aires de stationnement :

- dont la largeur d'une allée d'accès, qui sert à la fois pour l'entrée et la sortie des automobiles, est de 10,55 mètres alors qu'elle doit être entre 5 et 9 mètres;
- à 0,8 mètre de la rue Alcide-Forget et à 0,75 mètre de la rue de Saint-Jovite, alors qu'une bande paysagée de 2,5 mètres doit être aménagée en bordure de toute route;
- sans bande paysagée jouxtant le mur arrière alors qu'elle devrait avoir une largeur de 1 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-054)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 Chemin du Franc-Nord - augmentation de la longueur d'une rue se terminant en cul de sac et augmentation de pente de rue

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0062) vise à autoriser une opération cadastrale pour fins de prolongement du chemin du Franc-Nord qui dérogerait au règlement par :

- une pente longitudinale de 13 % alors que le maximum autorisé est de 12 %;
- une longueur totale du chemin du Franc-Nord de 1164 mètres alors qu'il devrait être au maximum de 500 mètres.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2008-053)

Questions du public : voir première période de questions.

8.1.11 990, rue de Saint-Jovite - réductions de la largeur de bandes aménagées en bordure de chemin et en bordure de murs, réduction de la largeur d'allées de circulation, réduction de la largeur de cases de stationnement, empiètement en marge avant pour la localisation de conteneurs à déchets et d'une clôture

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0063) vise à autoriser l'aménagement d'un stationnement qui dérogerait à la réglementation par :

- l'absence de bande paysagée en façade des rues Léonard et Lauzon et la réduction de cette bande à 0,45 mètre au lieu de 2,5 mètres en façade de la rue de Saint-Jovite;
- la réduction de la largeur d'une allée de circulation à double sens de 4,57 mètres plutôt que de 5 mètres;
- l'absence de bande paysagée autour du bâtiment alors qu'une bande paysagée de 1 mètre doit être aménagée entre les aires de stationnement et tout mur;
- la réduction de la largeur de quelques cases de stationnement qui seraient de 1,9 mètre plutôt que les 2,4 mètres prescrits;
- la localisation d'une clôture et de conteneurs à déchets sur la ligne de terrain alors qu'ils devraient être à 1,5 mètre de cette ligne;
- la réduction de la largeur d'une allée de circulation à sens unique pour des cases à angle qui serait de 3,92 mètres plutôt que de 5 mètres.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CV2008-058)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 370, rue Magloire-Gosselin - réduction de frontage

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0064) vise à régulariser un lot d'une largeur de 30,24 mètres alors qu'il doit être de 50 mètres.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CV2008-057)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Vincent Perreault déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, il se retire de la décision relativement aux recommandations CV2008-050 et CV2008-058, sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ces décisions.

CM08 07 229 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 25 juin 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 370, rue Magloire-Gosselin, aux 348, 889 à 895, 990 et 1002, rue de Saint-Jovite, aux 499 et 519 montée Kavanagh ainsi que sur des propriétés sur les rues Desjardins et Mercure pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 585, rue Labelle et au 1044, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 25 juin 2008 portant les numéros CV2008-047 à CV2008-057;

QUE les décisions suivantes soient prises, conformément à la recommandation CV2008-058, pour les éléments de la demande de dérogation mineure 2008-DM-0063 tels que décrits au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, numéro 15813, minute 12129 et daté du 25 juin 2008 :

Décision	Éléments	Conditions
Accepter	• l'absence de bande paysagée en bordure des rues Léonard et Lauzon; • l'absence de bande paysagée autour du bâtiment pour le séparer des cases de stationnement; • la réduction de la largeur d'une allée de circulation à sens unique pour des cases à angle qui serait de 3,92 mètres; • la localisation d'une clôture et de conteneurs à déchets à 0,5 mètre de la ligne de propriété;	• qu'une plantation de végétaux grimpants soit réalisée sur la clôture entourant les conteneurs à déchets; • que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 13 du règlement (2001)-04 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation des dérogations mineures est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée volet de la dérogation mineure qui concerne;
Reporter	le volet qui vise l'aménagement d'une bande paysagée d'une largeur de 2,5 mètres en bordure de la rue de Saint-Jovite	jusqu'au dépôt d'un plan démontrant un nouvel aménagement du stationnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Vincent Perreault reprend part aux délibérations.

CM08 07 230

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 23 juin 2008

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure pour des propriétés situées sur les chemins au Pied-de-la-Montagne et du Franc-Nord pour lesquels des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 189, chemin des Cerfs ainsi que pour des propriétés situées sur les chemins au Pied-de-la-Montagne et du Franc-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 23 juin 2008 portant les numéros CT2008-052 à CT2008-056 en ajoutant la condition suivante à la recommandation CT2008-056 faisant l'objet de la dérogation mineure 2008-DM-0045 sur le chemin au Pied-de-la-Montagne : qu'une plantation d'arbres matures soit réalisée en remplacement des arbres qui devront être abattus.

Le vote est demandé pour la recommandation CT2008-056

Ont voté pour : Monsieur Réjean Doré
Madame Thérèse Barrette
Monsieur Vincent Perreault
Monsieur André David
Monsieur Jean-Pierre Fortin
Monsieur Yvon Meilleur

A voté contre : Monsieur Jacques Saint-Louis

POUR : (6) CONTRE : (1)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8.3 Retiré

CM08 07 231

8.4 Prolongement du chemin des Eaux-Vives - Les Entreprises Lancorp inc. - acceptation des travaux du niveau II

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Entreprises Lancorp inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes tels que spécifiés dans le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux du niveau II concernant le prolongement du chemin des Eaux-Vives;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau II dès la réception de la garantie d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 232 **8.5 Servitude de non-responsabilité - lot 3 278 097 du cadastre du Québec - rue Mercure - autorisation de signatures**

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 278 097 du cadastre du Québec, situé sur la rue Mercure en bordure de la rivière du Diable a fait l'objet d'importants ouvrages de stabilisation de la berge et ce, afin d'éviter l'effondrement de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir et est d'avis que des conditions doivent être imposées au propriétaire du terrain et ce, avant l'émission de tout permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées sont de façon sommaire reliées à la démonstration de capacité du sol à recevoir des constructions, à la qualité de construction du mur de soutènement et finalement à l'effet qu'une servitude de dégagement de responsabilité soit signée par le propriétaire du terrain en faveur de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la signature d'un acte de servitude de dégagement de responsabilité pour l'immeuble situé sur la rue Mercure portant la désignation cadastrale 3 278 097 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 233 **8.6 Plan des rues - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut refaire son plan des rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Montant (taxes incluses)**
La Cartographie Informatisée de l'Outaouais inc.	16 479,75 $
Imprimerie Léonard inc.	28 072,01 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de La Cartographie Informatisée de l'Outaouais inc. au montant de 16 479,75 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-610-00-419), pour la conception et la réalisation du plan des rues de la Ville conformément au document d'appel d'offres du 3 juin 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 234

8.7 Requête introductive d'instance - lot 2 803 453 - mandat de services professionnels

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour déposer une requête introductive d'instance contre le propriétaire du lot 2 803 453 (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 235

8.8 Modification au plan image - Jéronard ltée (phase I)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté la phase I du plan image du projet Jéronard ltée en adoptant la résolution CM 06 12 555;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire augmenter le nombre de lots de sa phase I sans en affecter la densité permise;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.4.6 du règlement sur l'application des règlements d'urbanisme (1999)-205 mentionne qu'un plan de cadastre doit représenter le même nombre de lots que le plan image qui a été accepté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la modification au plan image de la phase I du projet Jéronard ltée montrant deux lots de plus comme apparaissant sur un plan réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, portant le numéro 4516, minute 147, et daté du 27 mai 2008.

L'acceptation de la modification du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 236

8.9 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, comprenant certains projets de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

Demandeur	Futurs lots (cadastre de Québec)
Les Sommets du Mont-Tremblant inc.	Lots 4 195 461, 4 206 094 et 4 206 095
Jéronard Ltée	Lot 4 218 924

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 237 **8.10 Plan image - Jéronard ltée (phase II) - prolongement de la rue Desjardins**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 19 juin 2008, a été déposée par le propriétaire d'une partie du lot 3 936 256, du cadastre du Québec, par l'entremise de son mandataire, monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le plan image qui consiste à la création de 68 lots à des fins d'habitations unifamiliales, trifamiliales et multifamiliales ainsi que l'ouverture d'une rue d'une longueur approximative de 468 mètres, le tout conformément au projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, portant le numéro 4516, minute 69, et daté du 16 juin 2008 et à la condition suivante :

- que la contribution pour fins de parcs soit versée en argent, au gré des demandes d'opérations cadastrales.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM08 07 238 **9.1 Poste de pompage Ouimet - remplacement de la conduite de refoulement - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement de la conduite de refoulement du poste de pompage Ouimet tel que prévu au plan directeur des réseaux d'égout sanitaire et pluvial, secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics procèdera avec ses propres ressources à l'excavation et la mise en place de la nouvelle conduite de refoulement sous la piste cyclable de la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection du pavage sur la piste cyclable de la rue de Saint-Jovite, entre le 495, et l'intersection de la rue du Moulin et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Pavage Paquette inc.	14 174,84 $
Asphalte Bélanger inc.	16 513,61 $
Asphalte Desjardins inc.	19 421,27 $
Les entreprises Guy Desjardins	28 760,55 $

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de la tuyauterie requise pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Réal Huot inc.	5 686,41 $
Albert Viau	5 687,77 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pavage Paquette inc., pour l'exécution des travaux de réfection du pavage sur la piste cyclable de la rue de Saint-Jovite, entre le 495 et l'intersection de la rue du Moulin, au montant de 14 174,84 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-415-00-710), payable par la réserve d'égout secteur Saint-Jovite;

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Réal Huot inc., pour la fourniture de la tuyauterie requise pour le remplacement de la conduite de refoulement du poste de pompage Ouimet, au montant de 5 686,41 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-415-00-710), payable par la réserve d'égout secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 239 **9.2 Réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Plomberie Brébeuf inc., exécute les travaux de réfection à l'usine d'eau potable Saint-Roch en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Axor Experts-conseils;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise John Meunier a procédé à la fourniture et à la livraison d'un ensemble d'articles pour la réfection de l'usine d'eau potable Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Plomberie Brébeuf inc. et d'autoriser la trésorière à verser les montants suivants toutes taxes incluses (poste budgétaire 22-412-00-710), à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux, le tout étant payable par la réserve d'aqueduc, secteur Saint-Jovite :

- directive de changement n° 1 : 801,41 $;
- directive de changement n° 2 : 6 917,50 $;
- directive de changement n° 3 : 593,01 $;
- directive de changement n° 4 : 14 628,60 $.

D' autoriser la trésorière à verser à l'entreprise John Meunier un montant de 12 007,64 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-412-00-710), pour la fourniture et la livraison de cinquante-quatre dalles de fond de filtre supplémentaires pour la réfection de l'usine d'eau potable Saint-Roch, le tout conformément au prix unitaire soumis dans leur proposition du 21 avril 2008 et payable par la réserve d'aqueduc, secteur Saint-Jovite;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 240 **9.3 Pavage 2008 - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Asphalte Desjardins Inc., exécute les travaux de pavage sur les chemins Jean-Robert, du Lac-Gauthier, Champagne, du Lac-Mercier, la montée Kavanagh, le 8e rang et la rue des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics avait demandé des prix pour des options non-incluses au contrat dont le transport et la mise en place de pierre concassée sur ces chemins pour les travaux de pavage;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics n'a pas les ressources disponibles pour exécuter ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins Inc., pour le transport et la mise en place de pierre concassée sur les chemins Jean-Robert, du Lac-Gauthier, Champagne, du Lac-Mercier, la montée Kavanagh, le 8e rang et la rue des Pionniers pour les travaux de pavage au montant total de 40 265,11 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-710), le tout conformément aux documents d'appel d'offres et selon les montants suivants :

Option n° 5	chemin Jean-Robert	3 459,84 $
Option n° 6 :	chemin du Lac-Gauthier	6 494,83 $
Option n° 7	chemin Champagne	2 297,12 $
Option n° 8	rue des Pionniers	4 458,56 $
Option n° 9	montée Kavanagh	11 413,92 $
Option n° 10	8e rang	1 539,62 $
Option n° 11	chemin du Lac-Mercier	10 601,22 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 241 **9.4 Demande au Ministère des Transports du Québec - travaux dans l'emprise de la route 117 - bouclage d'aqueduc rue Siméon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire exécuter des travaux dans l'emprise de la route 117 afin de procéder au bouclage du réseau d'aqueduc au niveau de la rue Siméon;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du Ministère des Transports du Québec pour ces travaux étant donné que l'entretien et le maintien de cette route est de sa responsabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser le directeur des travaux publics et le responsable des services techniques à signer une demande de permis d'intervention auprès du ministère des Transports du Québec afin de pouvoir exécuter les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sous la route 117 au niveau de la rue Siméon;

QUE la Ville soit responsable des travaux, s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention à être émis et s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original suite aux travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM08 07 242 **10.1 Projet-pilote installations septiques déficientes - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville, dans le cadre de ses efforts pour contrer les épisodes d'algues bleu-vert, désire procéder à un projet-pilote portant sur l'expertise et la caractérisation de 20 propriétés pourvues d'installations septiques jugées potentiellement polluantes pour certains lacs;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Biofilia	Non fourni
Genivar	41 538,00 $
Hémisphères	23 365,13 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Hémisphères au montant de 23 365,13 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-419), pour la caractérisation de 20 installations septiques jugées potentiellement polluantes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

11.1 Autorisations d'évènements

CM08 07 243

11.1.1 Association de Villégiature de Tremblant

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Villégiature de Tremblant a déposé une demande d'autorisation pour divers événements et de permis pour la signalisation;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des événements suivants :

- Les Rythmes de Tremblant du 28 juin au 24 août;
- La Féérie musicale du 30 août au 1er septembre.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 244

11.1.2 Chambre de commerce de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT la résolution CM08 04 133 autorisant la conclusion d'une entente avec la Chambre de commerce;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de l'événement Mont-Tremblant en Fête du 18 au 20 juillet.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 245

11.1.3 Fête des Tremblantois 2008

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire rassembler ses citoyens autour d'une même fête et ainsi maintenir les liens d'amitiés;

CONSIDÉRANT QUE la fête aura lieu au Domaine Saint-Bernard le samedi 6 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration de la fête des Tremblantoises et Tremblantois et d'adopter le budget d'opération au montant de 17 300 $ (poste budgétaire 02-701-60-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 07 246 **11.2 Club Richelieu Vallée de Tremblant - subvention**

CONSIDÉRANT la mission du Club Richelieu Vallée de Tremblant à l'effet de venir en aide à la jeunesse en remettant des sommes d'argent aux écoles et autres organisations de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 $ au Club Richelieu Vallée de Tremblant pour la tenue de l'activité Casino qui aura lieu le 21 novembre 2008 (poste budgétaire 02-110-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 juillet 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 juillet 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 juillet 2008

CM08 07 247 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0420

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **28 juillet 2008** à **19 h 45,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Madame Louise Royer, représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs, Secrétaire du Cabinet du maire, et la greffière.

****

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 23 juin 2008;

3.2 Séance spéciale du 26 juin 2008;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Contrat de service avec Bell Mobilité;

5.2 CEGEP de Saint-Jérôme - entente;

5.3 Logiciel de la Cour municipale - renouvellement de contrat;

5.4 Tournoi de golf de la MRC des Laurentides;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un capitaine - Service de police;

6.2 Support d'une candidature auprès du ministère de la Sécurité publique;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Microsoft Office 2007 - acquisition de licences;

8. Urbanisme

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

28 juillet 2008

9. Travaux publics

9.1 Parc au Fil-de-l'Eau - estrades pour spectateurs - acceptation provisoire;

9.2 Entente de responsabilité concernant la gestion des ponts;

9.3 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement - services professionnels - attribution de contrat;

9.4 Aménagement du 2e étage de la caserne - travaux supplémentaires;

9.5 Relocalisation du réseau de fibre optique pour l'hôtel de ville;

9.6 Prolongement du réseau de fibre optique au château Beauvallon;

9.7 Comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville - nomination;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Préparation d'un appel d'offres - mandat de services professionnels;

12.2 Acquisition d'un véhicule de patrouille - attribution de contrat;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 juillet 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA08 07 182 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

28 juillet 2008

3. Procès-verbaux

CA08 07 183 **3.1 Séance du 23 juin 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 juin 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 184 **3.2 Séance spéciale du 26 juin 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 26 juin 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA08 07 185 **5.1 Contrat de service avec Bell Mobilité**

CONSIDÉRANT la nécessité pour le maire d'avoir un système de communication (téléphone agenda) compatible avec le système informatique de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs compagnies ont été rencontrées afin de trouver l'appareil présentant les meilleures caractéristiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' autoriser la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs à signer un contrat de service de trois ans pour le Palm Treo 700wx du maire avec Bell Mobilité pour un montant mensuel de 67,39 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-00-529);

D' autoriser de recourir aux services du Groupe VL Informatique pour un soutien technique en cas de non disponibilité du responsable informatique de la Ville pour un montant pré-autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 186 **5.2 CEGEP de Saint-Jérôme - entente**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorise le CEGEP de Saint-Jérôme à implanter un centre d'études collégiales conditionnellement à la signature d'une entente avec la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente avec le CEGEP de Saint-Jérôme dans laquelle la Ville s'engage à fournir les services de bibliothèque et des infrastructures pour les cours d'éducation physique et les activités parascolaires, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 187 **5.3 Logiciel de la Cour municipale - renouvellement de contrat**

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de la nouvelle Cour municipale, la Ville a procédé à l'acquisition d'un logiciel assorti d'un contrat pour la fourniture du logiciel en mode hébergé (ASP) pour une durée de trois ans avec la compagnie Nexxlink conformément à la résolution 2005-488;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans vient à échéance le 1er septembre 2008 et que la compagnie Nexxlink a été rachetée par la compagnie Bell solutions d'affaires qui offre le même service;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bell solutions d'affaires demeure le seul fournisseur dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens à offrir ce logiciel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de service pour le logiciel de la cour municipale en mode hébergé (ASP) avec la compagnie Bell solutions d'affaires pour une période de 12 mois au coût mensuel de 915 $, taxes non incluses (poste budgétaire 02-120-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 188 **5.4 Tournoi de golf de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides organise un tournoi de golf au bénéfice du Centre d'action bénévole des Laurentides et que le conseil d'agglomération souhaite contribuer à cette activité de levée de fonds;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE messieurs les maires Pierre Pilon et Jean Grégoire soient autorisés à représenter la Ville au souper et au tournoi de golf de la MRC des Laurentides qui aura lieu le 3 septembre 2008 et d'acheter un billet au montant de 50 $ pour le souper et un billet au montant de 200 $ pour le golf, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 07 189 **6.1 Embauche d'un capitaine - Service de police**

CONSIDÉRANT le recrutement effectué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Michel Gagné au poste de capitaine au Service de police pour débuter le 29 juillet et d'autoriser la conclusion du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 190 **6.2 Support d'une candidature auprès du ministère de la Sécurité publique**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique offre un programme dans le but de contrer la problématique de recrutement et de rétention des policiers, et qu'une nouvelle session en vue d'obtenir une attestation d'études collégiales en techniques policières débutera en août 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

QUE la Ville supporte la candidature de monsieur Eric Mercier-Dimaurizio auprès du ministère de la Sécurité publique à titre de candidat, et lui offrira un poste de policier pouvant aspirer à obtenir une permanence conformément à la convention collective en autant qu'il réussisse sa formation tant au collège de Maisonneuve qu'à l'École nationale de police du Québec;

QUE la Ville ne respectera ses responsabilités face à l'embauche que si les exigences d'embauche de la *Loi de police* sont respectées à la date où le candidat joindra les rangs et qu'il finira le programme avec réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 07 191 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2008 au montant de 187 780,06 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 192 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 17 501,35 $;

QUE la facture de P.E.S. Canada Inc., relative aux équipements d'un véhicule de police, soit financée par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 193 **7.3 Microsoft Office 2007 - acquisition de licences**

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances doit procéder à l'achat de 18 licences du logiciel Microsoft Office 2007 pour les nouveaux postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'acheter 18 licences pour le logiciel Microsoft Office 2007 au coût total de 6 487,58 $, taxes incluses (poste budgétaire des services requérant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 07 194 **9.1 Parc au Fil-de-l'Eau - estrades pour spectateurs - acceptation provisoire**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'estrades au parc au Fil-de-l'Eau ont été réalisés par l'entreprise Levert paysage en conformité avec les documents contractuels préparés par par la firme Daniel Arbour et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de l'entreprise Levert paysage, à laquelle une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux au montant de 3 354 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 195 **9.2 Entente de responsabilité concernant la gestion des ponts**

CONSIDÉRANT le décret 1176-2007 publié dans la Gazette officielle du Québec le 16 janvier 2008 stipulant que le gouvernement du Québec assumera la gestion de certains ponts municipaux situés sur le territoire des municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001;

CONSIDÉRANT QUE ce décret énumère les 15 ponts municipaux sur le territoire de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de préciser les responsabilités des parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec le ministère des Transports du Québec afin d'établir les responsabilités des parties en ce qui a trait à la gestion des ponts situés sur le réseau routier de la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 196 **9.3 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement - services professionnels - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé par la résolution CA08 01 017 pour évaluer les offres de services professionnels reliée à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la mise en place de la signalisation selon le plan directeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme Génivar pour la préparation des plans et devis de construction ainsi que la surveillance des travaux pour l'implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et infrastructures municipales pour un montant forfaitaire de 57 497 $, plus taxes, payable par les surplus libres accumulés local et agglomération - projet 2008-01, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 2008-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 197 **9.4 Aménagement du deuxième étage de la caserne - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède actuellement à l'aménagement du deuxième étage de la caserne située au 1250, chemin du Village afin de répondre aux besoins du Service de sécurité incendie et d'installer un centre de relève pour le service 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les constructions Benoit Barbe inc, exécute les travaux généraux en conformité avec les documents préparés par la firme J. F. Parent architecte et que des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Les constructions Benoit Barbe inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 1, un montant de 2 764,99 $, taxes incluses, payable par le surplus libre accumulé auquel une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux (projet 2008-11);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 198 **9.5 Relocalisation du réseau de fibre optique pour l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QUE la démolition prévue de l'hôtel de ville actuel nécessite la relocalisation de la tête de réseau de fibre optique vers la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides possède l'exclusivité de la gestion du réseau de fibre optique pour l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater la MRC des Laurentides pour procéder à la relocalisation de la tête de réseau de fibre optique de l'hôtel de ville vers la bibliothèque pour une somme de 26 229,25 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2007-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 199 **9.6 Prolongement du réseau de fibre optique au château Beauvallon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire relocaliser temporairement au château Beauvallon le personnel et les services occupant le bâtiment situé au 1145, rue de Saint-Jovite afin de procéder à la construction d'un nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides possède l'exclusivité de la gestion du réseau de fibre optique pour l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater la MRC des Laurentides pour procéder au prolongement de la fibre optique à partir du bureau d'information touristique jusqu'au château Beauvallon pour une somme de 10 671,20 $, taxes incluses (projet 2007-42), payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 200 **9.7 Comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville - nomination**

CONSIDÉRANT la résolution CA08 06 180 créant un comité d'étude sur la construction de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'ajouter la nomination de monsieur Eric Lefebvre sur ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA08 07 201 **12.1 Préparation d'un appel d'offres - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de réseaux voix/data pour les services de police et d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'un professionnel est nécessaire afin d'assister la Ville dans la préparation des cahiers techniques;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du paragraphe d) de l'alinéa 6 de l'article 7 de l'annexe A du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et que le Groupe S.M. International inc. a conçu le plan directeur en radiocommunication de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE mandater le Groupe S.M. International inc. pour l'élaboration des cahiers d'appel d'offres pour l'acquisition des réseaux voix/data des services de police et d'incendie selon leur offre de service datée du 26 juin 2008 pour une somme de 19 500 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 07 202 **12.2 Acquisition d'un véhicule de patrouille - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police souhaite procéder à l'achat d'un véhicule pour remplacer le véhicule 34-10-2 accidenté;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un véhicule de patrouille de marque Chevrolet Impala 2008 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Vaillancourt Chevrolet	25 195 $
Accent Chevrolet	26 170 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU :

D' accepter la soumission de Vaillancourt Chevrolet, au montant de 28 438,86 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un véhicule police pack, de marque Chevrolet Impala 2008, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le coût de l'acquisition soit financé par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans (projet 2008-10);

D' autoriser le directeur adjoint du Service de police à signer les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 28 juillet 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 28 juillet 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

initiales du maire

0430

initiales de la greffière

CA08 07 203 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0139

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 août 2008** à **19 h 52,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 14 juillet 2008;

4. Règlements

4.1 Règlement (2008)-111 décrétant un emprunt et une dépense de 115 250 $ pour la mise en place d'une conduite d'aqueduc pour le bouclage du réseau depuis la rue de Saint-Jovite jusqu'au sud de la route 117 le long de la rue Siméon - adoption;

4.2 Règlement (2003)-59-21 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (secteurs d'exemption au raccordement et ajustement des spécifications particulières des secteurs de développement S-3 et S-8) - adoption;

4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 11 100 000 $ pour des travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village - avis de motion;

5. Administration

5.1 Frais de défense d'un élu et protection contre certaines pertes financières reliées à l'exercice des fonctions municipales;

5.2 Plan de développement durable - adoption;

5.3 Mandat de représentation;

5.4 Acquisition d'une propriété - mandat de services professionnels;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Transfert du surplus accumulé non affecté à diverses réserves;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 août 2008

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Rue Desjardins (lots 3 936 239 et 3 936 241) - construction de logements au sous-sol;

8.1.2 745, rue de Saint-Jovite - aménagement d'un stationnement en cour avant;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 juillet 2008;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 21 juillet 2008;

8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;

8.4 Refonte des instruments d'urbanisme - demande de prolongation du délai de conformité;

8.5 Requêtes pour la réalisation de travaux municipaux;

9. Travaux publics

9.1 Sentier récréatif du ruisseau Clair - acceptation finale des travaux;

9.2 Éclairage au quai du lac Tremblant - achat de lampadaires - attribution de contrat;

9.3 Pavage 2008 - travaux supplémentaires;

9.4 Parc de la Chatte-Pirate - remplacement de modules de jeux - attribution de contrat;

9.5 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II - demande de la fiducie du Domaine Saint-Bernard - appui;

9.6 Dynamitage pour réfection de rues - travaux supplémentaires;

10. Environnement

10.1 Sensibilisation des commerçants sur l'utilisation de sacs de plastiques recyclables;

11. Culture & Loisirs

11.1 Animation, surveillance et entretien du parc de planches à roulettes - contrat de service;

11.2 Fabrique de Saint-Jovite - demande d'aide financière;

11.3 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - contribution spéciale;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - Règlement 228-2008 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM08 08 248 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- **Monsieur Patrick O'Hara, Environnement-Mont-Tremblant**
  Il demande les procédures pour le dépôt des documents en correspondance.

3. Procès-verbal

CM08 08 249 **3.1 Séance du 14 juillet 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 juillet 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM08 08 250 **4.1 Règlement (2008)-111 décrétant un emprunt et une dépense de 115 250 $ pour la mise en place d'une conduite d'aqueduc pour le bouclage du réseau depuis la rue de Saint-Jovite jusqu'au sud de la route 117 le long de la rue Siméon - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du conseil municipal du 14 juillet 2008;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-111 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 115 250 $ POUR LA MISE EN

PLACE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU DEPUIS LA RUE DE SAINT-JOVITE JUSQU'AU SUD DE LA ROUTE 117 LE LONG DE LA RUE SIMÉON.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 251

4.2 Règlement (2003)-59-21 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 (secteurs d'exemption au raccordement et ajustement des spécifications particulières des secteurs de développement S-3 et S-8) - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à la séance du conseil municipal du 14 juillet 2008;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2003)-59-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (2003)-59 (SECTEURS D'EXEMPTION AU RACCORDEMENT ET AJUSTEMENT DES SPECIFICATIONS PARTICULIERES DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT S-3 ET S-8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 252

4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 11 100 000 $ pour des travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 11 100 000 $ pour des travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur village.

5. Administration

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis déclare que par souci de transparence étant donné qu'il est personnellement concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM08 08 253

5.1 Frais de défense d'un élu et protection contre certaines pertes financières reliées à l'exercice des fonctions municipales

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 604.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatives à la protection contre certaines pertes financières reliées à l'exercice des fonctions municipales et l'obligation légale de la ville d'assumer la défense d'une personne qui est défendeur dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil, fonctionnaire ou employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis est poursuivi dans la cause no 700-17-004769-070 et sa demande, transmises par son procureur le 28 juillet 2008, de payer au fur et à mesure tous les frais et honoraires judiciaires et extrajudiciaires dans ce dossier;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à payer les frais et honoraires judiciaires et extrajudiciaires dans le dossier de la cour supérieure no 700-17-004769-070 pour une somme n'excédant par un montant pré-autorisé, payable par le surplus libre accumulé, sur présentation des pièces justificatives et sous réserve de tous les droits que la Ville pourrait ensuite faire valoir pour le remboursement de ces sommes en vertu des dispositions pertinentes de la loi et, sans préjudice, à son droit de contester le caractère raisonnable ou non des réclamations conformément à la loi (poste budgétaire 02-110-00-412).

Monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis reprend part aux délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 254 **5.2 Plan de développement durable - adoption**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire protéger l'environnement naturel et contrôler son développement futur, avec l'objectif d'assurer la pérennité des ressources présentes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a participé à l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable avec le Comité d'action stratégique tant financièrement que par l'active implication de monsieur le maire Pierre Pilon, de madame la conseillère Thérèse Barrette, de madame Lise Julien, directrice générale et de certains cadres;

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique de développement durable a été soumis à la population dans le cadre d'une journée de consultation publique tenue le 26 janvier dernier et qu'il a reçu un accueil des plus favorables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'élaboration du plan stratégique de développement durable se sont déroulés via une démarche transparente et qu'ont été intégrées au plan, les préoccupations environnementales, sociales, économiques, et autres des multiples intervenants;

CONSIDÉRANT QUE le plan identifie les défis auxquels sera soumise la communauté tremblantoise au cours des prochaines années, définit les moyens pour les relever et dresse un plan d'action pour la période 2008-2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le Plan de développement durable 2008-2013, préparé par le Comité d'action stratégique, tout en se réservant la possibilité de moduler la réalisation du plan d'action en conformité avec les disponibilités financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 255 **5.3 Mandat de représentation**

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance dans le dossier de Michel Lafontaine contre G7 Développement Inc. et autres devant la cour supérieure n° 700-17-005271-084 et que la Ville est mise en cause;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme d'avocats Dubé Guyot inc. aux fins de représenter la Ville dans ce dossier pour un montant pré-autorisé (poste budgétaire 02-140-00-412), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 256 **5.4 Acquisition d'une propriété - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 277 974 est situé à l'intérieur de l'emprise du prolongement de la rue Vaillancourt;

CONSIDÉRANT QUE la planification municipale prévoit le prolongement de cette rue collectrice au sud de la rue de Saint-Jovite pour rejoindre la route 117 et au nord de cette dernière;

CONSIDÉRANT les pouvoirs en matière d'expropriation conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 3 277 794 du cadastre du Québec, et ce, à des fins de réserve foncière;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés pour effectuer les procédures nécessaires à cette expropriation pour un montant maximal pré-autorisé, par une affectation du surplus libre accumulé (projet 2008-31);

D' autoriser le mandat des autres professionnels requis, si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM08 08 257 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2008 au montant de 87 693,37 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 258 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 70 000 $, à partir du surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 259 **7.3 Transfert du surplus accumulé non affecté à diverses réserves**

CONSIDÉRANT QUE la Ville affecte à chaque année des sommes aux réserves pour l'aqueduc, les égouts, les usines et les ordures, et que l'affectation n'a pas été effectuée pour l'année 2006;

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU DE transférer un montant de 844 668,89 $ du surplus accumulé non affecté comme suit :

Réserves affectées	Mont-Tremblant	Saint-Jovite	Total
Aqueduc	62 517,33 $	99 314,19 $	161 831,52 $
Égouts	113 036,78 $	133 103,25 $	246 140,03 $
Usine	26 526,72 $	40 420,00 $	66 946,72 $
Ordures	43 658,37 $	326 092,25 $	369 750,62 $
Total	**245 739,20 $**	**598 929,69 $**	**844 668,89 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Rue Desjardins (lots 3 936 239 et 3 936 241) - construction de logements au sous-sol

Ces demandes de dérogation mineure (2008-DM-0069 et 2008-DM-0069) visent à autoriser la construction de 2 logements au sous-sol alors que, dans les habitations trifamiliales, les logements doivent être superposés.

Le CCU recommande d'accepter ces demandes. (CV2008-062)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 745, rue de Saint-Jovite - aménagement d'un stationnement en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0071) vise à autoriser l'aménagement d'un stationnement jouxtant la ligne latérale alors que le règlement prévoit une distance minimale de 1 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-064)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 08 260 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 23 juillet 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées sur la rue Desjardins et au 745, rue de Saint-Jovite pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 745, 905 et 977, rue de Saint-Jovite, au 518, rue Charbonneau et sur la route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 23 juillet 2008 et portant les numéros CV2008-062 à CV2008-069.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 261 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 21 juillet 2008**

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 118, chemin de Kandahar et au 2220, chemin du Village;

CONSIDÉRANT la demande à la Commission de Toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 21 juillet 2008 et portant les numéros CT2008-060 à CT2008-062.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 262 **8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, plus précisément celles comprenant différents projets de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

Demandeur	Futurs lots (cadastre de Québec)
4234316 Canada inc.	Lot 4 207 507
Maçonnerie de la Capital inc.	Lots 4 222 363 et 4 222 364

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 263 **8.4 Refonte des instruments d'urbanisme - demande de prolongation du délai de conformité**

CONSIDÉRANT QUE suivant l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement révisé, les municipalités ont deux ans pour adopter des règlements de concordance en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 29 juin 2000;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption des règlements de concordance a été entreprise le 17 décembre 2007 dans le cadre d'une refont de toute la réglementation d'urbanisme de la ville;

CONSIDÉRANT QU' une prolongation a été accordée à la Ville par le ministère portant l'échéance au 1er juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont grandement participé en déposant un nombre considérable de mémoires qui doivent être analysés et, si recevables, intégrés aux projets de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le temps estimé requis pour finaliser la réglementation porte l'échéance à la mi-novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger, jusqu'au 19 décembre 2008, le délai prévu pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé et à ses modifications suivantes :

- règlement 184-2002 relativement à l'introduction de dispositions permettant la réalisation du projet du Camp Nord de la Station Mont Tremblant;
- règlement 208-2005 relativement à la localisation de l'emprise du chemin Le Boulé Ouest;
- règlement 212-2006 relativement aux dispositions sur les normes séparatrices en zone agricole et les modifications des aires d'affectation agricole et agro-forestière;
- règlement 215-2006 relativement à l'introduction des nouvelles dispositions concernant les zones inondables, les bandes riveraines et les milieux humides;

- règlement 228-2008 visant le renforcement des dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 264 **8.5 Requête pour la réalisation de travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 4 juillet 2008 par monsieur Marc Chèvrefils pour la construction d'un chemin d'environ 325 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par monsieur Réal Bordeleau, en date du 1 mai 2008 et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la requête déposée par monsieur Marc Chèvrefils pour la construction d'un chemin d'environ 325 mètres conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM08 08 265 **9.1 Sentier récréatif du ruisseau Clair - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du sentier récréatif en bordure du ruisseau Clair ont été réalisés par l'entreprise Construction Telmosse en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Labelle-Ryan Génipro maintenant fusionnée avec la firme Génivar et associés;

CONSIDÉRANT la résolution CM08 02 049 procédant à l'acceptation finale des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 16 484,91 $, taxes incluses, représentant la retenue libérée lors de cette acceptation finale, ne correspondait pas à la balance de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

DE procéder à la libération de la retenue contractuelle au montant de 5 088,16 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise Construction Telmosse;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire finale à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 266 **9.2 Éclairage au quai du lac Tremblant - achat de lampadaires - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'éclairage au quai municipal du lac Tremblant suite aux travaux de réfection exécutés en 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de 4 lampadaires et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Lumen inc.	14 443,49 $
Westburne Électricité	14 890,47 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Lumen inc., pour la fourniture et la livraison de 4 lampadaires pour le quai du lac Tremblant, au montant de 14 443,49 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-701-40-725 projet 2008-62), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 267 **9.3 Pavage 2008 - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Asphalte Desjardins Inc., exécute les travaux de pavage sur les chemins Jean-Robert, du Lac-Gauthier, Champagne, du Lac-Mercier, la montée Kavanagh, le 8e rang et la rue des Pionniers;

CONSIDÉRANT la demande de prix faite pour des travaux additionnels sur la rue Siméon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Asphalte Desjardins Inc. pour la pulvérisation, le rechargement et le pavage de 470 mètres linéaires supplémentaires sur le 8e rang, selon l'avenant de modification no 1, pour une somme de 65 604,76 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-710, projet 2008-77), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

D' accepter la plus basse proposition de prix, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins Inc., pour des travaux de pulvérisation et de pavage sur la rue Siméon pour une somme de 3 876,60 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-320-00-710), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 268

9.4 Parc de la Chatte-Pirate - remplacement de modules de jeux - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le module de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans du parc de la Chatte-Pirate est dans un état vétuste;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour la fourniture et la mise en place d'un module de jeu pour les enfants de 18 mois à 5 ans et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Tessier-Récréo-parc	14 928,85 $
Formes et Jeux	20 709,51 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Tessier-Récréo-parc pour la fourniture et la mise en place d'un module de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans au parc de la Chatte-Pirate, au montant de 14 928,85 $, taxes incluses, payable par le fonds de parcs (poste budgétaire 22-701-50-725, projet 2008-59), le tout conformément à l'offre de service datée du 4 avril 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 269

9.5 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II - demande de la fiducie du Domaine Saint-Bernard - appui

CONSIDÉRANT QUE la fiducie du Domaine Saint-Bernard souhaite obtenir l'appui de la Ville dans le cadre d'une demande de subvention afin d'améliorer ses infrastructures d'accessibilité et de créer un jardin ornithologique;

CONSIDÉRANT QUE son projet vise les activités suivantes : éclaircissement de pinèdes, chantier forestier, inoculation de champignons comestibles sur souches d'arbres abattus, jardin ornithologique et réfection du chemin La Grande Allée;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de subvention de la fiducie du Domaine Saint-Bernard, dans le cadre du volet II du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (2008 - 2009), pour son projet d'amélioration des infrastructures d'accessibilité et de création d'un jardin ornithologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 270 **9.6 Dynamitage pour réfection de rues - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Dynamitage Ritchie, exécute des travaux de dynamitage sur les chemins du Lac-Gauthier, Champagne et du 8e rang;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire procéder au rabaissement d'une section du chemin du lac Mercier avant de procéder aux travaux de pavage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la demande de travaux supplémentaires de l'entreprise Dynamitage Ritchie pour procéder aux travaux de dynamitage sur le chemin du Lac Mercier, au taux horaire de 564,38 $ et pour une somme maximale de 18 624,38 $, taxes incluses (poste budgétaire 22-320-00-721, projet 2008-88), pour une équipe formée d'un opérateur de foreuse et d'un dynamiteur, et incluant la foreuse, la dynamite et les matelas de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM08 08 271 **10.1 Sensibilisation des commerçants sur l'utilisation de sacs de plastiques recyclables**

CONSIDÉRANT l'intérêt et la préoccupation des citoyens et citoyennes de la Ville à conserver un environnement sain et agréable;

CONSIDÉRANT les innovations et alternatives disponibles afin de diminuer l'utilisation des sacs de plastique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater le comité consultatif en environnement afin d'émettre au conseil des recommandations pour sensibiliser les commerçants sur l'utilisation des sacs de plastiques recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM08 08 272 **11.1 Animation, surveillance et entretien du parc de planches à roulettes - contrat de service**

CONSIDÉRANT QUE la ville désire assurer la sécurité des utilisateurs du parc de planches à roulettes ainsi que la propreté des lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un contrat de service avec monsieur Simon Lavigne pour l'animation, la surveillance et l'entretien du parc de planche à roulettes pour la période du 25 avril au 12 octobre. Les honoraires seront d'un montant maximum de 6 000 $ (poste budgétaire 02-701-60-418).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 273 **11.2 Fabrique de Saint-Jovite - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur le curé Marc Richer vers de nouvelles fonctions dans le diocèse de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser la somme de 800 $ à la Fabrique de Saint-Jovite afin de contribuer au cocktail en l'honneur de monsieur le curé Marc Richer qui se tiendra samedi 30 août 2008, en présence des paroissiennes et paroissiens (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 08 274 **11.3 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - contribution spéciale**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU QUE la partie de la résolution CM08 01 034 concernant la subvention au montant de 500 $, octroyée au comité organisateur du 6e Championnat canadien de pêche à la mouche, soit remplacée par une contribution spéciale au montant de 1 500 $ à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard dans le cadre de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance suivante :

CM08 08 275 15.1 MRC des Laurentides - 8 juillet 2008 - Règlement 228-2008 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 août 2008

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Patrick O'Hara, Environnement-Mont-Tremblant**

Il demande au conseil son orientation en regard du programme Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature et si la ville est disposée à défrayer les sommes afin de permettre la participation à celui-ci.

Concernant la politique d'accès aux lacs, il demande quel est l'échéancier des travaux et si le conseil entend tenir une consultation publique sur le sujet.

En regard de sols minces, il souhaite connaître les intentions du conseil notamment sur les étapes de révision des instruments d'urbanisme qui auront lieu suite à la refonte.

- **Robert Delorme, 620, chemin du Lac Duhamel**

Il s'informe sur les démarches entourant l'adoption de règlement sur les lacs par le gouvernement fédéral.

CM08 08 276 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

Initiales du maire

0431

Initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 août 2008** à **19 h 30**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 28 juillet 2008;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Classique Fairmont Tremblant - tournoi de golf;

5.2 Séminaire annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec;

5.3 Entente avec Tourisme Aérien Laurentides - disposition du solde non utile et modifications;

5.4 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - activité de réseautage;

5.5 L'Ordre des Filles d'Isabelle - vin d'honneur;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un policier temporaire - Service de police;

6.2 Embauche d'un surveillant-sauveteur - plage du lac Mercier;

6.3 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire - Service des travaux publics;

6.4 Embauche d'un préposé temporaire à l'aréna et aux patinoires extérieures - Service de la culture et des loisirs;

6.5 Embauche d'une secrétaire temporaire - Service du greffe;

6.6 Embauche d'un commis temporaire à la cour municipale - Service du greffe;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 août 2008

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Scellement de fissures - attribution de contrat;

9.2 Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant - transport en commun;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Plateaux sportifs des gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance;

11.2 Convention avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - acquisition de documents;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 août 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA08 08 204 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA08 08 205 **3.1 Séance du 28 juillet 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 28 juillet 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA08 08 206 **5.1 Classique Fairmont Tremblant - tournoi de golf**

CONSIDÉRANT QUE la Classique Fairmont Tremblant organise une activité de levée de fonds au profit de la Fondation du Centre Collégial de Mont-Tremblant dans le but de décerner des bourses d'études;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Jacques Saint-Louis soit autorisé à représenter la Ville au tournoi de golf de la Classique Fairmont Tremblant qui aura lieu le 2 septembre 2008 et d'acheter 1 billet pour la somme de 250 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 207 **5.2 Séminaire annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Julien directrice générale à participer au séminaire de la COMAQ les 24 et 25 septembre 2008 à Québec et que la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription de 425 $, d'hébergement de 390 $, taxes en sus, et les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-130-00-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 août 2008

CA08 08 208

5.3 Entente avec Tourisme Aérien Laurentides - disposition du solde non utile et modifications

CONSIDÉRANT la résolution CA07 06 165 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement de l'industrie touristique des Hautes Laurentides, dont le marché aérien, en collaboration avec différents partenaires dont les CLD Laurentides et Antoine Labelle, Station Mont Tremblant, l'Association de Villégiature Tremblant et les SADC Laurentides et Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT la résolution CA08 04 091 autorisant la conclusion d'une entente pour une période de 3 ans avec l'organisme sans but lucratif Tourisme aérien Laurentides prévoyant notamment une subvention pouvant atteindre un maximum de 120 000 $ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 5 de l'entente, l'organisme doit soumettre une demande écrite à la Ville afin d'utiliser un solde non utile au contrat avec Continental Airlines inc. ce que la Ville peut autoriser par résolution de son conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT QU' il existe un solde de 13 000 $ sur la contribution de la Ville de 120 000 $ pour l'année financière 2008 que l'organisme demande à utiliser pour l'année 2009 en sus de la contribution de 120 000 $ prévue à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que l'organisme ne peut contracter pour plus de 360 000 $ avec Continental Airlines afin de bénéficier de la contribution de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a signé un contrat de 450 000 $ avec Continental Airlines pour l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

D' autoriser aux termes de l'article 5 de l'entente, Tourisme Aérien Laurentides à conserver le solde de l'année 2008 de 13 000 $ de la subvention de la Ville et de l'affecter à son budget 2009 en sus de la contribution prévue pour cette année et selon les termes de l'entente;

D' autoriser la modification de l'entente en biffant de l'article 1 ce qui suit : « , celles-ci ne pouvant en aucun cas excéder 360 000 $ (en dollars canadiens) par année ». Que l'organisme soit cependant avisé que la Ville n'augmentera pas sa contribution pour représenter en conséquence 30 % du fonds et qu'il devra trouver le financement requis pour honorer ses contrats autrement qu'auprès de la Ville;

D' autoriser la modification de l'entente en biffant de l'article 6 a) ce qui suit : « , celles-ci ne pouvant en aucun cas excéder 360 000 $ (en dollars canadiens) par année sauf autre projet dûment autorisé par la **VILLE** en application des dispositions des articles 4 ou 5 »;

D' autoriser la modification de l'entente par l'insertion à la 3e ligne de l'article 5 après les mots : « l'**ORGANISME** doit » de ce qui suit, «, au plus tard le 15 septembre de l'année en cours, »;

DE modifier la résolution CA08 04 091 en biffant ce qui suit : « , représentant 30 % du fonds ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 209 **5.4 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - activité de réseautage**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette soit autorisée à représenter la Ville à l'activité de réseautage de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant comportant un volet conférence présenté par la Société d'aide au développement des Collectivités (SADC), qui aura lieu le 9 septembre 2008 à l'hôtel Gray Rocks et de payer les frais d'inscription au coût de 28,22 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 210 **5.5 L'Ordre des Filles d'Isabelle - vin d'honneur**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 $ (poste budgétaire 02-110-00-610) à L'Ordre des Filles d'Isabelle pour organiser un vin d'honneur, le 1er novembre 2008, afin de souligner le 40e anniversaire de la fondation du Cercle Saint-Jovite no 1158.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 08 211 **6.1 Embauche d'un policier temporaire - Service de police**

CONSIDÉRANT le désistement de certains policiers temporaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Audré Giordanengo, matricule 102, à titre de policière temporaire au Service de police selon les conditions de la résolution CA08 04 106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 212 **6.2 Embauche d'un surveillant-sauveteur - plage du lac Mercier**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Endrick Tremblay;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Sarah St-Jean à titre de surveillant-sauveteur au taux horaire de 15,50 $, selon un horaire variable d'un maximum de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 213

6.3 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence d'un journalier/chauffeur/opérateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean-Claude Alarie en remplacement d'un journalier/chauffeur/opérateur pour une période maximale de 3 mois au taux horaire de 16,48 $ et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 214

6.4 Embauche d'un préposé temporaire à l'aréna et aux patinoires extérieures - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'embauche d'un préposé temporaire à l'aréna et aux patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs était satisfait des services de monsieur Novam Desjardins lors de la dernière saison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Novam Desjardins à titre de préposé temporaire à l'aréna et aux patinoires extérieures pour le Service de la culture et des loisirs au taux horaire de 16,48 $ à compter du 26 août prochain selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 215

6.5 Embauche d'une secrétaire temporaire - Service du greffe

CONSIDÉRANT l'affichage du poste pour le remplacement d'un congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Josianne Bourgeois à titre de secrétaire temporaire au Service du greffe à compter du 2 septembre 2008 et pour la période de remplacement du congé de maternité, selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 216 **6.6 Embauche d'un commis temporaire à la cour municipale - Service du greffe**

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la commis à la cour municipale;

CONSIDÉRANT la résolution CA08 06 164 autorisant un mandat de services avec la firme Gestion J.C. Sigouin pour le remplacement temporaire de la titulaire du poste et ce, avec l'accord du syndicat;

CONSIDÉRANT la résolution CA08 06 159 demandant au ministre de la justice la nomination de madame Lise Duhamel à titre de percepteur des amendes pour la cour municipale locale de Mont-Tremblant créée par le décret 628-2005 en vertu des dispositions de l'article 322 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1);

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir en tout temps pendant les heures d'ouverture de la cour une personne qui puisse agir à titre de percepteur des amendes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de madame Mélissa Rochon à titre de commis temporaire à la cour municipale pour le Service du greffe, à compter du 15 septembre 2008 et selon les conditions de la convention collective en vigueur;

DE mettre fin au contrat de Gestion J.C. Sigouin, le 12 septembre 2008, soit après avis de 15 jours conformément au contrat;

DE demander au ministre de la Justice de désigner madame Mélissa Rochon à titre de perceptrice des amendes pour la cour municipale de la Ville en remplacement de madame Lise Duhamel à compter du 15 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 08 217 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2008 au montant de 118 045,32 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 218 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 15 372,05 $;

QUE l'engagement pour P.E.S. Canada soit financé par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 08 219 **9.1 Scellement de fissures - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au scellement de fissures sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises CPM Inc.	8 973,57 $
Scellements J.F. Inc	14 289,97 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Entreprises CPM Inc., pour procéder au scellement de fissures sur les chemins municipaux au montant de 8 973,57 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-625), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2008-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 220 **9.2 Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant - transport en commun**

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2008 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont-Tremblant suite à l'entente cadre intervenue le 7 avril 2003, entre la Ville de Mont-Tremblant et la Station Mont-Tremblant, société en commandite sur l'aménagement du complexe touristique - Versant Soleil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser que le dimanche 21 septembre prochain, de 9 à 18 heures, le transport en commun soit gratuit aux citoyens qui présenteront la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant afin de se rendre à la Station Mont Tremblant pour participer à la Journée du citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA08 08 221 **11.1 Plateaux sportifs des gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance**

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise des activités pour la population dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT QUE ces activités nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec mesdames Jo-Ann Vallée et Andrée Jolicoeur pour l'animation et la surveillance des plateaux sportifs dans le cadre de programmes d'activités offerts de septembre 2008 à mai 2009, pour un montant maximal de 10 000 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 08 222 **11.2 Convention avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - acquisition de documents**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a versé une subvention au montant de 77 900 $ à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer la convention à intervenir avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant l'acquisition de documents pour la Bibliothèque Samuel-Ouimet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 août 2008

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 25 août 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 25 août 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Madame Guylaine Prévost, directrice de la maison des jeunes**
  Elle demande une rencontre avec le conseil afin de faire le point sur la maison des jeunes et l'opération Nez Rouge.

CA08 08 223 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0441

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 septembre 2008

SÉANCE SPÉCIALE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **8 septembre 2008** à 19 h 31, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4 et maire suppléant
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Château Beauvallon - travaux d'aménagements intérieurs - attribution de contrat;
5. Entente de règlement hors cour - dossier CRT 205714;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil d'agglomération a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA08 09 224

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 09 225

4. Château Beauvallon - travaux d'aménagements intérieurs - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Travaux d'aménagements intérieurs (taxes incluses)
Construction de la Croisette inc.	391 391,81 $
Les Constructions J.P. Provost inc.	467 880,79 $
Construction Alary (CHA) inc.	764 220,19 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Construction de la Croisette inc. pour les travaux d'aménagements intérieurs du château Beauvallon, au montant de 391 391,81 $, taxes incluses, dont 275 635,11 $, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19, (projet 2008-96) et 115 756,70 $ payable par le surplus libre accumulé de la Ville de Mont-Tremblant (projet 2008-95), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par monsieur Jean-François Parent, architecte et la firme Génivar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 226

5. Entente de règlement hors cour - dossier CRT 205714

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régler le litige dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le maire et la greffière à signer la transaction intervenue dans le dossier de la Commission des relations du travail 205714.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 09 227

7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0154

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 septembre 2008

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 septembre 2008 19 h 37,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4 et maire suppléant
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 11 août 2008;

4. Règlement

4.1 Retiré;

4.2 Règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels - adoption du second projet de règlement;

5. Administration

5.1 Jumelage Mont-Tremblant / Châtel - création d'un comité;

5.2 Festi Jazz Mont-Tremblant - autorisations;

5.3 Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-003422-069;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er avril au 30 juin 2008;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 rue Trudel - réductions de largeur et profondeur d'un lot;

8.1.2 Montée du Curé-Labelle - augmentation de superficie d'un garage;

8.1.3 Chemin du Lac-Travers - réduction de largeur d'un lot;

8.1.4 Chemin des Franciscains - augmentation de superficie de déboisement;

8.1.5 Retiré;

8.1.6 299, rue Pinoteau - augmentation de superficie de déboisement;

8.1.7 Rue de Saint-Jovite - augmentation du nombre d'étages;

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 août 2008;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 août 2008;

8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 2 septembre 2008;

9. Travaux publics

9.1 Étangs aérés secteur Station Mont Tremblant - demande d'aide financière;

9.2 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Le Noël Magique de Mont-Tremblant 2008 - budget et programmation;

11.2 Programme de ski alpin et de planche à neige pour les enfants;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

15.1 Environnement-Mont-Tremblant - lettres du 28 juillet et 30 avril 2008.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM08 09 277

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture en retirant le point suivant :

- 8.1.5 Chemin Desmarais – augmentation de superficie de déboisement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 septembre 2008

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM08 09 278 **3.1 Séance du 11 août 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 août 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Retiré

CM08 09 279 **4.2 Règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels - adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM08 09 280 **5.1 Jumelage Mont-Tremblant / Châtel - création d'un comité**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un comité de jumelage pour faire connaître le programme, organiser des voyages à destination de Châtel et des activités pour accueillir leurs délégations;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été sollicitées par avis publics;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE créer le comité de jumelage en nommant les personnes suivantes pour un mandat se terminant le 7 septembre 2010 :

- Madame Danielle Duplessis
- Madame Maryan Fritz
- Madame Belfie Luce Giroux
- Madame Anne-Marie Jasmin
- Madame Johanne Régimbald
- Madame Thérèse Barrette, conseillère
- Madame Aline Robillard, directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 09 281 **5.2 Festi Jazz Mont-Tremblant - autorisations**

CONSIDÉRANT QUE la tenue du *Festi Jazz Mont-Tremblant,* prévu du 12 au 14 septembre prochain, nécessite une autorisation en vertu des règlements 53 concernant le bruit et A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite s'afficher à l'intersection est de la route 117 et de la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 13.2.2 17) du règlement de zonage (1999)-207 relativement à l'affichage hors site;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'évènement le *Festi Jazz Mont-Tremblant* et l'affichage à l'intersection est de la route 117 et de la rue de Saint-Jovite en conformité avec l'article 13.2.2 17) du règlement de zonage (1999)-207.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 09 282 **5.3 Entente de règlement hors cour - dossier 700-17-003422-069**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régler le litige dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le maire et la greffière à signer la transaction intervenue dans le dossier de la Cour Supérieure 700-17-003422-069.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM08 09 283 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2008 au montant de 237 200,44 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 09 284 **7.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er avril au 30 juin 2008**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er avril au 30 juin 2008.

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Rue Trudel - réductions de largeur et profondeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0076) vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 25 mètres et d'une profondeur moyenne de 21 mètres alors qu'elles devraient être respectivement de 50 et 45 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-074)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Montée du Curé-Labelle - augmentation de superficie d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0077) vise à autoriser la construction d'un garage annexé à un bâtiment principal dont la superficie est de 78,05 mètres carrés alors qu'elle ne devrait pas excéder 65 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-073)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin du Lac-Travers - réduction de largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0078) vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 44,94 mètres alors qu'il devrait être de 50 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-075)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Chemin des Franciscains - augmentation de superficie de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0079) vise à autoriser une superficie de déboisement d'un seul tenant de 4 985 mètres carrés et de déboisement total de 5 328 mètres carrés alors que les normes maximales sont respectivement de 900 et 1800 mètres carrés pour la construction d'un bâtiment communautaire et de terrains de tennis.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-067)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Retiré

8.1.6 299, rue Pinoteau - augmentation de superficie de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0081) vise à autoriser une superficie de déboisement d'un seul tenant de 1620,4 mètres carrés alors que la norme maximale est de 900 mètres carrés pour l'agrandissement d'un bâtiment principal.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-069)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue de Saint-Jovite - augmentation du nombre d'étages

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0082) vise à autoriser la construction d'un bâtiment de 3,5 étages alors qu'il ne devrait pas excéder 2,5 étages.

Le CCU recommande de reporter cette demande. (CV2008-084)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 09 285 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 20 août 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour des propriétés situées sur la montée du Curé-Labelle, sur la rue Trudel et sur le chemin du Lac-Travers pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 739, rue des Grands-Pins et au 585, rue Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 20 août 2008 portant les numéros CV2008-073 à CV2008-076 et CV2008-078.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 09 286 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 18 août 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour la propriété située au 299, rue Pinoteau et pour une propriété non construite sur le chemin des Franciscains, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées au 802, chemin des Skieurs et sur le chemin des Franciscains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 18 août 2008 portant les numéros CT2008-068 et CT2008-069;

D' entériner les recommandations du comité portant les numéros CT2008-066 et CT2008-067 en tenant compte des conditions qui y sont prévues mais conformément aux plans révisés en date du 21 août 2008 qui repositionnent le projet de façon à réduire les superficies de déboisement et l'impact visuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 09 287 **8.2.3 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 2 septembre 2008**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 182, rue de Saint-Jovite pour laquelle des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application du règlement 109-91 constituant un site du patrimoine pour les propriétés situées aux 895, rue Beattie et au 930 à 940, rue Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 2 septembre 2008 portant les numéros CV2008-081, CV2008-083 et CV2008-084.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM08 09 288 **9.1 Étangs aérés secteur Station Mont Tremblant - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QU' une demande de projet de recherche a été reçue de la firme Axor Experts-conseils afin d'évaluer l'efficacité d'un système de bioaugmentation (ajout de bactéries spécialisées) et de média de support aux étangs aérés du secteur Station Mont-Tremblant afin d'améliorer l'enlèvement de l'azote ammoniacal qui se déverse dans la rivière du Diable et que le Ministère des affaires municipales et des régions autorise les demandes d'aide financière pour ce projet de recherche;

CONSIDÉRANT QUE cette technologie permettrait de réduire les rejets d'azote ammoniacal des étangs aérés du secteur Village et de Station Mont Tremblant dans la rivière du Diable et ainsi mieux gérer les affluents municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec - Municipalités (PIQM) géré par le Ministère des affaires municipales et rurales (MAMR) pour l'étude d'un système de bioaugmentation de bactéries et de médias de support aux étangs aérés du secteur Station Mont Tremblant;

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 09 289 **9.2 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
MBN Construction	173 883,38 $
Levert Paysage	187 844,81 $
Les Entreprises Bernard Sigouin	196 445,62 $
Pavatech	207 179,81 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise MBN Construction, pour les travaux d'aménagements extérieurs du château Beauvallon, au montant de 173 883,38 $, taxes incluses, payable par le surplus réservé, (projet 2007-42), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme Groupe Rousseau-Lefebvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM08 09 290 **11.1 Le Noël Magique de Mont-Tremblant 2008 - budget et programmation**

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise, en collaboration avec d'autres organismes locaux, une fête de Noël pour les familles ayant des enfants âgés de 7 ans et moins;

CONSIDÉRANT QUE la fête se déroulera le samedi 6 décembre dans les salles Alphonse-Desjardins et des Arts où plusieurs activités seront offertes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration du Noël Magique de Mont-Tremblant et d'autoriser un budget d'opération de 9 600 $ appliqué aux postes budgétaires suivants :

Montant	Postes budgétaires
1 000 $	02-701-60-341
3 600 $	02-701-60-499
400 $	02-701-60-610
4 500 $	02-701-60-649
100 $	02-701-60-670

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 09 291 **11.2 Programme de ski alpin et de planche à neige pour les enfants**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partenaire depuis plusieurs années avec Station Mont Tremblant et Gray Rocks dans un programme de ski alpin et de planches à neige offert aux enfants résidents, de la maternelle à la 4e année;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription se fera à la fin du mois d'octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 25 000 $ pour le programme de ski alpin et de planche à neige 2008-2009 (poste budgétaire 02-701-60-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance suivante :

CM08 09 292 15.1 Environnement-Mont-Tremblant - lettres du 28 juillet et 30 avril 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Jacques Auger**
  Il commente la récente et importante couverture médiatique de la Ville suite à un article du journaliste Luc Lefebvre.

CM08 09 293 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0443

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 septembre 2008

SÉANCE ORIDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **22 septembre 2008** à 19 h 34, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4 et maire suppléant
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Madame Louise Royer, représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 25 août 2008;

3.2 Séance spéciale du 8 septembre 2008;

4. Règlement

4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 326 500 $ pour l'acquisition du poste de police - avis de motion;

5. Administration

5.1 Chevaliers de Colomb - vin d'honneur;

5.2 Fondation Palliacco des Sommets - concert bénéfice;

5.3 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - 8e Gala Excellence;

6. Ressources humaines

6.1 Activité de reconnaissance des employés et bénévoles;

6.2 Embauche d'un préposé temporaire à l'aréna et aux patinoires extérieures - Service de la culture et des loisirs;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2008;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Transport en commun des personnes - modifications de la tarification et des horaires - hiver 2008-2009;

9.2 Château Beauvallon - travaux supplémentaires - toiture;

9.3 Château Beauvallon - aménagements intérieurs - raccordement au réseau de fibre optique;

9.4 Garage municipal - aménagement de la cour arrière - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Poste de police - 380, rue Siméon - option d'achat;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 septembre 2008;

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - règlement 229-2008 - service de transport en commun intermunicipal.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA08 09 228 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 septembre 2008

3 Procès-verbaux

CA08 09 229 **3.1 Séance du 25 août 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 25 août 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 230 **3.2 Séance spéciale du 8 septembre 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 8 septembre 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA08 09 231 **4.1 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 326 500 $ pour l'acquisition du poste de police - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Doré à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 326 500 $ pour l'acquisition du poste de police.

5. Administration

CA08 09 232 **5.1 Chevaliers de Colomb - vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE le conseil 2377 des Chevaliers de Colomb sera l'hôte du congrès régional au mois d'octobre;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE contribuer, pour une somme de 250 $ (poste budgétaire 02-110-00-610), au vin d'honneur des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 233 **5.2 Fondation Palliacco des Sommets - concert bénéfice**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Palliacco des Sommets, organisme sans but lucratif ayant pour mission l'accompagnement à domicile des personnes en fin de vie et le support aux proches aidants, organise un concert bénéfice;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Réjean Doré et Jacques Saint-Louis soient autorisés à représenter la Ville au concert bénéfice de la Fondation Palliacco le dimanche 12 octobre 2008 à l'Église Sacré-Cœur-de-Jésus et d'acheter deux billets pour un montant total de 150 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 234 **5.3 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - 8e Gala Excellence**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère Thérèse Barrette et monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortin soient autorisés à représenter la Ville au 8e Gala Excellence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le samedi 8 novembre 2008 au Fairmont Tremblant et d'autoriser la trésorière à payer la somme de 457,17 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-339), pour participer à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 09 235 **6.1 Activité de reconnaissance des employés et bénévoles**

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus importante des organisations et qu'il y a lieu de reconnaître leur contribution;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail, qu'il soit bénévole ou rémunéré, s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération autorise la directrice générale à organiser une activité de reconnaissance des employés et des bénévoles le 11 décembre 2008 et d'autoriser un budget de 15 000 $ à cette fin (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 236 **6.2 Embauche d'un préposé temporaire à l'aréna et aux patinoires extérieures - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean-Denis Perreault à titre de préposé temporaire à l'aréna et aux patinoires extérieures pour le Service de la culture et des loisirs à compter du 14 octobre 2008 selon les conditions de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 09 237

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2008 au montant de 123 380,62 $;

QUE la facture de Centre de Téléphone Mobile soit payée par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 238

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 17 855,58 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 239

7.3 Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 juin 2008

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2008.

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 09 240

9.1 Transport en commun des personnes - modifications de la tarification et des horaires - hiver 2008-2009

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur le transport des personnes a procédé à l'analyse des trajets et horaires du transport en commun sur le territoire et recommande des modifications aux horaires des trajets « orange » et « vert »;

CONSIDÉRANT QUE la Commission recommande une modification de la tarification et une augmentation du coût du billet et des livrets vu l'augmentation des coûts des produits pétroliers;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires et de la nouvelle tarification au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU :

D' adopter l'horaire des trajets « orange » et « vert » pour la période du 13 décembre 2008 au 3 mai 2009 tels que recommandés;

D' accepter les augmentations à la tarification à compter du 1er janvier 2009 comme suit :

TARIFICATION		65 ans et plus*	Étudiant de 8 à 25 ans*	7 ans et moins
Chaque passage	2,25 $	1,75 $	1,75 $	Gratuit
Carte mensuelle	40 $	30 $	30 $	n\a
Livret de 10 billets	20 $	15 $	15 $	n\a

*Les personnes de 65 ans et plus et les étudiants doivent présenter une preuve d'identité avec photo ou une carte étudiante avec photo, selon le cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 241 **9.2 Château Beauvallon - travaux supplémentaires - toiture**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la toiture non prévus aux documents contractuels doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Travaux de réfection de la toiture (taxes incluses)
Construction de la Croisette inc.	21 446,25 $
Toitures Pro-tech	22 349,25 $
Toitures Nicolas Brunet	27 197,23 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' attribuer le contrat de réfection de la toiture du château Beauvallon à l'entreprise Les Constructions de la Croisette inc. et de verser, selon l'avenant de modification n° 1, un montant de 21 446,25 $, taxes incluses, payable par le surplus libre accumulé de la Ville de Mont-Tremblant, (projet 2008-95);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 242 **9.3 Château Beauvallon - aménagements intérieurs - raccordement au réseau de fibre optique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire relocaliser temporairement au château Beauvallon le personnel et les services occupant le bâtiment situé au 1145, rue de Saint-Jovite afin de procéder à la construction d'un nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de raccordement des postes de travail au réseau de fibre optique sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de soumission sur invitation pour ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Laurentides télécommunication	4 610,94 $
Technologie RST inc	4 975,53 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Laurentides télécommunication, pour le raccordement des postes de travail au réseau de fibre optique au montant de 4 610,94 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-96), et selon l'offre de service datée du 2 septembre 2008;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 09 243 **9.4 Garage municipal - aménagement de la cour arrière - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut procéder à l'aménagement d'une réserve de sable sur le site du garage municipal et que des travaux d'abattage d'arbres et d'essouchement sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de soumission sur invitation pour ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
RB Gauthier Excavation	15 802,50 $
Location Jean Miller	19 640,25 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise RB Gauthier Excavation, pour les travaux d'abattage d'arbres et d'essouchement nécessaire à l'aménagement de la réserve de sable au montant de 15 802,50 $, taxes incluses, payable par le règlement d'emprunt (2006)-A-05 (projet 2007-20), le tout selon l'offre de service datée du 8 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et Loisirs

12. Police

CA08 09 244 **12.1 Poste de police - 380, rue Siméon - option d'achat**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2004-493 autorisant la signature d'une entente de location avec option d'achat pour l'immeuble situé au 380, rue Siméon afin d'y installer le poste de police;

CONSIDÉRANT QUE le bail se termine le 30 septembre 2009 et que le bâtiment convient, pour les besoins futurs du service;

CONSIDÉRANT QUE le prix stipulé au bail pour l'option d'achat est représentatif de la juste valeur marchande de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'aviser les propriétaires de l'intention de la Ville de se prévaloir de l'option d'achat afin d'acquérir l'immeuble situé au 380, rue Siméon, au montant de 1 200 000 $, selon les termes et conditions prévus au bail enregistré le 2 juillet 2004 dans la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 11490077.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 22 septembre 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 22 septembre 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

CA08 09 245 **15. Acceptation de la correspondance**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - règlement 229-2008 - service de transport en commun intermunicipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

22 septembre 2008

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Louis-Charles Larouche, 540, rue Léonard**
  Il vient montrer au conseil une pièce de plomberie suite à un bris d'aqueduc.

CA08 09 246 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 50.

Pierre Pilon	Isabelle Grenier, OMA, avocate
Maire	Greffière

initiales du maire

0164

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 octobre 2008

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 octobre 2008 19 h 35,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 8 septembre 2008;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Autorisation d'événement - règlement 53;

5.2 Hydro-Québec - ligne de transport d'énergie - servitude;

5.3 Temple de la Renommée du ski - participation à une activité;

5.4 Club Rotary Mont-Tremblant - participation à une activité;

5.5 Nomination au comité de jumelage;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 410, 8e rang - empiètement en marge arrière;

8.1.2 723 - 725, rue Labelle - empiètement en marge avant;

8.1.3 Chemin des Cerfs (lot 2 803 957) - superficie de déboisement;

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 24 septembre 2008;

8.2.2 Comité pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 septembre 2008;

8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public;

8.4 Acceptation d'un plan image - Station Mont-Tremblant - chemin des Saisons;

8.5 Acceptation provisoire de travaux municipaux;

8.6 Modification à la résolution CM07 05 189;

9. Travaux publics

9.1 Demandes de municipalisation :

9.1.1 Chemin des Bois-Francs;

9.1.2 Chemin des Muses;

9.2 Engagement auprès du MDDEP :

9.2.1 Bouclage d'aqueduc rue Siméon;

9.2.2 Usine de traitement d'eau potable - secteur Village;

9.3 Retiré;

9.4 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Moore - attribution de contrat;

9.5 Mise en place d'éclairage - Impasse David - demande d'Hydro-Québec;

9.6 Achat de produits chimiques 2009 - mandat à l'UMQ;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Féerie des glaces 2009 - autorisation et entente.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM08 10 294 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture en retirant le point suivant :

- « 9.3 Usine de traitement d'eau potable - secteur Village - mandat de services professionnels ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 octobre 2008

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

- **Monsieur Pierre Morabito, représentant du comité de mobilisation au Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN)**

  Il distribue un tableau faisant état de conditions de travail dans d'autres villes et indique au conseil son intention de l'expliquer.

  Monsieur le maire l'informe que selon la procédure de tenue des séances du conseil, la présente période de questions est destinée aux points inscrits à l'ordre du jour mais qu'il pourra s'exprimer lors de la seconde période de questions.

CM08 10 295 **Suspension de la séance**

CONSIDÉRANT la persistance de monsieur Morabito à vouloir s'exprimer sur un point non inscrit à l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Pierre Pilon
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE suspendre la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 296 **Reprise de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU DE reprendre la séance. Il est 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal

CM08 10 297 **3.1 Séance du 8 septembre 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 septembre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CM08 10 298 **5.1 Autorisation d'événement - règlement 53**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue pour autoriser un feu d'artifice en vertu du règlement 53 concernant le bruit;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 octobre 2008

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'autoriser le feu d'artifice prévu à l'hôtel Quintessence le 18 octobre 2008 vers 21 h 30 selon la demande de madame Julie Lemay, déléguée commerciale de l'hôtel.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en matière de sécurité publique auprès des services de police et de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 299 **5.2 Hydro-Québec - ligne de transport d'énergie - servitudes**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une nouvelle ligne de distribution d'électricité et qu'à cette fin, Hydro-Québec a besoin d'obtenir des servitudes sur une propriété de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser la cession, par la Ville en faveur d'Hydro-Québec, d'une servitude pour l'implantation de la ligne de transport d'énergie électrique et d'une servitude de coupe sur le lot 3 647 398 du cadastre du Québec. La greffière est autorisée à signer une option pour ces servitudes tel que proposé par le projet 1402-012 et la description technique 17 429 préparée par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 300 **5.3 Temple de la Renommée du ski - participation à une activité**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Réjean Doré et sa conjointe soient autorisés à représenter la Ville au souper annuel du Temple de la Renommée du ski qui aura lieu le samedi 25 octobre 2008 au Pavillon du Mont Saint-Sauveur et d'acheter 2 billets au coût unitaire de 75 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 301 **5.4 Club Rotary Mont-Tremblant - participation à une activité**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon et monsieur le conseiller Vincent Perreault soient autorisés à représenter la Ville à la dégustation de vins et fromages au profit du Club Rotary qui aura lieu le samedi 22 novembre 2008 à la Base de plein air Mont-Tremblant et d'acheter 2 billets au coût unitaire de 70 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 302 **5.5 Nomination au comité de jumelage**

CONSIDÉRANT la résolution JUM-08-22 du comité de jumelage adoptée le 6 octobre 2008;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer madame Anne-Marie Jasmin, à titre de présidente du comité de jumelage Mont-Tremblant/Châtel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM08 10 303 **7.1 Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2008 au montant de 273 971,28 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 304 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 11 287,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 410, 8e rang - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-00083) vise à régulariser une situation existante où la marge arrière est de 7,41 mètres alors qu'elle devrait être de 10 mètres.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2008-089)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 723 - 725, rue Labelle - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-00084) vise à régulariser une situation existante où la marge arrière est de 0,81 mètre alors qu'elle devrait être de 3 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-088)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin des Cerfs (lot 2 803 957) - superficie de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-00085) vise à autoriser que 45 % de la superficie d'un terrain soit à l'état naturel alors que 65 % de celle-ci devrait l'être.

Le CCU recommande de reporter cette demande. (CT2008-075)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 10 305 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 24 septembre 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 723, 725, rue Labelle, 410, 8e rang pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 760 à 764 et 745 rue de Saint-Jovite, 585, rue Labelle et 582, rue Limoge ainsi que pour un terrain non construit situé sur la rue des Grands-Pins;

CONSIDÉRANT la demande modifiée déposée le 6 octobre 2008 pour la propriété du 760 à 764 rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT l'étude de dossiers relativement à la toponymie afin d'attribuer le toponyme « rue de L'Iris »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 24 septembre 2008 portant les numéros CV2008-088 à CV2008-090 et CV2008-092 à CV2008-098 et de reporter la décision sur la recommandation du CCU pour le numéro CV2008-091, afin d'obtenir une entente entre les deux locataires concernant les enseignes de leurs commerces respectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 306 **8.2.2 Comité pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 22 septembre 2008**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin des Cerfs pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 5100, Montée Ryan, 105, chemin des Cerfs ainsi que pour un terrain non construit situé sur le chemin des Cerfs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 22 septembre 2008 portant les numéros CT2008-073 à CT2008-76.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 307 **8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public**

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont demandé une occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

QU' une autorisation d'occupation permanente du domaine public soit accordée aux propriétaires suivants, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées :

Demandeur	Objet
128989 Canada inc. 597, rue de Saint-Jovite	Installation d'une affiche pour le commerce
Station Mont Tremblant 3057 chemin de la Chapelle	Installation d'équipements mécaniques dans le bâtiment du réservoir d'eau potable et installer une conduite d'eau dans une partie de l'emprise du chemin de la Chapelle

D' inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68;

QUE la demande d'occupation permanente du domaine public du 613, rue de Saint-Jovite soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 308 **8.4 Acceptation d'un plan image - Station Mont-Tremblant - chemin des Saisons**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée est à l'effet d'accepter un plan image modifiant le chemin des Saisons afin de réduire sa longueur et prévoyant la construction de 6 bâtiments multifamiliaux développés en projet intégré;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte la majorité des objectifs et critères du PIIA applicable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le plan image du projet de la Station Mont Tremblant modifiant le chemin des Saisons tel que montré sur un plan réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, portant le numéro 16023, minute 12190, et daté du 18 août 2008;

QUE la contribution pour fins de parcs soit effectuée conformément au plan directeur des parcs et sentiers, si applicable, et que la balance soit versée en argent.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 309 **8.5 Acceptation provisoire de travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur des projets ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux suivants :

Travaux	Conditions de retour des garanties
G7 Développement inc. phase VI Construction du chemin Cochrane – niveau I	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie du niveau II à l'exception d'un montant de 63 670 $ représentant les coûts pour les déficiences et les travaux à compléter mentionnés au rapport du Service des travaux publics en date du 27 août 2008
6027377 Canada inc. Sommet-du-Lac Prolongement du chemin des Skieurs et construction du chemin des Sources - niveau II	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner après réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux
Station Mont Tremblant - Versant Soleil Entente spécifique pour le chemin Ouest du noyau central sans les réseaux d'aqueduc et d'égout - niveau I et II	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien
Station Mont Tremblant - Versant Soleil Entente spécifique pour le chemin Ouest du noyau central avec les réseaux d'aqueduc et d'égout à l'extérieur de l'emprise - niveau I	
Station Mont Tremblant - Versant Soleil Entente spécifique pour le chemin Ouest du noyau central avec les réseaux d'aqueduc et d'égout à l'intérieur de l'emprise - niveau I	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 310 **8.6 Modification à la résolution CM07 05 189**

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU de supprimer la troisième condition relative à la garantie financière exigée par la résolution CM07 05 189, entérinant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant numéro CV2007-058 et concernant un projet d'agrandissement au 348, rue de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

9.1 Demandes de municipalisation

CM08 10 311 **9.1.1 Chemin des Bois-Francs**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin des Bois-Francs a formulé une requête à l'effet de céder le chemin à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est conforme à la politique de municipalisation de chemins prévue au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire, Espace Tremblant inc., pour la municipalisation du chemin des Bois-Francs, soit le lot 7A-5-1 du Canton de Clyde, à la condition de recevoir un projet d'acte notarié et un plan d'implantation du chemin démontrant que toutes les infrastructures sont situées à l'intérieur de l'emprise et, sous réserve, d'obtenir cession de toutes servitudes d'empiètement et de drainage pouvant être requises. Tous les frais relatifs à la cession sont à la charge du cédant. Que le service des travaux publics soit autorisé à entretenir la voie privée avant la signature des documents pertinents sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 312 **9.1.2 Chemin des Muses**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du chemin des Muses ont formulé une requête à l'effet de céder le chemin à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est conforme à la politique de municipalisation de chemins prévue au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec les propriétaires pour la municipalisation du chemin des Muses, soit les lots 427-12 et 427-13 du Canton de Salaberry, à la condition de recevoir un projet d'acte notarié et un plan d'implantation du chemin démontrant que toutes les infrastructures sont situées à l'intérieur de l'emprise et, sous réserve, d'obtenir cession de toutes servitudes d'empiètement et de drainage pouvant être requises. Tous les frais relatifs à la cession sont à la charge des cédants. Que le service des travaux publics soit autorisé à entretenir la voie privée avant la signature des documents pertinents sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Engagement auprès du MDDEP

CM08 10 313 **9.2.1 Bouclage d'aqueduc rue Siméon**

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM08 06 201 autorisait le directeur du Service des travaux publics à déposer une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Siméon afin de boucler cette partie du réseau;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2 de la demande d'autorisation exige un engagement de la municipalité de transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDEP, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux de bouclage d'aqueduc - rue Siméon avec l'autorisation accordée, lorsque ceux-ci seront achevés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 314

9.2.2 Usine de traitement d'eau potable - secteur Village

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM07 10 363 mandatait la firme Axor Experts-Conseils inc. pour préparer et déposer une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) pour la mise en place d'un système de filtration à son usine de traitement d'eau potable du secteur Village;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2 de la demande d'autorisation exige un engagement de la municipalité de transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDEP, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux relatifs à l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village avec l'autorisation accordée, lorsque ceux-ci seront achevés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CM08 10 315

9.4 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Moore - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement et à l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Moore pour les saisons hivernales 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation et que monsieur Pierre Picard, soumissionnaire unique, présente l'offre suivante :

Soumissionnaire	Saisons	Montant (taxes incluses)
Pierre Picard	2008-2009	21 446,25 $
	2009-2010	21 446,25 $
	2010-2011	21 446,25 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de monsieur Pierre Picard pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Moore, conformément aux documents d'appel d'offres (poste budgétaire 02-701-31-520).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 316 **9.5 Mise en place d'éclairage - Impasse David - demande d'Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux incluant la construction d'une nouvelle rue nommée Impasse David, le promoteur doit procéder à la mise en place d'un éclairage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec a conclu une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un promoteur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place de 2 lumières de rue de 100 watts hps sur l'Impasse David situées à l'intersection de la rue Émond (sur le poteau Z7C1Y) et au rond-point (sur le poteau X8X1E);

DE verser la somme de 144 $ (avant taxes) par unité à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières, (poste budgétaire 02 340 00 521), montant qui sera facturé par la suite au promoteur;

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération pour les 2 lumières additionnels dont les frais d'électricité mensuels sont présentement fixés à 3,97 $/lumière et la location à 1,12 $/poteau, avant taxes (poste budgétaire 02 340 00 681) et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519). Les frais réellement encourus par la Ville seront facturés au promoteur, jusqu'à ce que la rue soit cédée officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 10 317 **9.6 Achat de produits chimiques 2009 - mandat à l'UMQ**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT l'UMQ propose des achats regroupés à ses membres d'année en année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la Ville mandate l'UMQ, dans le cadre d'achats regroupés, pour la préparation des appels d'offres et l'attribution de contrats d'approvisionnement en hydroxyde de sodium pour une période de 2 ans, et en coagulants, PASS 100 et sulfate d'aluminium liquide pour un an. La Ville s'engage à respecter les termes des contrats attribués par l'UMQ, le cas échéant, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu. Elle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la ville avant taxes tel que fixé dans le cahier des charges pertinent. La Ville pourra se retirer

d'un ou des achats regroupés en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions, une résolution en ce sens.

Le directeur des travaux publics est mandaté pour représenter la Ville dans le cadre de ces achats, pour remplir les fiches techniques appropriées et recevoir toutes les informations pertinentes de la part de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM08 10 318 **11.1 Féérie des glaces 2009 - autorisation et entente**

CONSIDÉRANT la proposition reçue en regard de la tenue d'une première édition de la Féérie des glaces 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe à l'organisation d'événements spéciaux au profit de sa communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'une entente relative à la 1ère édition de la Féérie des glaces, du 20 février au 8 mars 2009, sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant de même que le versement d'une somme de 25 000 $ à partir du surplus libre accumulé;

D' autoriser l'événement et l'utilisation de certains parcs et lieux publics en vertu des règlements 53 sur le bruit et A-15 relatif à la paix publique selon la programmation préliminaire suggérée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Concernant la négociation de la convention collective des employés cols blancs et cols bleus et suite à leur présence en début de séance, monsieur le maire Pierre Pilon intervient afin de préciser que la Ville ne négociera pas en public la convention avec ses employés et que, bien qu'aucune entente n'est intervenue à ce jour, les parties se sont rencontrés environ 22 fois dans le but d'en venir à la conclusion d'une nouvelle convention.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 octobre 2008

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Luc Trottier, terrain rue Coupal (zone VA-28)**
Il demande pourquoi les règles relatives au lotissement ont changées depuis la rencontre porte ouverte avec les citoyens tenue dans le cadre de la refonte et ce, en regard de la superficie de terrain nécessaire pour qu'un logement puisse être construit au sous-sol.

CM08 10 319 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0452

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

27 octobre 2008

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **27 octobre 2008** à 19 h 37, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Madame Louise Royer, représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 22 septembre 2008;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Services juridiques - Cour municipale;

5.2 Demandes d'assistance financière - programme conjoint de protection civile;

6. Ressources humaines

6.1 Nomination de 2 sergents de patrouille;

6.2 Nomination de 2 policiers réguliers;

6.3 Embauche de 2 répartiteurs temporaires;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Office municipal d'habitation - budget 2008;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Fourniture d'abrasifs et tamisage 2008-2009 - attribution de contrat;

9.2 Location des bâtiments modulaires du 1145, rue du Saint-Jovite;

9.3 Service de transport en commun - attribution de contrat;

9.4 Garage municipal - travaux de dynamitage - rejet de soumissions;

9.5 Aménagement du château Beauvallon - mandats de services professionnels - surveillance des travaux;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

27 octobre 2008

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Achat d'un photocopieur;
12.2 Association des centres d'urgence 911 du Québec - vin d'honneur;
12.3 Acquisition d'une tente de présentation;
12.4 Acquisition d'un système de roues à remorque;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 octobre 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA08 10 247 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3 Procès-verbal

CA08 10 248 **3.1 Séance du 22 septembre 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

27 octobre 2008

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 22 septembre 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA08 10 249 **5.1 Services juridiques - Cour municipale**

CONSIDÉRANT QUE la firme Dubé Guyot, avocats, représente la Ville de Mont-Tremblant en vertu des résolutions CA06 01 020 et CA08 01 006 devant la cour municipale;

CONSIDÉRANT QU' il est parfois nécessaire de faire appel à une autre firme pour remplacer le procureur lors de séances afin d'éviter les conflits d'intérêt dans certains dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer la firme Dunton Rainville et Me Carl-Eric Therrien responsable du dossier, pour agir à titre de procureur substitut devant la cour municipale selon les honoraires suivants :

- pour les séances d'une durée de moins de 2 heures : 461 $
- pour les séances d'une durée de plus de 2 heures : 620 $

Ces honoraires couvrent tous les frais, déplacements et actes nécessaires à la préparation et à la présentation des causes devant la Cour, dont l'analyse des dossiers, la préparation de pièces de procédure, la représentation, les rencontres ou conversations téléphoniques avec les témoins et les divers intervenants municipaux ou judiciaires. Ils excluent les appels ainsi que les dossiers requérant une argumentation écrite de nature constitutionnelle. Le tarif horaire applicable dans ces cas ne pourra cependant pas excéder 160 $, selon le taux en vigueur pour l'avocat agissant au dossier.

La présente résolution remplace toute résolution antérieure portant sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 250 **5.2 Demandes d'assistance financière - programme conjoint de protection civile**

CONSIDÉRANT QUE le Programme conjoint de protection civile (PCPC) a pour mandat d'encourager tous les niveaux de gouvernement dans leurs efforts pour améliorer et accroître leur capacité d'intervention d'urgence au moyen de divers projets de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant souhaite améliorer sa capacité d'intervention en matière de sécurité civile en faisant l'acquisition d'un logiciel de gestion de mesures d'urgence et par l'acquisition d'un bateau de sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE l'assistance financière pourrait représenter 50 % du coût d'acquisition des projets respectivement évalués à 21 600 $ et 86 394 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur adjoint du Service de police et le directeur du Service de sécurité incendie à déposer respectivement une demande d'assistance financière dans le cadre du PCPC pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de mesures d'urgence et pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage et à signer les engagements nécessaires dans le cadre du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 10 251

6.1 Nomination de 2 sergents de patrouille

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Sonia Lavoie et de monsieur Frédéric Deroy à titre de sergent de patrouille à compter du 28 octobre 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 252

6.2 Nomination de 2 policiers réguliers

CONSIDÉRANT la nomination de 2 policiers réguliers à la fonction de sergent-patrouilleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de messieurs Maxime Gravel et Kaven Roy, à titre de policiers réguliers à compter du 28 octobre 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 253

6.3 Embauche de 2 répartiteurs temporaires

CONSIDÉRANT le départ de madame Maude Paquette;

CONSIDÉRANT le manque d'effectif pour assurer le bon fonctionnement du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Michèle Bujold et de monsieur Frédérick Tessier à titre de répartiteurs temporaires - préposés au module d'information policière (MIP) à compter du 28 octobre 2008 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 10 254 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2008 au montant de 342 015,98 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 255 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 37 024,86 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 256 **7.3 Office municipal d'habitation - budget 2008**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) a déposé son budget 2008 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du budget 2008 de l'OMH totalisant la somme de 150 548 $;

Que la Ville contribue à l'OMH pour la somme de 15 055 $ (poste budgétaire 02-520-00-963) soit 10 % du déficit anticipé, lequel montant sera payable en 2 versements égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 10 257 **9.1 Fourniture d'abrasifs et tamisage 2008-2009 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de matériel pour l'entretien hivernal des rues pour l'année 2008-2009;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'évaluation des coûts de transports des différentes sources d'approvisionnement en utilisant les tarifs de camionnage en vrac ou les prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

- Environ 9 500 tonnes de pierre ou gravier concassé 0-¼

Soumissionnaires	Prix / tonne pierre/gravier (taxes incluses)	Prix / tonne pierre/gravier (taxes et transport inclus)
Location Jean Miller	7,85 $	10,11 $
Excavation Claude Boivin	8,00 $	11,70 $
ABC Rive Nord	14,11 $	22,15 $

- Environ 600 tonnes de pierre à glace 5 mm à 10 mm

Soumissionnaires	Prix / tonne (taxes incluses)	Prix / tonne (taxes et transport inclus)
Location Jean Miller	15,52 $	17,78 $
Excavation Claude Boivin	15,75 $	18,00 $
ABC Rive Nord	14,11 $	22,15 $

- Location d'un tamiseur et d'un chargeur

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
ABC Rive Nord	165,00 $/ heure
Paysagiste Northland	170,00 $/ heure
Excavation Claude Boivin	225,00 $/ heure
Location Jean Miller	249,45 $/ heure

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter, conformément aux documents d'appels d'offres, les plus basses soumissions conformes comme suit :

- Location Jean Miller au montant de 74 575 $, taxes incluses, pour la fourniture d'environ 9 500 tonnes de pierre ou gravier concassé 0-¼ (poste budgétaire 02-330-00-621);

- Location Jean Miller au montant de 9 312 $, taxes incluses, pour la fourniture d'environ 600 tonnes de pierre à glace 5 mm à 10 mm (poste budgétaire 02-330-00-621);

- ABC Rive Nord pour la location d'un tamiseur et d'un chargeur pour une période approximative cumulée de 70 heures à un taux horaire de 165 $, taxes incluses, pour un budget maximum de 11 550 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-330-00-622).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 258 **9.2 Location des bâtiments modulaires du 1145, rue de Saint-Jovite**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location des bâtiments modulaires annexés à l'hôtel de ville du 1145 rue de Saint-Jovite prend fin le 30 novembre 2008;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prolonger le contrat de location pour une période additionnelle d'un mois, période à laquelle le déménagement des employés est prévu;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise AMB a confirmé au Service des travaux publics qu'elle prolongerait le contrat de location aux mêmes conditions soit 2 100 $ pour la période du 1er au 31 décembre 2008, et que les frais de démantèlement à la fin de la location sont de 8 500 $;

CONSIDÉRANT QUE le démantèlement des bâtiments modulaires est difficilement réalisable durant la période hivernale et qu'un délai additionnel est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

DE prolonger le contrat de location des bâtiments modulaires annexés au 1145, rue de Saint-Jovite pour la période du 1er au 31 décembre 2008 et d'autoriser le paiement d'une somme de 11 964,75 $, taxes incluses, pour le démantèlement (poste budgétaire 02-130-00-511);

D' autoriser un délai maximal de 90 jours, soit jusqu'au 31 mars 2009 à l'entreprise AMB pour procéder au démantèlement des bâtiments modulaires, étant donné la période hivernale, et ce, sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 259 **9.3 Service de transport en commun - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de continuer à répondre concrètement aux préoccupations du milieu concernant les déplacements des différentes clientèles locales entre les lieux de résidence, les centres d'intérêt et d'activités communautaires et les lieux de travail situés dans le secteur centre-ville, du Village et de la Station Mont Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics avait procédé à un appel d'offres public à l'automne 2006, pour la fourniture du service de transport en commun et qu'une seule soumission avait été reçue;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions CA06 11 296 et CA07 06 165, le conseil d'agglomération a accepté la soumission de l'entreprise Galland;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose actuellement d'une somme de 92 326 $ pour la réalisation de certains projets d'immobilisation en transport en commun dans le cadre du programme d'aide gouvernementale aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Galland a proposé en option dans sa soumission, des véhicules neufs de type NOVABUS LFS équipés avec moteur diésel à faibles émissions polluantes et que cette proposition a été révisée par lettre le 13 février 2008;

CONSIDÉRANT les dispositions du second alinéa de l'article 48.19 de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., chapitre T-12);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Galland Mont-Tremblant de modifier le contrat de service de transport en commun des personnes selon les documents d'appels d'offre de 2006, par la fourniture de véhicules neufs de type NOVABUS LFS équipés avec moteur diésel à faibles émissions polluantes, pour une période débutant à la mise en service des nouveaux véhicules et se terminant le 31 décembre 2012 avec une clause de renouvellement de 5 années supplémentaires, aux taux proposés par lettre du 13 février 2008 soit une indexation annuelle des taux selon l'I.P.C. (moyenne annuelle de l'année précédente pour la province de Québec), ceux-ci ne pouvant cependant pas excéder les taux horaires suivants (poste budgétaire 02-370-00-497) :

TAUX HORAIRE (taxes en sus)	**Autobus 1 Nova diesel 2007**	**Autobus 2 Nova diesel 2007**	**Autobus 3 Véhicule de soutien**
Pour l'année 2008	76,00 $	76,00 $	71,34 $
Pour l'année 2009	77,90 $	77,90 $	73,48 $
Pour l'année 2010	79,85 $	79,85 $	75,32 $
Pour l'année 2011	81,84 $	81,84 $	77,20 $
Pour l'année 2012	83,89 $	83,89 $	79,13 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 260 **9.4 Garage municipal - travaux de dynamitage - rejet de soumissions**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à l'aménagement d'une réserve d'abrasifs et de fondants au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de dynamitage sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix sur invitation pour ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Prix (taxes incluses)**
Dynamitage Ritchie	75 852,00 $
R. Durand forage et dynamitage	78 019,20 $

CONSIDÉRANT QUE les prix proposés dépassent largement le budget disponible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE n'accepter aucune des soumissions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare que par souci de transparence, étant donné que son fils est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA08 10 261 **9.5 Aménagement du château Beauvallon - mandats de services professionnels - surveillance des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire relocaliser temporairement au château Beauvallon le personnel et les services occupant le bâtiment situé au 1145, rue de Saint-Jovite afin de procéder à la construction d'un nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagements intérieurs seront nécessaires au château Beauvallon;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics n'a pas les ressources nécessaires pour effectuer la surveillance de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce, les firmes ont déjà eu un mandat par la résolution CA08 05 140;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE mandater la firme J.F. Parent, architecte au montant de 6 208,13 $ taxes incluses, et la firme d'ingénieurs-conseils Génivar à taux horaire jusqu'à un maximum de 5 200 $, taxes incluses, afin d'assurer la surveillance des travaux d'aménagements intérieurs du château Beauvallon, le tout payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-96).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

10. Environnement

11. Culture et Loisirs

12. Police

CA08 10 262 **12.1 Achat d'un photocopieur**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police désire acquérir un photocopieur couleur;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été effectué pour ce projet auprès de 2 fournisseurs et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Modèle	Option achat-location 60 mois Paiement mensuel (taxes en sus)	Valeur achat fin du contrat (taxes en sus)	Achat comptant (taxes en sus)	Coût entretien
Juteau Ruel Inc.	CANON Image Runner C2550i	137 $ (total 8 220 $ plus taxes)	10 $	6 448 $	Noir 0,012 $ Couleur 0,10 $ Couleur 11 x 17 : 0,20 $
Xérox Canada Ltée	XEROX WorkCentre 7232	167 $ (total 10 020 $ plus taxes)	0 $	8 295 $	Noir 0,012 $ Couleur 0,11 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Juteau Ruel Inc., pour l'achat d'un photocopieur de type Canon Image Runner C2550i (poste budgétaire 22-210-00-727), conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 263 **12.2 Association des centres d'urgence 911 du Québec - vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE Mont-Tremblant sera l'hôte du congrès de l'Association des centres d'urgence 911 du Québec (ACUQ), les 6 et 7 novembre prochains au Grand Lodge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'offrir le vin d'honneur, pour un montant maximum de 600 $ (poste budgétaire 02-210-00-610), lors du congrès de l'ACUQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 264 **12.3 Acquisition d'une tente de présentation**

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer une bonne visibilité lors de différents événements, il y a lieu d'acquérir une tente aux toits et murs identifiant le Service de police;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à deux fournisseurs, soit :

Soumissionnaires	Coûts (taxes en sus)
Impact Instant Canopy	2 860,00 $
Publicité Vision-Air	3 531,60 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour l'acquisition d'une tente à 4 côtés avec armature en aluminium et drapeau télescopique à Impact Instant Canopy pour la somme de 2 860 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-210-00-725), conformément à l'offre du 2 octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 10 265 **12.4 Acquisition d'un système de roues à remorque**

CONSIDÉRANT QU' il convient d'acquérir un système de skis et de roues à remorque pour traîneau pour le transport de victimes lors d'accidents;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à deux fournisseurs, soit :

Soumissionnaires	**Coûts (taxes en sus)**
Défi Sport Marine	2 042,90 $
Fibres de verre Abitibi	1 665,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'acquérir un système de skis et roues à remorque avec suspension indépendante de *Fibres de verre Abitibi* pour la somme de 1 665 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-210-00-725), transport inclus, conformément à l'offre du 1er octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 27 octobre 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 27 octobre 2008 conformément à l'article 13 du *règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*.

15 Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

27 octobre 2008

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 10 266

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 57.

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0177

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

6 novembre 2008

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **6 novembre 2008** à 16 h 05, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absent : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Règlement (2008)-100 concernant le plan d'urbanisme - avis de motion;
5. Règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats - avis de motion;
6. Règlement (2008)-102 concernant le zonage - avis de motion;
7. Règlement (2008)-103 concernant le lotissement - avis de motion;
8. Règlement (2008)-104 concernant la construction - avis de motion;
9. Règlement (2008)-105 concernant les plans d'aménagement d'ensemble - avis de motion;
10. Règlement (2008)-106 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale - avis de motion;
11. Règlement (2008)-107 concernant les usages conditionnels - avis de motion;
12. Règlement (2008)-108 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme - avis de motion;
13. Règlement (2008)-109 concernant la contribution pour fins de parcs - avis de motion;
14. Deuxième période de questions;
15. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

6 novembre 2008

CM08 11 320 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM08 11 321 **4. Règlement (2008)-100 concernant le plan d'urbanisme - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-100 concernant le plan d'urbanisme.

Les élus ont reçu copie du texte du règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

CM08 11 322 **5. Règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats.

Les élus ont reçu copie du texte du règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

CM08 11 323 **6. Règlement (2008)-102 concernant le zonage - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-102 concernant le zonage.

Les élus ont reçu copie du texte du règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

CM08 11 324 **7. Règlement (2008)-103 concernant le lotissement - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-103 concernant le lotissement.

Les élus ont reçu copie du texte du règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

CM08 11 325 **8. Règlement (2008)-104 concernant la construction - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-104 concernant la construction.

Les élus ont reçu copie du texte du règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

CM08 11 326 **9. Règlement (2008)-105 concernant les plans d'aménagement d'ensemble - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-105 concernant les plans d'aménagement d'ensemble.

Les élus ont reçu copie du texte du règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

CM08 11 327 **10. Règlement (2008)-106 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-106 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les élus ont reçu copie du texte du règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

CM08 11 328 **11. Règlement (2008)-107 concernant les usages conditionnels - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-107 concernant les usages conditionnels.

CM08 11 329 **12. Règlement (2008)-108 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Meilleur à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-108 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Les élus ont reçu copie du texte du règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

CM08 11 330 **13. Règlement (2008)-109 concernant la contribution pour fins de parcs - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-109 concernant la contribution pour fins de parcs.

Les élus ont reçu copie du texte du règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

14. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM08 11 331 **15. Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE la séance spéciale soit levée. Il est 16 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0180

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 novembre 2008

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 novembre 2008 19 h 39,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 14 octobre 2008;

3.2 Séance spéciale du 6 novembre 2008;

4. Règlements

4.1 Règlement (2008)-100 concernant le plan d'urbanisme - adoption;

4.2 Règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats - adoption;

4.3 Règlement (2008)-102 concernant le zonage - adoption;

4.4 Règlement (2008)-103 concernant le lotissement - adoption;

4.5 Règlement (2008)-104 concernant la construction - adoption;

4.6 Règlement (2008)-105 concernant les plans d'aménagement d'ensemble - adoption;

4.7 Règlement (2008)-106 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale - adoption;

4.8 Règlement (2008)-107 concernant les usages conditionnels - adoption;

4.9 Règlement (2008)-108 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme - adoption;

4.10 Règlement (2008)-109 concernant la contribution pour fins de parcs - adoption;

4.11 Règlement (2008)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - avis de motion;

4.12 Règlement (2008)-114 abrogeant le règlement (2003)-59 de contrôle intérimaire - avis de motion;

5. Administration

5.1 Nomination du maire suppléant;

5.2 Programme Hydro-Québec «Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER»;

5.3 Les 24 h Tremblant - participation;

5.4 Centre d'études collégiales à Mont-Tremblant - souper gastronomique du Club Richelieu;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 470, chemin du Lac-Mercier - réduction de la distance entre deux bâtiments;

8.1.2 Chemin Desmarais (des Skieurs) - superficie de déboisement;

8.1.3 750, chemin Paquette - largeur d'un lot;

8.1.4 Route 117 - angle d'une intersection, rayon inférieur dans une intersection, distance entre deux intersections et distance entre une rue et un cours d'eau;

8.1.5 182, rue de Saint-Jovite - nombre d'étages à un complexe hôtelier;

8.2 Recommandatation des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunions du 22 octobre et du 4 novembre 2008;

8.2.2 Comité pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunions des 20 et 27 octobre 2008;

8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public;

8.4 Acceptation d'un plan image - Provigo ltée - route 117;

8.5 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report;

8.6 Entente cadre - projet *Manitou*;

8.7 Entente cadre - projet *Le Franceschini*;

8.8 Remplacement d'un photocopieur - Service de l'urbanisme;

8.9 Accès d'urgence - G7 Développement Inc. - phase 9;

8.10 Demande d'exemption de cases de stationnement - Hôtel Mont-Tremblant;

8.11 Nomination de fonctionnaires pour l'application de la réglementation;

9. Travaux publics

9.1 Château Beauvallon - éclairage extérieur - achat des lampadaires - attribution de contrat;

9.2 Usine de traitement d'eau potable - secteur Village - mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection;

9.3 Construction de la piste de ski de fond - boucle C - travaux supplémentaires;

9.4 Demande de municipalisation :

9.4.1 Chemins Bellevue et de l'Aventure;

9.4.2 Chemins des Entailles et de la Goutterelle;

9.4.3 Partie de la rue Alcide-Forget;

9.5 Municipalisation d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire - partie de la rue Lavigne;

9.6 Château Beauvallon - aménagements intérieurs - travaux supplémentaires;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 novembre 2008

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Subvention - Centre de ski de fond Mont-Tremblant;

11.2 Jeux du Canada été 2013 - engagements de la Ville;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

15.1 MRC des Laurentides - règlement 230-2008 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables découlant de la variation du prix du carburant Diesel;

15.2 Mesdames Chouka Latreille et Stéphanie St-Louis - pétition pour une pelouse synthétique au terrain de football;

15.3 Commission de la représentation électorale du Québec - décision relative à la division du territoire en districts électoraux.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM08 11 332 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

- **Monsieur Luc Trottier**
  Il sollicite une contribution financière pour l'équipe de son fils qui participe aux 24 h Tremblant.

3. Procès-verbaux

CM08 11 333 **3.1 Séance du 14 octobre 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 novembre 2008

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 octobre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 334 **3.2 Séance spéciale du 6 novembre 2008**

La greffière fait lecture du procès-verbal.

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 6 novembre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM08 11 335 **4.1 Règlement (2008)-100 concernant le plan d'urbanisme - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-100 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 336 **4.2 Règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-101 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 337 **4.3 Règlement (2008)-102 concernant le zonage - adoption**

La greffière informe les membres du conseil que les annexes ont été renumérotées suite à l'avis de motion.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-102 CONCERNANT LE ZONAGE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 338 **4.4 Règlement (2008)-103 concernant le lotissement - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-103 CONCERNANT LE LOTISSEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 339 **4.5 Règlement (2008)-104 concernant la construction - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-104 CONCERNANT LA CONSTRUCTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 340

4.6 Règlement (2008)-105 concernant les plans d'aménagement d'ensemble - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-105 CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 341

4.7 Règlement (2008)-106 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-106 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 342

4.8 Règlement (2008)-107 concernant les usages conditionnels - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Fortin à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-107 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 343

4.9 Règlement (2008)-108 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Yvon Meilleur à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-108 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 344

4.10 Règlement (2008)-109 concernant la contribution pour fins de parcs - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance spéciale du conseil du 6 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2008)-109 CONCERNANT LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 345

4.11 Règlement (2008)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

CM08 11 346

4.12 Règlement (2008)-114 abrogeant le règlement (2003)-59 de contrôle intérimaire - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2008)-114 abrogeant le règlement (2003)-59 de contrôle intérimaire.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 novembre 2008

5. Administration

CM08 11 347

5.1 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'« en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller André David soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et aussi comme substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides à partir du 10 novembre 2008 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 348

5.2 Programme Hydro-Québec « Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER »

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente pour l'obtention de données nominatives des clients d'Hydro-Québec en relation avec le programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser l'adjointe administrative à la direction générale et la greffière à signer le contrat et l'entente de confidentialité avec Hydro-Québec afin d'obtenir les données nominatives et de désigner mesdames Christine Dugas et Ginette Lespérance pour la manipulation de ces données.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 349

5.3 Les 24 h Tremblant - participation

CONSIDÉRANT QUE l'événement Les 24 h Tremblant organise une levée de fonds sous forme de marathon de ski afin de recueillir des sommes au profit des enfants malades dont la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau, la Fondation des sénateurs d'Ottawa et la Fondation Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE contribuer aux 24 h Tremblant par l'attribution d'une somme de 4 000 $ afin de permettre la mise sur pied d'une équipe représentant la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville délègue la directrice générale adjointe pour constituer cette équipe (poste budgétaire 02-622-00-341)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 350 **5.4 Centre d'études collégiales à Mont-Tremblant - souper gastronomique du Club Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend poursuivre son active participation à l'établissement d'un Centre d'études collégiales sur son territoire et que le Club Richelieu organise un souper gastronomique au profit du Centre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite accorder de l'aide à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette, monsieur le maire Pierre Pilon et messieurs les conseillers Jean-Pierre Fortin, Vincent Perreault et Réjean Doré soient autorisés à représenter la Ville au souper gastronomique du Club Richelieu Mont-Tremblant au profit du Centre d'études collégiales, qui aura lieu le samedi 29 novembre 2008 à l'Hôtel du Lac et de verser 375 $ pour l'achat de 5 billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM08 11 351 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2008 au montant de 75 594,42 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 470, chemin du Lac-Mercier - réduction de la distance entre deux bâtiments

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-00094) vise à autoriser une distance de 1,85 mètre entre le bâtiment principal et une construction accessoire alors que la distance devrait être d'au moins 2 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-079)

Questions du public : Aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin Desmarais (des Skieurs) - superficie de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-00080) vise à autoriser que la superficie de déboisement soit de 2 068,2 mètres carrés au lieu de 900 mètres carrées.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CT2008-088)

Questions du public : Aucune question n'est posée.

8.1.3 750, chemin Paquette - largeur d'un lot

Cette demande (2008-DM-00092) vise à autoriser qu'un lot soit d'une largeur de 21,08 mètres alors que le règlement exige 50 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-099)

Questions du public : Aucune question n'est posée.

8.1.4 Route 117 - angle d'une intersection, rayon inférieur dans une intersection, distance entre deux intersections et distance entre une rue et un cours d'eau

Cette demande (2008-DM-00093), afin de permettre la construction de 2 rues collectrices, vise à autoriser :

- des angles d'intersection de 124 degrés et de 13 minutes alors que, selon le règlement, les angles doivent être de 70 à 110 degrés;
- une intersection située sur le côté extérieur d'un rayon projeté de 57,5 mètres alors que 120 mètres sont exigés;
- que 2 intersections soient aménagées avec une distance de 68,53 mètres entre elles alors que le règlement exige 120 mètres;
- qu'une rue projetée soit construite à une distance de 24,87 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux alors que le règlement exige une distance de 45 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CV2008-101)

Question du public : Aucune question n'est posée.

8.1.5 182, rue de Saint-Jovite - nombre d'étages à un complexe hôtelier

Cette demande (2008-DM-00082) vise à autoriser la construction d'un complexe hôtelier sur 3 ½ étages alors que 2 ½ étages sont autorisés.

Le CCU recommande au conseil d'accepter à certaines conditions cette demande. (CV2008-109)

Question du public : Aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 11 352 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunions du 22 octobre et du 4 novembre 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 750, chemin Paquette ainsi que sur des terrains non construits sur la rue de Saint-Jovite (182) et de la Route 117 pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 963, 655 et 764, rue de Saint-Jovite, ainsi que pour un terrain non construit sur la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses aux procès-verbaux du 22 octobre et du 4 novembre 2008 portant les numéros CV2008-099 à CV2008-101, CV2008-104 à CV2008-106 et CV2008-108 à CV2008-109.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 353 **8.2.2 Comité pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunions des 20 et 27 octobre 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure pour le 470, chemin du Lac-Mercier ainsi que le terrain situé sur le chemin Desmarais (des Skieurs) pour lesquelles une consultation publique a eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour un bâtiment situé à la base de la Station Mont-Tremblant ainsi que les terrains non construits situés sur le chemin de la Réserve et sur le chemin Desmarais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses aux procès-verbaux des 20 et 27 octobre 2008 portant les numéros CT2008-079, CT2008-82, CT2008-83, CT2008-087 et CT2008-088.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 354 **8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public**

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont demandé une occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

QU' une autorisation d'occupation permanente du domaine public soit accordée aux propriétaires suivants, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées :

Demandeur	Objet
Association de Villégiature Tremblant	Installer un système d'irrigation en partie dans l'emprise de certaines rues publiques
La Samaritaine de Mont-Tremblant **120, chemin de Brébeuf**	Faire un rond point au bout d'une entrée charretière sur un terrain appartenant à la Ville

D' inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 355 **8.4 Acceptation d'un plan image - Provigo ltée - Route 117**

CONSIDÉRANT QU' une demande, datée du 6 octobre 2008, a été déposée par la firme Daniel Arbour & associés dans un document intitulé « Demande d'approbation d'un plan image PROVIGO LTÉE »;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet d'accepter un plan image montrant l'ouverture de deux nouvelles rues et un terrain voué à un usage commercial soit, un marché d'alimentation;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est situé sur la route 117 où le règlement de lotissement (1999)-208 est applicable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET IL EST RÉSOLU :

D' accepter le projet de plan image de Provigo ltée;

QUE la contribution pour fins de parcs soit effectuée conformément au plan directeur des parcs et sentiers et que la balance si applicable, soit versée en argent. L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

QUE le promoteur soit informé que l'implantation du bâtiment projeté ainsi que ses stationnements doivent être conformes à la réglementation applicable lors de la demande de permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 356 **8.5 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - entente de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, comprenant un projet de lotissement sur le lot 4 285 905;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire a déposé, le 10 octobre 2008, une demande d'opération cadastrale préparée par l'arpenteur-géomètre monsieur Guy Barbe, en date du 29 septembre 2008, portant les numéros de dossier 08-441 et de minute 17 500;

CONSIDÉRANT QU' un lot identifié au plan de cadastre doit faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espace naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande et autorise la conclusion d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour le futur lot 4 285 905 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 357 **8.6 Entente cadre - projet *Manitou***

ATTENDU QU' une entente est intervenue entre la Ville et Golf Manitou Inc., le 24 août 2001 fixant les conditions d'aménagement du golf Manitou en bordure du chemin Clément;

ATTENDU QUE la compagnie 6226981 Canada Inc. a déposé, le 27 mars 2007, un projet de construction d'un complexe hôtelier comportant notamment, un hôtel et des bâtiments, le tout en complément au golf existant;

ATTENDU QUE la Ville a autorisé, par la résolution CM07 05 194 adoptée le 14 mai 2007, le projet à certaines conditions;

ATTENDU QUE la Ville a pour objectif d'améliorer et de promouvoir la vie communautaire de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET IL EST RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente cadre avec le promoteur 6226981 Canada Inc. concernant le projet *Manitou*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 358 **8.7 Entente cadre - projet *Le Franceschini***

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le 11 août 2008 un plan stratégique de développement durable, tel qu'il appert de la résolution CM08 08 254 faisant état de sa préoccupation pour un développement touristique durable, à l'échelle humaine, soucieux de son environnement naturel et maîtrisé au profit de toute la communauté;

ATTENDU QUE le promoteur a représenté à la Ville un projet immobilier d'Hôtel-Spa de 275 chambres et suites hôtelières réparties à l'intérieur d'un bâtiment principal et de pavillons et comprenant l'aménagement d'un spa d'envergure de 2 000 m^2;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un potentiel économique de première importance et qu'il y a lieu de concerter les efforts pour que sa mise en valeur puisse contribuer de manière optimale à la création d'emploi et au développement de la région dans une perspective de respect de la réglementation applicable et de l'intérêt public dont notamment les préoccupations pour la qualité de vie, l'environnement, le calme et la sécurité, l'esthétique architecturale et paysagère, la circulation et le transport;

ATTENDU QUE la réalisation du projet implique des travaux d'infrastructures, d'équipements et d'ouvrages sur la propriété municipale, sur la propriété du promoteur et sur la propriété de tiers pour limiter l'impact environnemental du projet;

ATTENDU QUE la ville considère que la renaturalisation d'une partie des terrains du Domaine Franceschini constitue un gain environnemental important;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET IL EST RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente cadre avec le promoteur concernant le projet *Le Franceschini*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 359 **8.8 Remplacement d'un photocopieur - Service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme doit remplacer un photocopieur devenu désuet pour répondre aux besoins actuels;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition auprès de 2 fournisseurs, soit les compagnies Juteau Ruel inc. et Xerox Canada Ltée;

CONSIDÉRANT QUE seule la soumission de Juteau Ruel inc. est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de la compagnie Juteau Ruel inc., datée du 24 octobre 2008, pour la location, pendant 60 mois, d'un photocopieur de type Canon IR 4580i, au montant semi-annuel de 1 889,52 $, taxes incluses (02-610-00-679), auquel s'ajoute le programme d'entretien qui est fixé à 0,01 $ la copie noire et blanche et 0,10 $ la copie couleur (cartouches d'encre incluses) (02-610-00-527). La directrice du Service de l'urbanisme est autorisée à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 360 **8.9 Accès d'urgence - G7 Développement Inc. - phase 9**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a demandé au promoteur de faire un accès d'urgence afin de desservir une partie de son projet dans le cadre de l'acceptation de la phase 9;

CONSIDÉRANT QU' il serait plus avantageux de déplacer l'accès d'urgence vers un chemin forestier existant;

CONSIDÉRANT QU' il est important de conserver une possibilité d'étendre le réseau routier vers les propriétés voisines et de respecter le réseau routier projeté apparaissant au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU :

DE supprimer la deuxième condition relative à l'accès d'urgence de la phase 9 du projet G7 Développement inc. tel qu'exigé par la résolution CM07 06 222, entérinant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du territoire de la Ville de Mont-Tremblant numéro CT2007-039, et de rajouter les deux conditions suivantes :

QUE l'emprise d'une future rue reliant la phase 9 du projet et la limite est de la propriété donnant accès à la propriété de monsieur Wells soit cédée à la Ville avant de cadastrer les terrains de la phase 9;

QUE l'accès d'urgence proposé apparaissant sur le plan préparé par Projet Paysage en date du 23 mai 2008 soit accepté à la condition que la pente, à l'intersection du chemin du Lac Mercier, soit corrigée à 5% sur une longueur d'environ 15 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 361 **8.10 Demande d'exemption de cases de stationnement - Hôtel Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du permis de rénovation de l'hôtel, il est nécessaire d'obtenir cinq cases de stationnement de plus;

CONSIDÉRANT QUE la règlementation d'urbanisme permet de ne pas créer ces cases moyennant un paiement de 1 000 $ par case manquante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU d'accepter la demande d'exemption de cinq cases de stationnement pour l'Hôtel Mont-Tremblant au 1 900, chemin du Village, à la condition de recevoir le paiement d'une somme de 5 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 362 **8.11 Nomination de fonctionnaires pour l'application de la réglementation**

CONSIDÉRANT les dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption séance tenante des divers règlements dans le cadre de la refonte des instruments d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE les inspecteurs et le personnel cadre du Service de l'urbanisme soient nommés fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application de la réglementation d'urbanisme selon les formalités et pouvoirs prévus par les règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM08 11 363 **9.1 Château Beauvallon - éclairage extérieur - achat des lampadaires - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'éclairage dans le stationnement du château Beauvallon;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de 5 lampadaires et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Lumen inc.	18 376,05 $
Westburne Électricité	18 607,44 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Lumen inc., pour la fourniture et la livraison de 5 lampadaires requis pour la mise en place d'éclairage dans le stationnement du château Beauvallon, au montant de 18 376,05 $, taxes incluses, payable par le surplus réservé (projet 2007-42).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 364 **9.2 Usine de traitement d'eau potable - secteur Village - mandat de services professionnels en ingénierie - comité de sélection**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels en ingénierie reliée à la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour la mise en place d'un système de filtration à son usine de traitement d'eau potable du secteur Village;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant les règles d'adjudication du contrat, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics et de former un comité de sélection pour les fins décrites en préambule, composé de messieurs Éric Ayotte, Claude Girard et Benoit Labrosse, et de la greffière ou de la greffière adjointe agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 365 **9.3 Construction de la piste de ski de fond - boucle C - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Multiservices M.D. inc. exécute les travaux de construction d'une nouvelle piste de ski de fond afin de relier le pont Jackrabbit au domaine St-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Multiservices M.D. inc., selon l'avenant de modification n° 3, pour un montant de 21 233,75 $, taxes incluses, dont 5 863,62 $ payable par le poste 02-701-50-535 et 15 370,13 $ payable par le fonds de parcs, projet (2007-77), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Demande de municipalisation

CM08 11 366 **9.4.1 Chemins Bellevue et de l'Aventure**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des chemins Bellevue et de l'Aventure a formulé une requête à l'effet de céder les chemins à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les chemins Bellevue et de l'Aventure sont conformes à la politique de municipalisation de chemins prévue au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est favorable à signer l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire des chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire, 4234316 CANADA inc, concernant la municipalisation des chemins des Bellevue et de l'Aventure, soit les lots 3770865, 3770866, 3770867, 3770868 et 3770869 du cadastre du Québec, la présente étant conditionnelle au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville. Tous les frais relatifs à la cession sont à la charge du cédant. Que le service des travaux publics soit autorisé à entretenir la voie privée avant la signature des documents pertinents sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 367 **9.4.2 Chemins des Entailles et de la Goutterelle**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des chemins des Entailles et de la Goutterelle a formulé une requête à l'effet de céder les chemins à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les chemins des Entailles et de la Goutterelle sont conformes à la politique de municipalisation de chemins prévue au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est favorable à signer l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire des chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire, « Les Sommets du Mont-Tremblant », concernant la municipalisation des chemins des Entailles et de la Goutterelle, soit les lots 3801211, 3978625 et 3978657 du cadastre du Québec, la présente étant conditionnelle au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville. Tous les frais relatifs à la cession sont à la charge du cédant. Que le service des travaux publics soit autorisé à entretenir la voie privée avant la signature des documents pertinents sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 368 **9.4.3 Partie de la rue Alcide-Forget**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du prolongement de la rue Alcide-Forget a formulé une requête à l'effet de céder la partie de rue à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue Alcide-Forget est conforme à la politique de municipalisation de chemins prévue au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est favorable à signer l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire de la partie de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire, Claude Forget inc., concernant la municipalisation d'une partie de la rue Alcide-Forget, soit le lot 3844045 du cadastre du Québec, la présente étant conditionnelle au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville. Tous les frais relatifs à la cession sont à la charge du cédant. Que le service des travaux publics soit autorisé à entretenir la voie privée avant la signature des documents pertinents sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de la transaction à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 369 **9.5 Municipalisation d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire - partie de la rue Lavigne**

CONSIDÉRANT la réalisation de travaux dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux afin de procéder aux prolongements des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie privée de la rue Lavigne;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur, 393-1561 Canada inc représenté par monsieur Marcel Sarrasin, à l'effet de céder à la Ville ces réseaux;

CONSIDÉRANT la Ville de Mont-Tremblant favorable à signer l'acte de cession et de servitude à intervenir avec le propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude à intervenir concernant la cession des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire se retrouvant sur la partie privé de la rue Lavigne, soit sur une partie du lot 2802708 du cadastre du Québec, la présente étant conditionnelle au respect de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec la Ville. Tous les frais relatifs à la cession sont à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 370 **9.6 Château Beauvallon - aménagements intérieurs - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Constructions de la Croisette inc. exécute les travaux d'aménagements intérieurs du château Beauvallon en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Constructions de la Croisette inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 2, un montant de 5 014,43 $, taxes incluses, payable par le surplus libre accumulé (projet 2008-95) à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM08 11 371 **11.1 Subvention - Centre de ski de fond Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ski de fond Mont-Tremblant a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la saison débute en décembre et que des travaux d'entretien des sentiers doivent être entrepris maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de subvention et de services avec Ski de fond Mont-Tremblant pour la saison hivernale 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 11 372 **11.2 Jeux du Canada été 2013 - engagements de la Ville**

CONSIDÉRANT la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de Blainville à s'engager au nom des Laurentides à titre de municipalité hôtesse à tenir les Jeux conformément aux modalités, conditions, droits et obligations définies par le Conseil des Jeux du Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'une des obligations est d'assumer tout déficit de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les villes partenaires doivent appuyer la Ville de Blainville dans l'atteinte de ses obligations;

CONDIDÉRANT QUE le comité d'évaluation technique du Conseil des Jeux du Canada, suite à sa visite du 9 juillet dernier, confirme l'acceptation du site;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités partenaires pourront éventuellement siéger à la Société des Jeux du Canada 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' être partenaire du comité organisateur pour l'organisation des compétitions d'aviron et de natation en eaux libres;

D' être maître d'œuvre de l'aménagement du site de compétition;

DE participer au déficit budgétaire, s'il y a lieu, en ce qui a trait aux dépenses en immobilisations attribuées à la ville de Mont-Tremblant pour une somme qui ne devra pas excéder 58 700,25 $;

QUE ces engagements soient conditionnels à l'octroi de l'édition 2013 des Jeux du Canada à la région des Laurentides et à l'obtention de soutien financier gouvernemental.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

CM08 11 373 **15. Correspondance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - règlement 230-2008 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables découlant de la variation du prix du carburant Diesel;

15.2 Mesdames Chouka Latreille et Stéphanie St-Louis - pétition pour une pelouse synthétique au terrain de football;

15.3 Commission de la représentation électorale du Québec - décision relative à la division du territoire en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le maire, Pierre Pilon, souligne l'excellent travail du personnel municipal pour le dégagement des rues obstruées par les arbres lors de la récente panne d'électricité.

18. Deuxième période de questions

- **Monsieur Patrick O'Hara**

Il indique que, par le biais de leurs associations de lacs, certaines personnes âgées habitant en bordure des lacs, lui ont fait part avoir vécue difficilement la récente panne d'électricité et demande au maire ce que l'organisation de la sécurité civile municipale prévoit dans ces cas. Il souligne qu'il y a lieu de féliciter les citoyens bénévoles pour leur entraide mutuelle.

- **Monsieur Jan Philips Douglas, 810 rang 8**

Il demande une présence policière accrue en raison de la vitesse des véhicules provenant ou à destination de St-Faustin-Lac-carré et Lac-Supérieur, surtout en début et fin de journée de travail.

- **Monsieur Dominique Piché, Triathlon Mont-Tremblant**

Il présente au maire une plaque souvenir et remercie le conseil pour la participation de la Ville à la cinquième édition précisant que l'utilisation du circuit Mont-Tremblant a été très appréciée.

- **Monsieur Luc Trottier**

Il demande où est la rue Alcide Forget.

Il s'enquit de l'échéancier du conseil pour réaliser le projet de gazon synthétique au terrain de football indiquant qu'il s'agit d'une nécessité.

- **Monsieur Louis-Charles Larouche, 540, rue Léonard**

Il indique avoir remis du cannabis aux policiers et informe le conseil d'une situation.

- **Monsieur Michel Champagne - lac Gauthier**

Il demande quelle est la décision de la Commission de la représentation électorale du Québec en regard des districts électoraux (15.4).

- **Monsieur Mathieu Laverdure, propriétaire du Moulin Rouge**

Il indique au conseil sa déception relativement au traitement du changement de logo qu'il a effectué sans demande de permis sur son enseigne et en appel à la tolérance lorsque les gens font des améliorations.

Il appui la demande de tapis synthétique au terrain de football et déplore que le projet ait été joint à celui de la piscine pour fins d'obtention d'une subvention étant donné les délais pouvant être engendrés par l'autre projet.

CM08 11 374

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0464
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

24 novembre 2008

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **24 novembre 2008** à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 27 octobre 2008;

4. Règlement

5. Administration

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un commis de bureau temporaire - Service des finances;

6.2 Mandat de service - Service des finances;

6.3 Assurance collective - adjudication du contrat;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2007;

7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget révisé 2008;

7.5 Radiation de montants de taxes d'affaires et de factures diverses;

7.6 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis 2008;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Construction d'un garage municipal - acceptation finale;

9.2 Jardinières suspendues 2009 - attribution de contrat;

9.3 Aménagement paysager 2009 - attribution de contrat;

9.4 Transport en commun - renouvellement de contrats;

9.5 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats;

9.6 Vente d'actifs municipaux - attribution de contrat;

9.7 Déménagement des bureaux de l'hôtel de Ville - attribution de contrat;

9.8 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux - attribution de contrat;

9.9 Réfection de la toiture plate de l'aréna - acceptation finale des travaux;

9.10 Aménagement du deuxième étage de la caserne - acceptation provisoire des travaux;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

12.1 Système de transmission de données à large bande - adjudication de contrat;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 24 novembre 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA08 11 267

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3 Procès-verbal

CA08 11 268 **3.1 Séance du 27 octobre 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 27 octobre 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

6. Ressources humaines

CA08 11 269 **6.1 Embauche d'un commis de bureau temporaire - Service des finances**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de madame Nathalie Caron à titre de commis de bureau temporaire pour le Service des finances en raison d'un surcroît de travail et ce, à compter du 25 novembre jusqu'au 23 décembre 2008 selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 270 **6.2 Mandat de service - Service des finances**

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU de s'adjoindre les services de la firme Accountemps durant l'absence de la trésorière adjointe et d'entériner ce mandat de service à partir du 27 octobre 2008 au taux horaire de 28 $, plus taxes applicables, lequel est renouvelable sur une base hebdomadaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 271 **6.3 Assurance collective - adjudication du contrat**

CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe AGA Inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la Ville de Mont-Tremblant dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie et Laurentides;

CONSIDÉRANT QU' une seule compagnie a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximale de 60 mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA et la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Fortin
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;

QUE le contrat soit pour une durée maximale de 60 mois, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que sa mise en vigueur soit effective le 1er janvier 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 avril 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin du contrat (maximum 60 mois);

D' autoriser la Ville de Saint-Georges à adjuger pour la Ville de Mont-Tremblant le contrat indiqué ci-dessus selon les dispositions de la Loi;

QUE les taux et les primes pour chacune des protections soient ceux pour les 16 premiers mois du contrat selon les tableaux déposés par AGA;

QU' il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 11 272

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2008 au montant de 222 076,98 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 273

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 39 074,48 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 274

7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2007

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris note des états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 tels que vérifiés par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver les états financiers vérifiés de l'OMH de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 275 **7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget révisé 2008**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Tremblant a déposé un budget révisé 2008 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du budget révisé 2008 de l'OMH de Mont-Tremblant totalisant la somme de 185 805 $;

QUE la Ville contribue à l'OMH de Mont-Tremblant pour une somme additionnelle de 3 565 $ (poste budgétaire 02-520-00-971) soit 10 % du déficit anticipé moins le montant de 15 015 $ déjà versé, lequel montant est payable immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 276 **7.5 Radiation de montants de taxes d'affaires et de factures diverses**

CONSIDÉRANT QUE des sommes impayées, provisionnées au complet et prescrites figurent aux comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Meilleur
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE soient radiées les taxes d'affaires et les factures diverses (capital, intérêts et pénalités) décrites dans la liste du 30 octobre 2008 dont les totaux respectifs sont de 91 739,69 $ et de 12 899,03 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 277 **7.6 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis 2008**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant a déposé sa demande de versement dans le cadre du programme accès-logis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération accepte la demande et autorise le versement au programme accès-logis d'une somme de 8 758,92 $, pour l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA08 11 278

9.1 Construction d'un garage municipal - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du garage municipal ont été réalisés par l'entreprise Construction Cogela inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'acceptation provisoire par résolution CA07 11 287;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU de procéder à l'acceptation finale des travaux concernant la construction du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 279

9.2 Jardinières suspendues 2009 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat des jardinières suspendues pour la saison estivale 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Levert Paysage	7 368,36 $
Les Serres Arundel	7 368,36 $
Les serres Fleuribelle enr.	10 361,93 $

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont soumis le même prix et que l'entreprise Les Serres Arundel possède un permis d'affaires sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT les dispositions des alinéas 6 b) et c) de l'article 7 de l'annexe A du *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville* stipulant que la priorité est donnée au fournisseur qui a son permis d'affaires sur le territoire de la Ville lorsque plusieurs fournisseurs responsables offrent un bien ou un service à qualité et à prix égaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Serres Arundel, au montant de 7 368,36 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la fourniture et la livraison des jardinières suspendues pour la saison estivale 2009, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 280 **9.3 Aménagement paysager 2009 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat des différents végétaux devant composer l'aménagement paysager de la Ville pour la saison estivale 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Levert Paysage	9 967,39 $
Les Serres Arundel	11 867,87 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Levert Paysage au montant de 9 967,39 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la fourniture des végétaux devant composer l'aménagement paysager pour la saison estivale 2009, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 281 **9.4 Transport en commun - renouvellement de contrats**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler les protocoles d'entente qui arrivent à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU de renouveler avec la Chambre de commerce de Mont-Tremblant, le protocole d'entente pour la gestion du service de transport en commun au taux de 15 % du revenu net des passagers de l'année 2008, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009, ainsi que le protocole d'entente du service de publicité pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 282 **9.5 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats**

CONSIDÉRANT QUE le terme des membres nommés sur la Commission sur le transport des personnes prend fin le 31 décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU de renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2009 comme suit :

- Monsieur Luc Brisebois, conseiller;
- Monsieur Jean Grégoire, maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;
- Le directeur du Service des travaux publics;
- Le directeur général de la Chambre de commerce;
- Madame Susan Champagne, membre et présidente;
- Monsieur Richard Boivin, membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA08 11 283 **9.6 Vente d'actifs municipaux - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder à la vente au plus offrant de certains équipements usagés et véhicules municipaux et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU de procéder à la vente des équipements usagés et véhicules appartenant à la municipalité et d'accepter les offres des soumissionnaires comme suit :

Équipement	Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Camion 6 roues - 1991	Malidan Inc.	1 980,95 $
Rétrocaveuse - 1989	Garage David Inc.	6 208,13 $
Niveleuse - 1985	Malidan Inc.	7 360,57 $
Pick up - 1994	Malidan Inc.	250,58 $
Camion citerne incendie - 1980	Automobiles S. Therrien Inc.	1 274,31 $
Lot de ferraille	Carl Riverain	1 410,94 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CA08 11 284 **9.7 Déménagement des bureaux de l'hôtel de Ville - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire relocaliser temporairement au château Beauvallon le personnel et les services occupant le bâtiment situé au 1145, rue de St-Jovite afin de procéder à la construction d'un nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déménagement des bureaux et des effets du personnel du 1145, rue de St-Jovite et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Déménagement La Capitale	14 154,53 $
Installe-Tech	15 351,00 $
Déménagement Universel	20 723,85 $
Le Clan Panneton 1993 inc.	27 337,20 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Déménagement La Capitale, au montant de 14 154,53 $, taxes incluses (projet 2008-96), pour le déménagement des bureaux et des effets du personnel du 1145, rue de St-Jovite, le tout conformément aux documents d'appel d'offres, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA08 11 285

9.8 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2007 à un appel d'offres public pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Multiservices MD avait été mandatée par la résolution CA07 12 312;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit également procéder au déneigement de cinq abribus se trouvant sur le réseau de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2008 à une demande de prix pour le déneigement de cinq abribus se trouvant sur le réseau de transport en commun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU de mandater l'entreprise Multiservices MD, au montant de 33 212,25 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-XXX-XX-495), pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, de la passerelle du ruisseau Clair et des cinq abribus pour la période du 15 octobre 2008 au 15 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CA08 11 286 **9.9 Réfection de la toiture plate de l'aréna - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Revêtement d'Aluminium Trans-Canada Enr. 140012 Canada Inc a exécuté les travaux de réfection de la toiture plate de l'aréna en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 1 % au montant de 1 575,40 $, plus taxes (poste budgétaire 55-136-09-000), à l'entreprise Revêtement d'Aluminium Trans-Canada Enr. 140012 Canada Inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 11 287 **9.10 Aménagement du deuxième étage de la caserne - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'aménagement du deuxième étage de la caserne située au 1250, chemin du Village afin de répondre aux besoins du Service de sécurité incendie et d'installer un centre de relève pour le service 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les constructions Benoit Barbe inc, a exécuté les travaux généraux en conformité avec les documents préparés par la firme Jean-François Parent & associés, architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 9 % au montant de 7 684,47 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-09-00), à l'entreprise Les constructions Benoit Barbe inc, à laquelle une retenue contractuelle de 1 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et Loisirs

12. Police

CA08 11 288 **12.1 Système de transmission de données à large bande - adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de transmission de données à large bande pour les véhicules de police;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue :

Soumissionnaires	Fourniture, installation, intégration et mise en service (avant taxes)	Mensualités pour 36 mois		
		Utilisation de 30 Mo de bande passante par véhicule	Accès au réseau par véhicule	Support technique et l'entretien par véhicule
Bell Mobilité	34 406,11 $	25 $	9,70 $	15 $
Telus	Pas de soumission			
Rogers	Pas de soumission			

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Réjean Doré

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de transmission de données à large bande à Bell Mobilité inc. pour un montant de 34 406,11 $, plus taxes, (projet (2008)-98 11 331,45 $, poste budgétaire 02-210-00-454 4 874,66 $, 02-210-00-414 18 200 $) et une mensualité de 49,70 $, plus taxes, par véhicule (02-21000-331) et ce, pour une période de 36 mois, conformément à l'offre de service du 14 novembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 24 novembre 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 24 novembre 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

24 novembre 2008

15 Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Pascal de Bellefeuille, chambre de Commerce**
  Remerciements pour le renouvellement des contrats.

CA08 11 289 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 47.

Pierre Pilon	Isabelle Grenier, OMA, avocate
Maire	Greffière

initiales du maire

0202

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 décembre 2008

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 décembre 2008** à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7

Absence : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 10 novembre 2008;

4. Règlement

4.1 Règlement (2008)-114 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 - adoption;

5. Administration

5.1 Projet de pavage de la piste cyclable du P'tit Train du Nord dans le secteur de Labelle à St-Faustin - Lac-Carré;

5.2 Lieu des séances du conseil municipal 2009;

5.3 Désistements - dossier Les entreprises Heafey-Legault Inc.;

5.4 Station Mont Tremblant - approbation du calendrier des événements hiver 2008-2009;

5.5 Projet de construction du Cégep - mandat de services professionnels;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Annulations des soldes résiduaires d'emprunts approuvés non effectués;

7.4 Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt;

7.5 Acceptation du rapport financier de l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2007 et des rapports du vérificateur externe;

7.6 Affectation du surplus non affecté;

7.7 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique des demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Rue Labelle - réduction de la profondeur d'un lot;

8.1.2 121, rue Franceschini - empiètement en marge avant - réduction de l'espace naturel;

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme :

8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 19 novembre 2008;

8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 17 novembre 2008;

8.3 Demande de dérogation mineure 2008-DM-0097 - 121, rue Franceschini;

8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report;

8.5 Acceptations provisoires de travaux municipaux;

8.6 Autorisation d'affichage - Opération Nez Rouge;

8.7 Retiré;

9. Travaux publics

9.1 Réfection du quai du lac Tremblant - acceptation finale des travaux;

9.2 Édifice du 142, rue du Couvent :

9.2.1 Remplacement de la structure de la toiture - attribution de contrat;

9.2.2 Remplacement de la membrane de la toiture - attribution de contrat;

9.3 Demandes à Hydro-Québec - ajout d'éclairage;

9.4 Aménagement de trottoirs 2008 - acceptation provisoire des travaux;

9.5 Pavage 2007 - acceptation finale des travaux;

9.6 Demandes de municipalisation de rues;

9.7 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation provisoire - Phase I;

9.8 Achat de produits chimiques 2009 - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Mandat de services professionnels en scénographie - attribution de contrat;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 8 décembre 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CM08 12 375 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant le point suivant :

- 8.7 Demande de cession d'une partie de l'emprise de la rue Éthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

- **Madame Micheline Emond**
  Elle demande des informations et une rencontre avec le maire concernant le point 5.5.

3. Procès-verbal

CM08 12 376 **3.1 Séance du 10 novembre 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 novembre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM08 12 377 **4.1 Règlement (2008)-114 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (2003)-59 - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU que le conseil adopte le RÈGLEMENT (2008)-114 ABROGEANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (2003)-59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA08 12 378 **5.1 Projet de pavage de la piste cyclable du P'tit Train du Nord dans le secteur de Labelle à St-Faustin - Lac-Carré**

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable du P'tit Train du Nord, considérée comme Route Verte, est un attrait touristique important pour notre région comprenant Labelle, La Conception, Mont-Tremblant, Lac-Supérieur et St-Faustin - Lac-Carré;

CONSIDÉRANT QUE la pose d'un revêtement bitumeux serait un atout additionnel à ce circuit à vocation touristique;

CONSIDÉRANT QU' une subvention équivalant à 50% de la valeur des travaux pourrait être obtenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage, avec ses partenaires des autres municipalités à poursuivre l'étude de ce dossier et à le faire progresser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 379 **5.2 Lieu des séances du conseil municipal 2009**

CONSIDÉRANT la relocalisation temporaire de certains services municipaux dont le greffe et la trésorerie ainsi que l'indisponibilité de la salle des délibérations du conseil au 1145 rue de Saint-Jovite étant donné la démolition du bâtiment prévue début 2009 en vue de sa reconstruction;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 4 du *Règlement (2000)-01 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Mont-Tremblant*, le conseil peut siéger à tout autre lieu qu'il désigne par résolution;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions des articles 86 et 98 de la *Loi sur les cités et villes*, les bureaux du greffier et du trésorier doivent être établis au lieu où se tiennent les séances du conseil ou à toute autre place fixée par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal siège à la salle des loisirs au 144, rue du Couvent à partir de la première séance de l'année 2009 et jusqu'à ce que la salle prévue pour les délibérations du conseil dans le nouvel hôtel de ville soit disponible;

QUE les bureaux de la greffière et de la trésorière soient établis au 5100, montée Ryan à partir du 1er janvier 2009 et jusqu'à ce qu'ils soient aménagés dans les locaux du nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 380 **5.3 Désistements - dossier Les entreprises Heafey-Legault Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Entreprises Heafey-Legault inc. a institué devant la Cour Supérieure une requête en mandamus contre l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Jovite et qu'un jugement a été rendu le 25 juin 1992 accueillant cette requête;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est pourvu en appel de cette décision devant la Cour d'appel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie juge maintenant approprié de renoncer à tous les droits résultant de ce jugement et de se désister de la requête en mandamus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document relatif au désistement de la Ville de Mont-Tremblant de son inscription en appel et en vue d'accepter les désistements de Les Entreprises Heafey-Legault inc. de la requête en mandamus et du jugement de la Cour supérieure, le tout sans frais, dans les dossiers 700-05-002019-911 et 500-09-001378-926.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 381 **5.4 Station Mont Tremblant - approbation du calendrier des événements hiver 2008-2009**

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant a déposé son calendrier des événements pour la saison hiver 2008-2009;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 53 concernant le bruit sur le territoire de la ville, il y a lieu d'autoriser ces événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les événements prévus à la Station Mont Tremblant pour la saison hiver 2008-2009 selon le calendrier présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 382 **5.5 Projet de construction du Cégep - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2005-420, la Ville s'engage à mettre à la disposition du Cégep de Saint-Jérôme, un terrain pour accueillir le Centre d'études collégiales sous réserve de l'obtention des autorisations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 280 014 est ciblé pour ce projet;

CONSIDÉRANT les pouvoirs en matière d'imposition de réserve foncière conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' imposer une réserve foncière sur le lot 3 280 014 et ce, pour des fins publiques;

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot pour effectuer les procédures nécessaires à cette réserve foncière (poste budgétaire 02-140-00-412);

D' autoriser le mandat des autres professionnels requis, si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM08 12 383 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2008 au montant de 136 503,68 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 384 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 2 615,97 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 385 **7.3 Annulations des soldes résiduaires d'emprunts approuvés non effectués**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entièrement réalisé l'objet des règlements (2003)-23, (2005)-75-1, 2000-04, (2006)-92 et (2007)-96 à un coût moindre que ceux prévus initialement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux s'élèvent respectivement à 1 127 882,20 $, 226 062,82 $, 171 881,81 $, 232 497,87 $ et 45 668,22 $;

CONSIDÉRANT QU' une partie du montant de l'emprunt, soit respectivement la somme de 1 128 100 $, 228 600 $, 175 000 $, 233 000 $ et 52 000 $ a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU' il existe des soldes des emprunts approuvés par le ministère des Affaires municipales et des Régions qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts pour réduire le montant des dépenses et des emprunts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le montant de la dépense et de l'emprunt des règlements ci-après soit réduit de la façon suivante :

Règlements	Dépense initiale	Dépense réduite	Emprunt initial	Emprunt réduit
(2003)-23	1 472 600 $	1 127 882,20 $	1 472 600 $	1 128 100 $
(2005)-75-1	250 000 $	226 062,82 $	250 000 $	228 600 $
2000-04	215 000 $	171 881,81 $	215 000 $	175 000 $
(2006)-92	316 300 $	232 497,87 $	316 300 $	233 000 $
(2007)-96	80 750 $	45 668,22 $	80 750 $	52 000 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 386 **7.4 Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt**

CONSIDÉRANT un solde disponible au règlement d'emprunt (2005)-75-1 de 2 537,18 $;

CONSIDÉRANT un solde disponible au règlement d'emprunt (2006)-92 de 502,13 $;

CONSIDÉRANT un solde disponible au règlement d'emprunt (2007)-96 de 6 331,78 $;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* autorise l'affectation de l'excédent au paiement des échéances annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE verser le solde disponible des règlements d'emprunt au fonds général de la ville en réduction des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts respectifs comme suit :

- Règlement (2005)-75-1 2 537,18 $
- Règlement (2006)-92 502,13 $
- Règlement (2007)-96 6 331,78 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 387 **7.5 Acceptation du rapport financier de l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2007 et des rapports du vérificateur externe**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2007, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes;*

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que les rapports des vérificateurs Amyot, Gélinas, pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 388 **7.6 Affectation du surplus non affecté**

CONSIDÉRANT QUE les résultats des années financières 2006 et 2007 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant au montant total de 959 924,78 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal abroge la résolution CM08 08 259 et autorise l'affectation du surplus non affecté aux différentes réserves soit, aqueduc, égout, usine, ordures des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant pour un montant total de 959 924,78 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 389 **7.7 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets;

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU de transférer le solde de 500 075,88 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Rue Labelle - réduction de la profondeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0096) vise à autoriser que la profondeur minimale d'un lot riverain soit de 11,59 mètres alors qu'elle devrait être de 45 mètres.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CV2008-113)

Questions du public: aucune question n'est posée.

8.1.2 121, rue Franceschini - empiètement en marge avant - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2008-DM-0097) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui dérogerait à la réglementation d'urbanisme par :

- sa localisation à 2,25 mètres de l'emprise de la rue Franceschini plutôt qu'à 15 mètres;
- le pourcentage d'espace naturel maintenu pour la propriété qui serait de 62,2 % plutôt que 70 %;
- la superficie de déboisement d'un seul tenant qui serait de 2887,69 mètres carrés plutôt que de 900 mètres carrés;
- la superficie de déboisement total qui serait de 3049,01 mètres carrés plutôt que de 1800 mètres carrés.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2008-081)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation des comités consultatifs d'urbanisme

CM08 12 390 **8.2.1 Comité de la ville de Mont-Tremblant - réunion du 19 novembre 2008**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété non construite située sur la rue Labelle, pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluse au procès-verbal du 19 novembre 2008 portant le numéro CV2008-113.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 391 **8.2.2 Comité de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - réunion du 17 novembre 2008**

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour des propriétés non construites situées sur les chemins Au-Pied-de-la-Montagne et du Faubourg;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 17 novembre 2008 portant les numéros CT2008-092 et CT2008-093.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 392 **8.3 Demande de dérogation mineure 2008-DM-0097 - 121, rue Franceschini**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire au 121, rue Franceschini pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du CCU de la Ville pour le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant du 20 octobre 2008, portant le numéro CT2008-81.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 393 **8.4 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - ententes de report**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale d'une partie du territoire de la Ville, plus précisément celle comprenant différents projets de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes d'opération cadastrale ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lots identifiés au plan de cadastre doivent faire l'objet d'une entente de report concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter les demandes déposées pour la signature d'une entente de report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les futurs lots mentionnés comme suit :

Demandeur	Futurs lots (cadastre de Québec)
Daniel Fleurant	Lot 4 300 451
Claudie Léonard et Gaby McMillan	Lot 4 300 207

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare que par souci de transparence, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM08 12 394 **8.5 Acceptations provisoires de travaux municipaux**

CONSIDÉRANT QU' il convient d'accepter certains travaux effectués en application d'ententes conclues en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux selon les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur des projets ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux sont conformes au règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte provisoirement les travaux suivants :

	Travaux	Conditions de retour des garanties
1.	**G7 Développement inc.** Construction du chemin Killarney	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie du niveau II
2.	**Développement Sunrise s.e.n.c** Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la rue Saint-Louis	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien
3.	**2426-7296 Québec inc** Prolongement du chemin de la Maison-de-Pierre	Garantie pour les travaux du niveau I à retourner après réception de la garantie d'entretien
4.	**Marc David** Construction de l'Impasse David	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner après réception de la garantie d'entretien
5.	**Domaine de la Plantation S.E.N.C.** Construction de la rue des Grands-Pins	Garantie pour les travaux du niveau II à retourner après réception de la garantie d'entretien

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM08 12 395 **8.6 Autorisation d'affichage - Opération Nez Rouge**

CONSIDÉRANT la tenue d'Opération Nez Rouge du 5 au 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de cet évènement souhaitent installer une enseigne à l'entrée Est de la route 117;

CONSIDÉRANT les dispositions du 17e paragraphe du 2e alinéa de l'article 13.2.2 du règlement de zonage numéro (1999)-207 relativement à l'affichage hors site;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'installation de l'enseigne d'Opération Nez Rouge à l'entrée Est de la route 117;

QUE cette résolution ne dispense pas les organisateurs d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Retiré

9. Travaux publics

CM08 12 396 **9.1 Réfection du quai du lac Tremblant - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du quai du lac Tremblant ont été réalisés par l'entreprise Gelco construction inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseil inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 17 767,60 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Gelco construction inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Édifice du 142, rue du Couvent

CM08 12 397 **9.2.1 Remplacement de la structure de la toiture - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la toiture à l'entrée du bâtiment situé au 142, rue du Couvent est dans un état critique et qu'elle doit être remplacée avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement de la structure de cette toiture et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Les constructions J.P Provost Inc.	9 309,03 $
Construction VP Inc.	10 723,13 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Les constructions J.P Provost Inc., pour le remplacement de la structure de la toiture, au montant de 9 309,03 $, taxes incluses, payable par le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 398 **9.2.2 Remplacement de la membrane de la toiture - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la toiture à l'entrée du bâtiment situé au 142, rue du Couvent est dans un état critique et qu'elle doit être remplacée avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement de la membrane de cette toiture et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Construction V-Max	4 695,60 $
Plomberie Labonté	5 463,15 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Construction V-Max., pour le remplacement de la membrane d'étanchéité de la toiture, au montant de 4 695,60 $, taxes incluses, payable par le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 399 **9.3 Demande Hydro-Québec - ajout d'éclairage**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire procéder à l'ajout de nouveaux luminaires sur le territoire selon la politique de mise en place d'éclairage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place de lumières de rue de 100 watts HPS aux emplacements suivants :

Intersection de	et de	Poteau
la rue Saint-Roch	la rue Therrien	C8R7C
la rue Longpré	la rue Therrien	3
la rue Labelle	la rue Cigales	1054-1
la rue Lajeunesse	la rue Anne-Désirée-Godin	7
la rue Saint-Jovite	la rue Vaillancourt	Z7M1R
6e Rang	chemin des Tourelles	C8R6M
8e Rang	chemin Houle	5200-15
chemin des Vallons	la Montée Fortier	R8D1Y
chemin du Lac-Gauthier	chemin du Domaine-Millette	1300-102
chemin du Tour-du-Lac	la Montée des Trilles	Z8M1G
chemin du Pain-de-Sucre	chemin de la Sucrerie	S8C6Q
chemin du Village	la rue Barnes	K7G51
la rue Labelle	chemin Saint-Bernard	R5W2S
chemin du Lac-Gélinas	chemin Lapointe	C5R3H
chemin du Lac-Tremblant-Nord	la rue Cuttle	R5W0B
chemin du Lac-Mercier	la rue Syracuse	K5M7Z
chemin du Lac-Mercier	chemin des Bois-Francs	55
chemin du Village (en face du no.civ 1482)		G8M3R
la rue Prévost (entre le no.civ 45 et le no.civ 55)		4
chemin du Lac-Mercier (entre le no. civ 195 et le chemin Harrisson)		17
* la rue des Grands Pins dans la courbe (près du no.civ 739) et au rond-point (sur le poteau ancrage)		(Non identifiés)
* la rue Alcide-Forget (au rond-point)		S5D4V

*Les frais réellement encourus par la Ville seront facturés par la suite au promoteur respectif qui doit procéder à la mise en place d'un éclairage selon l'entente relative aux travaux municipaux et ce, jusqu'à ce que la rue soit cédée à la ville.

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières, (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les 20 lumières dont les frais d'électricité mensuels sont présentement fixés à 3,97 $/lumière, taxes en sus (poste budgétaire 02-340-00-681) et les frais de location de poteau à 1,12 $/poteau, taxes en sus (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 400 **9.4 Aménagement de trottoirs 2008 - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de trottoirs sur les rues Charbonneau, Mercier, Lafleur et Docteur-Gervais, ainsi que d'aménagement d'une aire de stationnement sur la rue Desjardins ont été réalisés par l'entreprise Ciments Lavallée ltée en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Marchand Houle et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle soit 5 % au montant de 7 974,88 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-03-000) à l'entreprise Ciments Lavallée ltée, duquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 401 **9.5 Pavage 2007 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux du contrat de pavage 2007 ont été réalisés par l'entreprise Sintra inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 19 548,66 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Sintra inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 402 **9.6 Demandes de municipalisation de rues**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de diverses rues ont formulé une requête à l'effet de les céder à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les rues sont conformes à la politique de municipalisation prévue au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec les propriétaires pour la municipalisation des rues comme suit :

Rue	Lot
Impasse David	3644492 du cadastre rénové du Québec
des Grands-Pins	3280799 du cadastre rénové du Québec
du Ruisseau-Clair	3645950, 3807011 et 3807012 du cadastre rénové du Québec
Chemin des Feux-Follets	590-6 et 590-7 du canton de Salaberry

La présente est conditionnelle à la réception d'un projet d'acte notarié et d'un plan d'implantation du chemin démontrant que toutes les infrastructures sont situées à l'intérieur des emprises et, sous réserve, d'obtenir cession de toutes servitudes d'empiètement et de drainage pouvant être requises. Tous les frais relatifs aux cessions sont à la charge des cédants. Que le service des travaux publics soit autorisé à entretenir ces voies privées avant la signature des documents pertinents sous réserve de recevoir en garantie un chèque visé correspondant aux coûts de chacune des transactions à intervenir ainsi qu'un chèque visé de 15 000 $ comme garantie pour des travaux non complétés sur le projet de la rue du Ruisseau-Clair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 403 **9.7 Château Beauvallon - travaux d'aménagements extérieurs - acceptation provisoire - Phase I**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagements extérieurs ont été réalisés par l'entreprise MBN Construction en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Rousseau-Lefebvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de la Phase I et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 5 895,21 $, taxes incluses (poste budgétaire 55-136-03-000) à l'entreprise MBN Construction, duquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux de la Phase I;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM08 12 404 **9.8 Achat de produits chimiques 2009 - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de différents produits chimiques requis pour l'assainissement des eaux pour l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le contrat de fourniture des différents produits chimiques requis par la Ville pour l'année 2009 soit adjugé aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des produits tels que décrits ci-dessous et en conformité avec leurs soumissions :

Soumissionnaire	Produit	Prix (avant taxes) (Livraison incluse)
Univar	Nitrate de sodium	1,65 $/kg
Chemco	Silicate de sodium liquide (baril)	0,82 $/kg
Brenntag	Silicate de sodium (sèche)	387,00 $/tm
Chemco	Soude caustique (semi-vrac)	0,88 $/kg
Ciba	Polymère (eau potable)	7,75 $/kg
Ciba	Polymère (eau usées)	6,65 $/kg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM08 12 405 **11.1 Mandat de services professionnels en scénographie - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire connaître les coûts d'aménagements, d'équipements ainsi que les exigences acoustiques et scénographiques de la salle Anna-Archambault et de l'Église Sacré-Cœur de Jésus;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'alinéa 6 d) de l'article 7 de la Politique d'achat adoptée par le *Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville*, le conseil peut, dans l'intérêt de la Ville, mandater un professionnel qui jouit d'une expertise particulière dans un domaine spécifique et qu'en l'espèce la firme a été recommandée par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU DE mandater la firme Les Productions Luna Blu inc. pour l'étude de faisabilité scénographique de rénovation de la salle Anna-Archambault et de l'Église Sacré-Cœur de Jésus pour des montants respectifs de 9 200 $, taxes en sus et de 8 500 $, taxes en sus, (poste budgétaire 02-701-90-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0218

initiales de la greffière

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 8 décembre 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 8 décembre 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM08 12 406

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire
0476
initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 décembre 2008

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **8 décembre 2008** à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7

Absence : Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

REMISE DE MÉDAILLE POUR SERVICES DISTINGUÉS - 20 ANS

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 24 novembre 2008;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Lieu des séances du conseil d'agglomération 2009;

5.2 Gestion documentaire pour le Service de police - mandat de services;

5.3 Destruction annuelle des documents;

5.4 Convention collective de travail avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN);

5.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de 3 policiers temporaires;

6.2 Embauche d'un stagiaire - Service des ressources humaines;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et des rapports du vérificateur externe;

7.4 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;
7.5 Assurances générales - attribution de contrats;
7.6 Assurances accident - attribution de contrat;
7.7 Assurance biens pour le 5100, montée Ryan - attribution de contrat;
7.8 Contrats d'entretien et de soutien aux équipements et logiciels informatiques;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Château Beauvallon :

9.1.1 Tablettes de rangement - attribution de contrat;
9.1.2 Aménagements intérieurs - travaux supplémentaires;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

11.1 Exemption de coûts de location de salle;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 8 décembre 2008.

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. Levée de la séance

****

CA08 12 290

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3 Procès-verbal

CA08 12 291 **3.1 Séance du 24 novembre 2008**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 24 novembre 2008, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA08 12 292 **5.1 Lieu des séances du conseil d'agglomération 2009**

CONSIDÉRANT la relocalisation temporaire de certains services municipaux dont le greffe et la trésorerie ainsi que l'indisponibilité de la salle des délibérations du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite étant donné la démolition du bâtiment prévue début 2009 en vue de sa reconstruction;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 3 du *Règlement (2006)-A-03 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération*, le conseil peut siéger à tout autre lieu qu'il désigne par résolution;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions des articles 86 et 98 de la *Loi sur les cités et villes*, les bureaux du greffier et du trésorier doivent être établis au lieu où se tiennent les séances du conseil ou à toute autre place fixée par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération siège à la salle des loisirs au 144, rue du Couvent à partir de la première séance de l'année 2009 et jusqu'à ce que la salle prévue pour les délibérations du conseil dans le nouvel hôtel de ville soit disponible;

QUE les bureaux de la greffière et de la trésorière soient établis au 5100, montée Ryan à partir du 1er janvier 2009 et jusqu'à ce qu'ils soient aménagés dans les locaux du nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 293 **5.2 Gestion documentaire pour le Service de police - mandat de services**

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer, pour le Service de police, un plan de classification ainsi qu'un calendrier de conservation selon les normes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) propres aux services de police;

CONSIDÉRANT QU' un logiciel de gestion documentaire est requis pour la gestion des dossiers selon le plan et le calendrier spécifiques au Service de police;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Lynda Aubé, services en gestion de documents inc.	19 626,70 $
Solutions Documentaires Gestar	44 912,96 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Lynda Aubé, services en gestion de documents inc., au montant de 19 626,70 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-499), pour organiser le classement des dossiers du Service de police en établissant un plan de classification et un calendrier de conservation adaptés, faisant un déclassement et répertoriant informatiquement, identifiant et classant les dossiers, le tout conformément à la proposition 20081201.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 294 **5.3 Destruction annuelle des documents**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2008 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 295 **5.4 Convention collective de travail avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) se sont entendus sur les termes d'une convention collective, laquelle entre en vigueur le jour de sa signature et le demeure jusqu'au 31 décembre 2011;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve les termes de la convention collective négociée avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 296 **5.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de la mise à jour annuelle de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil d'agglomération sauf messieurs les conseillers Yvon Meilleur et Réjean Doré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA08 12 297 **6.1 Embauche de 3 policiers temporaires**

CONSIDÉRANT l'absence de Christine Dupras et la nomination de Maxime Gravel et Kaven Roy à des postes réguliers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des personnes suivantes à titre de policiers temporaires et selon les conditions de la convention collective applicable :

- Messieurs Hugo Bernard, matricule 103 et Marc-Antoine Perron, matricule 104 à compter du 9 décembre 2008;
- Monsieur Jean-François Villemure, matricule 105 à compter du 9 décembre 2008 à la condition de la réussite complète de son programme et de ses examens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 298 **6.2 Embauche d'un stagiaire - Service des ressources humaines**

CONSIDÉRANT QU' un poste de stagiaire en ressources humaines a été affiché pour la période hivernale 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Doré à titre de stagiaire en ressources humaines à compter du 12 janvier 2009 pour une durée de 560 heures au taux horaire de 14 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA08 12 299

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2008 au montant de 174 836,56 $;

QUE les factures de P.E.S. Canada Inc. soient financées par le fonds de roulement, remboursable par le fonds d'administration sur une période de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 300

7.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Pierre Pilon a fait rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de vue Laurentides du 24 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 301

7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et des rapports du vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2007, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes;*

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU que le Conseil d'agglomération accepte le dépôt du rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que les rapports des vérificateurs Amyot, Gélinas, pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 302 **7.4 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets;

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU de transférer le solde de 355 587,15 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 303 **7.5 Assurances générales - attribution de contrats**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2004 à un regroupement d'achat d'assurances de dommages et a nommé l'Union des municipalités du Québec à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'Union des municipalités du Québec, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'Union recommande le renouvellement des assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances biens, délits, bris des machines et automobile des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaires & Conseillers Inc. effectue les procédures de renouvellement des assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' entériner le renouvellement et l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1er novembre 2008 au 1er novembre 2009;

D' accepter l'offre de Lemieux, Ryan & associés Inc. au montant de 147 883,86 $, taxes incluses, pour les assurances en responsabilité primaire, responsabilité excédentaire, responsabilité municipale, biens, bris des machines, automobiles des propriétaires et contre les actes criminels;

D' autoriser la trésorière à verser la somme de 1 750 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-419), pour la réalisation du renouvellement;

D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la quote-part de la franchise collective au montant de 44 450 $ pour la responsabilité civile et la quote-part de la franchise collective au montant de 20 712 $ pour les biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 304 **7.6 Assurances accident - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient également à assurer les bénévoles, dirigeants et policiers pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement des villes des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' entériner le renouvellement du contrat d'assurances accident pour la période du 1er novembre 2008 au 1er novembre 2009;

D' accepter l'offre de renouvellement de Lemieux, Ryan & associés Inc. au montant de 7 052,30 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 305 **7.7 Assurance biens pour le 5100, montée Ryan - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble de la Ville sis au 5100, montée Ryan est un bâtiment vacant et ce, jusqu'au 1er janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance en biens de la Ville ne couvre pas ce genre de bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE peu de compagnie d'assurance assure ce genre de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

D' entériner l'extension du contrat d'assurance en biens pour le 5100, montée Ryan (Château Beauvallon) pour la période du 1er décembre 2008 au 1er janvier 2009;

D' accepter l'offre de renouvellement de AON-Parizeau au montant de 545 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 306 **7.8 Contrats d'entretien et de soutien aux équipements et logiciels informatiques**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil reconduise les contrats d'entretien et de soutien proposés par la firme PG Govern pour l'année 2009, pour un total de 73 815,76 $, taxes incluses, poste budgétaires 02-xxx-xx-529 comme suit :

Applications financières SFM	25 842,73 $
Applications loisirs Activitek	10 390,14 $
Application AccèsCité - UEL	2 833,16 $
Application Cartographie	29 116,12 $
Équipements	5 633,61 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Château Beauvallon

CA08 12 307 **9.1.1 Tablettes de rangement - attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le déménagement temporaire des archives de l'hôtel de ville actuel au Château Beauvallon nécessite l'acquisition de tablettes de rangement;

CONSIDÉRANT QUE ces tablettes seront réaménagées dans la mezzanine du magasin du garage municipal lorsque les archives seront déménagées dans le nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Prix (taxes incluses)**
Équipements de Bureau Robert Légaré	11 486,24 $
Hewitt équipement ltée	11 837,18 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipements de Bureau Robert Légaré, au montant de 11 486,24 $, taxes incluses (projet 2008-96), pour la fourniture, la livraison et l'installation de tablettes de rangements au Château Beauvallon, le tout conformément à la proposition du 24 novembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 308 **9.1.2 Aménagements intérieurs - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Constructions de la Croisette inc., exécute les travaux d'aménagements intérieurs du Château Beauvallon en conformité avec les documents contractuels préparés par Jean-François Parent & associés, architecte ainsi que la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus aux documents contractuels ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jacques Saint-Louis

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de travaux supplémentaires de Constructions de la Croisette inc. et d'autoriser la trésorière à lui verser, selon l'avenant de modification n° 3, un montant de 5 364,68 $, taxes incluses et selon l'avenant n° 4 un montant de 9 717,51 $ le tout payable le règlement d'emprunt (2008) A-19 (projet 2008-96) à laquelle une retenue contractuelle de 10 % sera appliquée et remboursée lors de l'acceptation provisoire et finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et Loisirs

CA08 12 309 **11.1 Exemption de coûts de location de salle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT les demandes d'exemption de frais de location faites par la Ferme Socio-Thérapeutique L'Amitient et par la Fondation Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU de reconnaître la Ferme Socio-Thérapeutique L'Amitient et la Fondation Tremblant aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 décembre 2008

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 8 décembre 2008

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 8 décembre 2008 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15 Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 12 310 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 59.

Pierre Pilon	Isabelle Grenier, OMA, avocate
Maire	Greffière

initiales du maire

0487

initiales de la greffière

Procès-verbal extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 décembre 2008

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **11 décembre 2008** à 16 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

5. Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 90-77, 90-81, (2002)-36, (2006)-91 et (2007)-98 - offres de financement :

   5.1 Adjudication dans le cadre des appels d'offres publics;

   5.2 Résolution de prolongation;

6. Deuxième période de questions;

7. Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA08 12 311

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

11 décembre 2008

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA08 12 312 **4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de la mise à jour annuelle de la déclaration des intérêts pécuniaires de messieurs les conseillers Yvon Meilleur et Réjean Doré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 90-77, 90-81, (2002)-36, (2006)-91 et (2007)-98 - offres de financement

CA08 12 313 **5.1 Adjudication dans le cadre des appels d'offres publics**

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Mont-Tremblant accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 1 038 300 $ par billet en vertu des règlements d'emprunt 90-77, 90-81, (2002)-36, (2006)-91 et (2007)-98, au prix de 98,00600 $, échéant en série 5 ans comme suit :

76 900 $	3.25000 %	18 décembre 2009
81 300 $	3.40000 %	18 décembre 2010
85 700 $	4.00000 %	18 décembre 2011
90 600 $	4.25000 %	18 décembre 2012
703 800 $	4.70000 %	18 décembre 2013

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA08 12 314 **5.2 Résolution de prolongation**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite emprunter par billet un montant total de 1 038 300 $:

Règlement numéro	Pour un montant de
90-77	43 800 $
90-81	305 500 $
(2002)-36	527 000 $
(2006)-91	11 000 $
(2007)-98	151 000 $

Procès-verbal extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

11 décembre 2008

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait le 1er avril 2008, un montant de 349 300 $ à renouveler, sur un emprunt original de 488 800 $, pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements 90-77 et 90-81;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait le 21 octobre 2008, un montant de 527 000 $ à renouveler, sur un emprunt original de 715 300 $ pour une période de 10 ans, en vertu du règlement (2002)-36;

CONSIDÉRANT QUE à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 038 300 $ prévu aux règlements d'emprunt 90-77, 90-81, (2002)-36, (2006)-91 et (2007)-98 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 décembre 2008;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1	76 900 $
2	81 300 $
3	85 700 $
4	90 600 $
5	95 600 $ (à payer en 2013)
5	608 200 $ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Mont-Tremblant émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt 90-77, 90-81, (2002)-36, (2006)-91 et (2007)-98, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 décembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2014 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 90-81, (2002)-36, (2006)-91 et (2007)-98, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville emprunte les 349 300 $ par billet, en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel de 261 jours au terme original des règlements 90-77 et 90-81;

QUE la Ville emprunte les 527 000 $ par billet, en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel de 58 jours au terme original du règlement (2002)-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

11 décembre 2008

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 12 315

8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 16 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon	Isabelle Grenier, OMA, avocate
Maire	Greffière

initiales du maire

0220

initiales de la greffière

Procès-verbal extraordinaire du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

15 décembre 2008

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **15 décembre 2008** à 19 h 05, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Adoption du budget 2009 - date de la séance extraordinaire;

5 Deuxième période de questions;

6 Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM08 12 407

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal extraordinaire du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

15 décembre 2008

CM08 12 408

4. Adoption du budget 2009 - date de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2009 ainsi que le programme triennal des immobilisations de la Ville de Mont-Tremblant ne pourront être adoptés dans les délais applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2009 et du programme triennal des immobilisations soit fixée au 9 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM08 12 409

6. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0491

initiales de la greffière

Procès-verbal extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

15 décembre 2008

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **15 décembre 2008** à 19 h 03, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absence : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Adoption du budget 2009 - date de la séance extraordinaire;

5 Deuxième période de questions;

6 Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA08 12 316 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

15 décembre 2008

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA08 12 317 **4. Adoption du budget 2009 - date de la séance extraordinaire**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de l'agglomération pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de l'agglomération pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2009 ainsi que le programme triennal des immobilisations de la Ville de Mont-Tremblant ne pourront être adoptés dans les délais applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jacques Saint-Louis
Appuyé par monsieur Yvon Meilleur

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2009 et du programme triennal des immobilisations soit fixée au 9 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA08 12 318 **6. Levée de la séance spéciale**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière

initiales du maire

0222

initiales de la greffière

Procès-verbal extraordinaire du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

18 décembre 2008

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 décembre 2008** à 12 h 03, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Réjean Doré, conseiller du district 1
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean-Pierre Fortin, conseiller du district 7
Monsieur Yvon Meilleur, conseiller du district 8

Absences : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jacques Saint-Louis, conseiller du district 2

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions;

4. Féerie des Glaces 2009 - modification de l'entente de subvention;

5 Deuxième période de questions;

6 Levée de la séance spéciale.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance spéciale est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM08 12 410

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal extraordinaire du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

18 décembre 2008

CM08 12 411

4. Féerie des Glaces 2009 - modification de l'entente de subvention

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à l'événement *Féerie des Glaces* qui aura lieu du 20 février au 8 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a lieu tôt en saison et que les subventions accordées en 2009 ne seront versées qu'après la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 25 000 $ a déjà été versé en vertu de la résolution CM08 10 318, et qu'un montant totalisant 90 000 $ est nécessaire à la réalisation de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme présente également différentes demandes sous forme d'aide technique qui occasionnent des frais pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Doré
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU d'autoriser la modification de l'entente de subvention relative à la 1re édition de la Féerie des Glaces, de même que le versement final d'une somme de 65 000 $, à partir du surplus libre accumulé.

Le vote est demandé :

Ont voté pour : Monsieur Yvon Meilleur
Monsieur Réjean Doré
Monsieur Jean-Pierre Fortin

A voté contre : Monsieur André David
Monsieur Vincent Perreault

Pour : (3) Contre : (2)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM08 12 412

6. Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Fortin

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière